

# Migration en Guinée

## PROFIL MIGRATOIRE NATIONAL 2020



Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses États membres. Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Le présent profil migratoire n'a pas été revu par les services d'édition de l'OIM.

Editeur :                    Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
17 route des Morillons  
C.P. 17  
1211 Genève 19  
Suisse  
Tél. : +41 22 717 91 11  
Fax : +41 22 798 61 50  
Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int)  
Site Web : [www.iom.int](http://www.iom.int)

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le trace des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

ISBN 978-92-9068-939-3 (imprimé)

ISBN 978-92-9068-940-9 (PDF)

---

© 2020 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

---

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

# Migration en Guinée

---

## PROFIL MIGRATOIRE NATIONAL 2020

Préparé par Mathilde Verdeil

avec le support de Florence Armitano et Camille Loz (Altai Consulting)

Révisé et actualisé en 2020 par Eleonora Castagnone – Consultante indépendante





# CONTENTS

Liste des cartes.....	v
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	v
Liste des photographies.....	vi
Abréviations et acronymes.....	vii
Avant-propos du Bureau de l'Organisation internationale pour les migrations en Guinée.....	ix
Avant-propos de la République de Guinée.....	xi
Avant-propos de la CEDEAO sur les profils migratoires nationaux.....	xiii
Résumé.....	xv
Situation du pays.....	xv
Tendances migratoires et caractéristiques des migrants.....	xvi
Politique migratoire.....	xxii
Principales recommandations.....	xxiii
Carte du pays et statistiques clés.....	xxv
Introduction.....	xxvii
Contexte institutionnel.....	xxvii
Objectif.....	xxviii
Méthodologie.....	xxviii
Situation du pays.....	xxix
<b>PARTIE A : Tendances migratoires et caractéristiques des migrants.....</b>	<b>1</b>
A.1. Immigration.....	1
A.1.1. Flux d'immigration.....	1
A.1.2. Immigration aux fins d'emploi.....	4
A.1.3. Immigration aux fins d'étude.....	6
A.1.4. Immigration non volontaire.....	7
A.2. Émigration.....	9
A.2.1. Tendances migratoires prévalentes jusqu'en 2015 : une mobilité de travail orientée vers l'espace CEDEAO.....	10
A.2.2. Tendances migratoires prévalentes à partir de 2015 : une mobilité irrégulière orientée vers l'Europe.....	17
A.2.3. Émigration aux fins d'étude.....	27
A.2.4. Émigration non volontaire.....	29
A.2.5. Mineurs non accompagnés.....	33
A.2.6. Traite des personnes.....	34
A.3. Migration de retour.....	38
A.3.1. L'enquête AGUIPE (2012).....	39
A.3.2. L'enquête OIM (2019) sur les migrants bénéficiaires d'aide au retour.....	42
A.3.3. Migrants expulsés.....	45

A.4. Migration interne.....	45
A.4.1. Exode rural et urbanisation .....	45
A.4.2. Migration interne non volontaire .....	49
<b>PARTIE B : Effets de la migration .....</b>	<b>53</b>
B.1. Migration et développement économique.....	53
B.1.1. Profil de la diaspora guinéenne.....	53
B.1.2. Associations de la diaspora et engagement en Guinée .....	55
B.1.3. Transferts de fonds et investissements .....	56
B.1.4. Migration, emploi et marché du travail.....	59
B.1.5. Immigration et développement économique.....	60
B.2. Migration et développement social.....	61
B.2.1. Migration et éducation.....	61
B.2.2. Migration et santé .....	61
B.2.3. Migration et genre.....	63
B.3. Migration et environnement .....	63
<b>PARTIE C : Gouvernance de la migration .....</b>	<b>65</b>
C.1. Cadre règlementaire et institutions en charge de la migration .....	65
C.1.1. La Politique de Migration de la Guinée (PMG) .....	65
C.1.2. Immigration .....	66
C.1.3. Lutte contre la traite des êtres humains.....	68
C.1.4. Réfugiés – demandeurs d’asile – mineurs non accompagnés .....	70
C.1.5. Gestion de la migration de travail .....	72
C.1.6. Politiques en matière de migration et développement.....	74
C.1.7. Cadre régional et continental .....	76
C.2. Cadre institutionnel .....	77
C.2.1. Institutions au niveau national .....	77
C.2.2. Interventions internationales et tendances.....	83
<b>D. Conclusions et recommandations.....</b>	<b>91</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>97</b>
Annexe I : Définitions.....	97
Annexe II : Sources de données nationales .....	101
Annexe III : Bibliographie.....	103

## LISTE DES CARTES

Carte 1.	La Guinée et ses pays voisins .....	xxv
Carte 2.	Les quatre régions naturelles de la Guinée .....	xxxiv
Carte 3.	Répartition des personnes relevant de la compétence du HCR par préfecture en 2001 .....	9
Carte 4.	Principales routes de départ des migrants guinéens .....	22
Carte 5.	Localités prioritaires pour les départs de la Guinée.....	24
Carte 6.	Principales routes migratoires et pays de destination des émigrés guinéens irréguliers.....	25
Carte 7.	Solde migratoire des préfectures de Guinée.....	47

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Statistiques clés.....	xxvi
Tableau 2.	Quelques indicateurs de développement socioéconomique de la Guinée .....	xxxii
Tableau 3.	Difficultés mentionnées par quelques nationalités de la CEDEAO à Conakry.....	4
Tableau 4.	Électeurs guinéens inscrits à l'étranger pour les élections présidentielles de 2010 .....	14
Tableau 5.	Réfugiés et demandeurs d'asile guinéens dans le pays d'asile.....	30
Tableau 6.	Caractéristiques des enfants identifiés comme étant exposés au risque de traite des personnes.....	35
Tableau 7.	Nombre de personnes déplacées entre 2009 et 2013 .....	50
Tableau 8.	Conventions régionales ratifiées par la Guinée.....	76
Tableau 9.	Principaux Ministères en charge des questions migratoires .....	78

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Taux de chômage selon le niveau d'instruction atteint, 2012.....	xxxii
Figure 2.	Pays CEDEAO de naissance des personnes habitant en Guinée et nées à l'étranger en 2014.....	2
Figure 3.	Principale stratégie d'intégration des migrants de la CEDEAO habitant à Conakry en 2017 (%).....	3
Figure 4.	Activité professionnelle des recensés nés à l'étranger et nés en Guinée en 2014 .....	5
Figure 5.	Nombre des réfugiés en Guinée – 1990-2019 .....	7
Figure 6.	Localisation des réfugiés en Guinée par nationalité au 1er février 2017 .....	8
Figure 7.	Émigrés guinéens : principales destinations en 2015.....	11
Figure 8.	Émigrants internationaux entre 2007 et 2014 selon les motifs de départ, en pourcentage.....	12
Figure 9.	Pourcentage de Guinéens ayant suivi des études supérieures parmi la diaspora guinéenne du pays .....	13

Figure 10.	Statut dans l'emploi des émigrés guinéens dans les pays membres de l'OCDE.....	16
Figure 11.	Professions des Guinéens travaillant dans les pays membres de l'OCDE.....	17
Figure 12.	Nombre des Guinéens dont l'entrée a été refusée et de migrants guinéens irréguliers identifiés dans l'Union européenne .....	18
Figure 13.	Principaux pays de destination des étudiants guinéens en 2014 sauf indiqué autrement.....	27
Figure 14.	Nombre d'élèves en études à l'étranger grâce à l'appui de l'Office des bourses extérieures, durant l'année scolaire 2016/2017 .....	28
Figure 15.	Demandeurs d'asile guinéens dans les pays membres de l'Union européenne .....	31
Figure 16.	Demandes d'asile des guinéens rejetées dans les pays membres de l'Union européenne .....	32
Figure 17.	Nombre de guinéens mineurs non accompagnés déposant une demande d'asile dans les pays membres de l'Union européenne .....	33
Figure 18.	Répartition des enfants exposés au risque de traite des personnes selon la branche d'activité et le sexe.....	36
Figure 19.	Principaux secteurs d'activité à l'étranger des Guinéens urbains retournés (en pourcentage des occupés, 2012).....	39
Figure 20.	Date de retour en Guinée des migrants urbains interrogés.....	40
Figure 21.	Motif du retour en Guinée des migrants urbains interrogés .....	41
Figure 22.	Situation financière des migrants urbains retournés dans le pays d'accueil par rapport à la Guinée, 2012 .....	41
Figure 23.	Types d'assistance souhaités par les migrants urbains retournés interrogés .....	42
Figure 24.	Niveau d'éducation des migrants de retour .....	43
Figure 25.	Statut professionnel des jeunes migrants avant le départ et au retour ....	44
Figure 26.	Secteurs d'activités avant et après le retour en Guinée .....	44
Figure 27.	Nombre de migrants guinéens ayant reçu un ordre de quitter le territoire en Europe et nombre de migrants ayant effectivement quitté le territoire.....	45
Figure 28.	Migrants internes par motif de la migration .....	49
Figure 29.	Transferts de fonds en proportion du PIB dans les pays de la CEDEAO en 2015.....	57
Figure 30.	Principaux pays envoyant des transferts de fonds à la Guinée (à gauche) ; principaux pays recevant des transferts de fonds de la Guinée (à droite) en millions de dollars É.-U., estimations de la Banque mondiale en 2015.....	58
Figure 31.	Aide au retour et aide à la réintégration de l'OIM en 2016 par pays de provenance .....	85
Figure 32.	Types de projets développés dans le cadre de l'aide à la réintégration de l'OIM.....	86



# ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AGUIPE	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
AJGF	Association des Jeunes Guinéens de France
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CNISR	Commission Nationale pour l'Intégration et le Suivi des Réfugiés
DCPAF	Direction Centrale, Police de l'Air et des Frontières
FMI	Fonds monétaire international
FMM	Projet de « Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest »
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
ICMPD	Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (International Centre for Migration Policy Development)
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MIDWA	Dialogue sur les Migrations en Afrique de l'Ouest (Migration Dialogue for West Africa)
MSF	Médecins Sans Frontières
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-Gouvernementale
OPROGEM	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SENAH	Service National des Actions Humanitaires
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

# AVANT-PROPOS DU BUREAU DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS EN GUINÉE

Plusieurs activités majeures ont été inscrites dans le plan de travail triennal 2016-2019 de la mission de l'OIM en Guinée. Parmi celles-ci figure en bonne place, l'appui à l'élaboration des outils et autres instruments de gouvernance de la migration notamment, le profil et la politique de migration de la Guinée.

Au regard du nombre de migrants guinéens arrivés sur les côtes occidentales (Italie, Grèce et Espagne) entre 2015 et 2019 (38 758), on est amené à constater la nécessité pour le pays de se doter d'un document de profil migratoire qui permettrait de recueillir les données statistiques fiables et ainsi contribuer à la définition des mouvements migratoires dans l'espace CEDEAO. De nos jours, les défis auxquels la Guinée est confrontée sont énormes comme l'attestent ces statistiques. Classée 2<sup>e</sup> pays subsaharien pourvoyeurs de migrants irréguliers sur les côtes occidentales avec environ 2 411 guinéens qui sont arrivés sur le sol italien en 2019, contre 7 121 en 2018, 13 839 en 2017, 13 342 en 2016, et 2 629 en 2015. Ainsi, pour permettre au pays de faire face à cette problématique de la gouvernance migratoire, divers outils sont nécessaires dont le document de profil migratoire qui constitue le premier pas vers l'élaboration d'une politique migratoire. C'est dans ce cadre que la mission de l'OIM en Guinée et sur l'appui financier conjoint de l'Union européenne, CEDEAO, OIT à travers le projet de « Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest » (FMM), etc., a pu apporter son expertise pour doter la Guinée de cet important outil qu'est le profil migratoire. Ce document contribue à une meilleure connaissance des flux migratoires de la Guinée. C'est d'ailleurs, dans ce cadre que le document de profil migratoire est élaboré sur un co-financement de l'Union européenne et de la CEDEAO. Ce document met ainsi un accent particulier sur les défis, mais aussi et surtout sur les opportunités liées à une meilleure gestion des migrations dans le pays.

Ceci dit, l'OIM Guinée demeure convaincue que seule, l'appropriation de ce présent document par le Gouvernement, ainsi que par l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des migrations, permettra de faire des choix stratégiques susceptibles d'apporter de l'espoir à des centaines de milliers de familles vivant à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Une meilleure gouvernance des migrations contribue de manière substantielle au développement socioéconomique durable d'un pays. C'est pour l'atteinte de cet objectif que la mission de l'OIM


en Guinée a pu apporter sa modeste contribution technique dans le processus d'élaboration du Profil migratoire de la République de Guinée, qui constitue une étape importante vers la concrétisation du document de politique migratoire en cours.

Ce document, rédigé par le cabinet international Altaï consulting assisté par un consultant national avec la participation de tous les départements ministériels sous le leadership du Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger vient combler une lacune importante qui est celle de doter le pays d'un outil de gouvernance des migrations. Il est également nécessaire de signifier l'implication et l'apport de certains acteurs de la société civile guinéenne soucieux de la gouvernance actuelle des migrations en Guinée, sans oublier la participation remarquable de certaines agences des Nations Unies en Guinée.

Au regard des résultats obtenus à la fin de ce processus et ce, grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des acteurs, la mission de l'OIM en Guinée par ma voix, tient à exprimer son entière satisfaction à tous ceux qui ont bien voulu s'impliquer dans cet exercice depuis son démarrage. Elle remercie très sincèrement tous ceux qui ont pu, de près ou de loin, faciliter et contribuer à l'atteinte de ce noble objectif.

Par ailleurs, l'OIM Guinée réaffirme sa volonté et son engagement à poursuivre son assistance à la Guinée dans ses domaines d'expertise pour ainsi contribuer au développement socioéconomique durable au bénéfice du pays.

Je vous remercie.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fatou Diallo', with a stylized flourish at the end.

**Madame N'DIAYE Fatou Diallo**  
*Cheffe de Mission OIM Guinée*

# AVANT-PROPOS DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Le Gouvernement de la République de Guinée, avec l'appui technique et financier de l'OIM, de l'Union européenne, de la CEDEAO, de l'OIT, entre autres, a mis en œuvre le projet intitulé « FMM en Afrique de l'Ouest » en vue de l'élaboration du Profil migratoire de la République de Guinée.

Ce document, rédigé par le Cabinet international *Altaï consulting*, avec la participation de tous les départements, y compris les Ministères du Plan et de la Coopération Internationale via l'INS (Institut Nationale des Statistiques) et celui des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, décrit les mouvements migratoires intra et extra-frontaliers au cours des dernières décennies, en raison notamment des conflits qui ont secoué l'espace du Fleuve Mano.

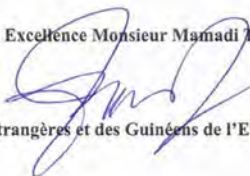
Ainsi, de 1990 à 2007, de nombreux ressortissants des pays limitrophes avaient pu trouver refuge en Guinée, entraînant des conséquences sur le plan économique et humanitaire. Cette mobilité accrue au niveau régional a également coïncidé aux prémices de la migration irrégulière guinéenne par la voie sahélienne.

Les autorités guinéennes avaient dû à l'époque gérer ces situations difficiles en l'absence d'outil de gouvernance migratoire. Le document de profil migratoire permettra désormais à la Guinée de faire des choix stratégiques et politiques en vue d'une gestion éclairée, basée sur des lignes directrices prenant en compte les véritables préoccupations du pays, en termes de développement socioéconomique et culturel.

Eu égard au rang occupé par la Guinée en matière de migration irrégulière en Afrique, les autorités guinéennes sont convaincues qu'un tel document contribuera substantiellement à orienter et situer efficacement l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la migration au niveau national.

Le Gouvernement guinéen, à travers le Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger, tient à remercier ses partenaires techniques et financiers pour l'assistance capitale ayant permis la rédaction du document et par là même, invite l'ensemble des acteurs à œuvrer pour en promouvoir le contenu et répondre ainsi aux défis que représente la Migration sur le plan national et au-delà.

Son Excellence Monsieur Mamadi TOURE



Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger



# AVANT-PROPOS DE LA CEDEAO SUR LES PROFILS MIGRATOIRES NATIONAUX

La migration et l’Afrique de l’Ouest sont inextricablement liées. Nous ne saurons parler de l’une sans mentionner l’autre. Les progrès de la région ont toujours été liés à la mobilité de ses habitants par différents moyens. Il est donc très important que les décideurs aient une parfaite compréhension de la nature de la migration au sein de la région. S’il est impossible de la chiffrer, il est impossible d’élaborer des politiques visant à avoir une incidence positive sur la migration. En tant que telle, la réalisation de profils migratoires nationaux au sein des États membres de la CEDEAO est essentielle pour l’élaboration de politiques publiques efficaces. Au sein de la CEDEAO, nous reconnaissons l’importance de ces profils pour l’avancement de notre région. C’est pourquoi nous avons fait équipe avec l’OIM dans le cadre du projet de « Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l’Ouest » (FMM) pour élaborer et/ou mettre à jour les profils migratoires de 12 de nos États membres. Le développement des profils constitue une étape importante dans la création de la base de données probantes pour l’élaboration de politiques migratoires. Cette activité est importante et opportune compte tenu du défi que pose la production de données migratoires de qualité dans la région. Les données sont cruciales dans l’espace de la CEDEAO qui se caractérise par une population jeune et mobile.

Un autre objectif important de la mise à jour des profils migratoires consiste à renforcer les liens entre données et politiques sur la migration, à renforcer la cohérence des politiques, ainsi qu’à intégrer la migration dans les plans de développement. La mise en place des groupes de travail techniques sur l’élaboration des profils migratoires garantit que les branches appropriées du Gouvernement soient consultées dans ce processus. Ils ont fourni un moyen d’interaction et de consultation entre les parties prenantes dans le domaine de la migration, ainsi que de renforcement des capacités pour l’analyse systématique des données liées à la migration.

Ces processus s’inscrivent dans les stratégies de la CEDEAO visant à assister ses États membres dans le domaine des données migratoires. Ils contribuent également au plan d’élaboration du profil migratoire régional prévu pour le dernier trimestre de 2018. Le profil migratoire régional sera élaboré à partir des profils nationaux pour présenter une vue d’ensemble de la situation migratoire dans la région. Cela aidera les parties prenantes dans le domaine de

la migration à analyser les dynamiques migratoires dans la région, à recueillir des informations pour le suivi et l'analyse des tendances, à informer les politiques et à constituer la base pour évaluer leur impact dans la région.

À travers le projet de « Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest » (FMM), la CEDEAO a récemment élaboré les Directives régionales de la CEDEAO sur la collecte et la gestion des données migratoires afin d'harmoniser le processus de collecte et de gestion des données migratoires dans l'espace CEDEAO. La CEDEAO coordonne également le groupe de travail technique régional sur les données migratoires qui a été mis en place pour une amélioration de la coordination, du renforcement des capacités, et du plaider sur les questions liées aux données migratoires. La CEDEAO est attachée à la mise en œuvre du plan d'action de deux ans, élaboré par ce groupe de travail.

La CEDEAO reconnaît le travail important accompli par les États membres et l'Organisation internationale pour les migrations, qui a permis la bonne préparation de ce document. La CEDEAO voudrait également remercier l'Union européenne pour ses généreuses contributions.

Nous continuons à compter sur votre coopération dans nos efforts visant à améliorer la gestion des données migratoires dans la région.

Je vous remercie.



**Mamadou Traoré**

*Commissaire, Politique macroéconomique et recherche économique  
Commission de la CEDEAO*



# RÉSUMÉ

## Situation du pays

La République de Guinée<sup>1</sup> est l'un des pays les moins développés au monde. Son indice de développement humain la classe 174<sup>ème</sup> sur 189 pays<sup>2</sup>.

Malgré que la Guinée possède près des deux-tiers des réserves mondiales de bauxite et d'autres importantes richesses minières (or, diamant et nickel), ces richesses ne profitent pas à l'économie du pays, avec un impact sur l'emploi des jeunes assez marginal. Le pays fait face à de **nombreuses contraintes socioéconomiques** essentiellement liées au chômage, à la pauvreté des ménages, à la faible protection sociale, à la persistance des inégalités de genre dans l'accès aux ressources et héritées de son passé politique.

La **population Guinéenne** est **jeune** et essentiellement **rurale**. Elle est estimée en 2014 à 10 599 848 millions par le dernier recensement général de la population et de l'habitat (2014). Presque une personne sur deux (44,9 %) a moins de 16 ans et 3,8 % seulement des individus sont âgés de 65 ans ou plus. La population croît à un rythme rapide de 2,2 % par an<sup>3</sup>. Le **taux d'alphabétisation** au niveau national est passé de 25,4 % en 1996 à 32 % en 2018 (INS, 2020).

Selon l'enquête de pauvreté de l'INS, la **pauvreté** touche de façon plus importante les **populations rurales** (65 %) que les populations urbaines (35 %).

Le **marché de l'emploi** national est dominé par le secteur primaire agricole (correspondant à plus de 60 % des emplois) et par les activités informelles (92,5 %), les deux caractérisés par la précarité, les conditions difficiles de travail et les faibles revenus.

Des **quatre régions naturelles**, la Basse Guinée, la Guinée Forestière, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée, les deux dernières sont les plus arides et les moins bien nanties en ressources, notamment agricoles et représentent les zones d'origine (respectivement de Mamou et Labé et de Kankan) des plus grands nombres de candidats à l'émigration internationale et interne.

---

<sup>1</sup> Ce profil migratoire utilise les noms courts des pays – par exemple, la Guinée au lieu de la République de Guinée.

<sup>2</sup> HDI UNDP, 2019.

<sup>3</sup> Le taux est calculé sur la période intercensitaire 1996-2014 (RGPH3).

## Tendances migratoires et caractéristiques des migrants

Le phénomène migratoire en Guinée s'inscrit dans une histoire longue et englobe des dynamiques multiples. Depuis longtemps pays de départ, de destination et de transit des migrants, la Guinée est historiquement marquée par une immigration et une émigration en prévalence intra régionale, favorisée par la proximité et la facilité du régime de libre circulation des biens et des personnes en vigueur dans la zone CEDEAO et par la nature perméable des frontières.

### Immigration

Selon le recensement de 2014, la Guinée compte 164 733 **étrangers résidents** dans son territoire, soit 1,57 % de la population guinéenne. La majorité des immigrés en Guinée sont **originaires des pays membres frontaliers**, et en particulier de la Côte d'Ivoire (41 000), de la Sierra Leone (36 000) et du Sénégal (23 000), suivi par le Libéria et le Mali. Alors que 38 % de la population étrangère est établie dans la capitale, Conakry, le reste réside à proximité des frontières des respectifs pays d'origine.

Selon le recensement de 2014, le **taux d'occupation** des migrants en Guinée est légèrement moins élevé que celui des Guinéens (57 contre 59 %), avec des disparités selon le genre (parmi les hommes nés à l'étranger en âge de travailler, 70 % ont un emploi, 22 % sont inactifs, et seulement 7 % sont au chômage. Pour les femmes, 46 % travaillent, 50 % sont inactives et 3 % sont au chômage).

En comparaison avec les personnes nées en Guinée, les personnes nées à l'étranger sont légèrement **moins représentées parmi les travailleurs indépendants**. Ils **sont plus présents dans le commerce** (36 %, contre 21 % pour les personnes nées dans le pays) et beaucoup moins dans l'agriculture et la pêche (23 % contre 53 % pour les personnes nées en Guinée). Le secteur minier représente aussi un facteur croissant d'attraction, y compris pour les travailleurs anglophones. En 2016 3 % des **entreprises enregistrées**, ont été créées par des personnes d'une autre nationalité africaine, 2 % par des personnes de nationalité asiatique, selon l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP). Au niveau du **travail employé**, 36,5 % des migrants en activité à Conakry travaillent dans le commerce, 11,5 % dans le secteur de la pêche, 9 % dans celui de la construction et 8 % dans l'administration.

Des **étudiants** Ivoiriens, Béninois, Maliens, Tchadiens et Nigérien, Camerounais et Comoriens sont aussi inscrits dans les facultés de médecine et d'ingénierie en Guinée.

## Immigration non volontaire

Dans les décennies passées la Guinée a accueilli des nombres importants de réfugiés Libériens et Sierra Léonais, suite aux conflits civils en Sierra Leone (entre 1991 et 2002) et au Libéria (entre 1989 et 2003). En 1995 672 300 « réfugiés et assimilés » étaient enregistrés en Guinée. En fin 2019, les réfugiés sont 4 883, dont la majorité (79,7 %) en provenance de la Côte d'Ivoire - arrivés en Guinée suite à la crise de 2002 et à la crise post-électorale de 2010 à 2011, de la Sierra Leone et du Libéria), et les demandeurs d'asile sont 1 980.

## Émigration

L'**émigration** guinéenne est historiquement composée d'une population jeune et orientée traditionnellement vers les pays de la sous-région.

En 2015, selon le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DAES des Nations Unies),<sup>4</sup> les émigrés guinéens étaient 426 941, soit 3,4 % de la population. Ces migrations auraient principalement des **raisons professionnelles** (56,2 %), ou pour les **études** (15,6 %) ou encore pour le regroupement familial (13,5 %). Par contre les autres motifs tels que l'insécurité (0,12 %) y interviennent de façon secondaire<sup>5</sup>.

La plupart de ressortissants (74 %) se trouvent dans les pays voisins : 22 % en Côte d'Ivoire, 16 % en Sierra Leone, 12 % au Sénégal, 9 % au Libéria et 4 % au Mali, alors que 17 % se trouvent en Europe, dont 7 % vivent en France, 4 % aux États-Unis et 3 % en Belgique<sup>6</sup>. Les pays pétroliers du Moyen-Orient, les pays du Maghreb ou des nouveaux pays industrialisés sont devenus des nouvelles destinations depuis ces cinq dernières années<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> DAES des Nations Unies, 2015.

<sup>5</sup> République de Guinée. Ministère du plan et de la coopération internationale. Institut national de la statistique (INS). Troisième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3). Rapport d'analyse des données du RGPH-3. Édition Décembre 2017, dans : GERM (Laboratoire des Études et Recherches sur le Genre, l'Environnement, les Religions et les Migrations Université Gaston Berger de Saint-Louis), La migration - mon projet. Les candidats et les réseaux migratoires - cas de la République de Guinée, Rapport 01/2019.

<sup>6</sup> Maastricht Graduate School of Governance (MMGSoG), 2017. Guinea Migration Profile. Study on Migration Routes in West and Central Africa.

<sup>7</sup> Diallo, 2018. Pratiques de recrutement des travailleurs migrants guinéens, conditions de travail à l'étranger et politiques publiques face à la traite des êtres humains au trafic de migrants en Guinée, ICMC, MADE.

Selon l'UNESCO, en 2014, 5 300 jeunes Guinéens, soit 5 % des étudiants guinéens, étudiaient à l'étranger, dont 58 % en France<sup>8</sup>, où le nombre d'étudiants guinéens depuis 2001 s'est multiplié par près de cinq fois<sup>9</sup>.

## Migration irrégulière

Ce n'est qu'à partir de 2014/2015 que la migration irrégulière des jeunes en Guinée en Europe a pris une ampleur considérable et constitue une des multiples dynamiques de mobilité en cours, avec une augmentation de la mobilité par étapes à travers différents pays de transit en Afrique subsaharienne et puis en Afrique du Nord et des traversées irrégulières de la Méditerranée pour se rendre en Europe.

Les chiffres relatifs au phénomène sont importants surtout si on considère l'augmentation constante au fil des dernières années et le poids des migrants irréguliers guinéens par rapport aux autres nationalités.

Au total, 17 290 migrants guinéens irréguliers ont été identifiés dans l'Union européenne en 2018, avec une forte augmentation par rapport à 2014 (3 115). Dans la même période considérée, on observe aussi un accroissement sensible des Guinéens dont l'entrée a été refusée aux frontières externes de l'Union européenne, à partir de 2015<sup>10</sup>.

La migration irrégulière, entreprise surtout par les hommes (85 %) et par les jeunes (15-24 ans) en prévalence issus des ménages urbains (86 %)<sup>11</sup>, est un phénomène social complexe et revêt des aspects multidimensionnels, englobant à la fois des motifs personnels, mais aussi familiaux et communautaires<sup>12</sup>.

Le voyage transsaharien des guinéens est généralement fait en plusieurs étapes avant de se rapprocher de la traversée de la Méditerranée, et peut prendre entre quelques semaines et plusieurs années, facilité par les réseaux de passeurs et le support de proches installés le long de la traversée saharienne.

La plupart des migrants subissent des abus tout au long de la route, tels que l'exploitation, le travail forcé, l'emprisonnement arbitraire, la violence

---

<sup>8</sup> United Nations Education Scientific and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics: <http://data.uis.unesco.org/>.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

<sup>11</sup> OIM, 2020. *Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour* (Janvier 2020).

<sup>12</sup> *Ibid.*

armée, le racisme et la discrimination associés au voyage et au séjour dans les pays intermédiaires.

## Émigration non volontaire

Si comparés aux pays voisins, la Guinée compte un nombre relativement bas de réfugiés, selon le HCR, il y avait en fin 2018, 23 458 réfugiés et assimilés et 33 028 demandeurs d'asile guinéens dans le monde<sup>13</sup>, la France (27,2 %), l'Italie (16,6 %), l'Angola (16,3 %), l'Allemagne (15,2 %) figurant parmi les principaux pays de destination.

En même temps, même si relativement bas, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile guinéens a connu une augmentation rapide au cours des dernières années, surtout dans les pays européens. En 2016, 14 040 Guinéens ont déposé une demande d'asile dans les pays membres de l'Union européenne, soit une multiplication par plus de deux par rapport à l'année précédente<sup>14</sup>. À partir de 2017, les demandes ont diminué partout en Europe, sauf en France.

Les rejets de demandes d'asile des Guinéens ont connu une tendance similaire aux demandes d'asile, avec l'Italie, suivie par l'Allemagne, parmi les pays les plus importants de destination de demandeurs d'asile guinéens qui ont adopté le nombre le plus élevé de refus.

## Traite des personnes

La traite de êtres humains en Guinée est avant tout un **phénomène interne**, et ancré dans la culture du pays, à travers la pratique ancestrale du confiage. Des hommes, des femmes et des enfants sont également contraints de travailler comme **ouvriers agricoles** ou dans le **secteur minier** de la Guinée.

Alors que la traite interne des enfants, des femmes et des hommes est dominante, les échanges et les mobilités entre les pays ouest-africains sont fluides et les frontières sont largement poreuses, d'où la traite des personnes assume en même temps une dimension internationale.

Il y a des liens importants entre la **traite des enfants et les migrations externes** propres à l'Afrique de l'Ouest, telles que l'envoi d'enfants de zones frontalières dans des écoles coraniques au Sénégal, en Gambie ou en Guinée-Bissau, où ils sont souvent exploités et obligés de mendier en tant que « talibés » au Sénégal.

---

<sup>13</sup> HCR, 2019. Global Trends Forced Displacement in 2018.

<sup>14</sup> Eurostat, s.d. Asylum and Managed Migration Database.

Aussi, la question de la traite des enfants ne peut être séparée de la migration internationale de mineurs non accompagnés Guinéens et de la migration irrégulière des adultes, dont les pratiques d'exploitation, comme l'emprisonnement ou le travail forcé<sup>15</sup> sont largement documentés.

Beaucoup de **femmes guinéennes** sont tombées victimes de la traite dans des pays voisins d'Afrique de l'Ouest, d'Europe, du Moyen-Orient et des États-Unis à des fins de travail domestique et de travail forcé du sexe.

La Guinée est également une **zone de transit et dans une moindre mesure de destination pour la traite des personnes** notamment pour le travail forcé des enfants d'Afrique de l'Ouest envoyés travailler dans des mines d'or<sup>16</sup> et pour des victimes d'origine nigériane transitant par le pays pour atteindre l'Europe.

La Guinée s'est mobilisée et a déjà accompli plusieurs efforts pour contraster la traite des personnes, à travers un nombre d'initiatives et l'engagement des divers acteurs nationaux et internationaux. Grâce aux efforts globaux croissants déployés par le Gouvernement guinéen pour parvenir à l'élimination de la traite, la Guinée a été (re)classée au niveau 2 par le rapport sur la traite des personnes publié par le Département d'État des États-Unis (2019). Toutefois selon le Département d'État des États-Unis, le Gouvernement de la Guinée ne respecte pas pleinement les normes minimales pour l'élimination de la traite<sup>17</sup>.

## Migration de retour

La migration de retour et les opportunités de réintégration psychosociale, sociale et économique des migrants issus des flux irréguliers nécessitent d'être considérées au prisme des évolutions récentes des flux migratoires à partir de la Guinée et des nouvelles dynamiques de mobilité en cours.

Dans les toutes dernières années, les retours assistés par l'OIM ont augmenté, surtout en provenance des pays de transit, tels que le Niger, le Maroc, l'Algérie et la Libye, d'où les retours assument une nature « humanitaire », avec des résultats encourageants en termes de réintégration socioéconomique au retour dans le pays d'origine.

---

<sup>15</sup> Les indicateurs de pratiques abusives étaient les suivants : le migrant a été maintenu en captivité ; forcé de travailler sans rémunération ; forcé de travailler ; proposé un travail ; eu une proposition de mariage.

<sup>16</sup> Département d'État des États-Unis, 2019. Trafficking in Persons Report.

<sup>17</sup> *Ibid.*

## Migration interne

La Guinée connaît aussi des mouvements migratoires internes, bien que moins importants que dans d'autres pays africains, essentiellement liés au processus d'urbanisation qui intéresse principalement la capitale – Conakry, et à la migration de travail vers les zones minières et industrielles, telles que Kamsar, Fria ou Dinguiraye, où les Guinéens espèrent trouver du travail et bénéficier d'infrastructures décentes.

Les risques naturels (fréquents feux de brousse et inondations, notamment en Haute Guinée) et épidémiques (comme Ebola) sont à l'origine de déplacements internes forcés (en moyenne 6 700 sur la période 2009-2013).

## Effets de la migration

Si la migration irrégulière, le déplacement forcé ou encore la traite peuvent mettre en danger la vie des migrants, la plupart des migrations légales et volontaires présentent un fort potentiel de développement pour les individus, en leur offrant de nouvelles possibilités professionnelles et d'apprentissage. Les migrations peuvent également avoir un impact sur le développement des communautés d'accueil ou de départ.

En Guinée, les effets les plus fréquemment mentionnés de l'émigration sont les transferts de fonds et les investissements des Guinéens de l'étranger vers le pays d'origine. Dans ce cadre, le Gouvernement est en train d'élaborer, sous la coordination de la DGGE, une Stratégie d'engagement de la diaspora guinéenne et des migrants de retour, avec comme objectifs de :

1. Communiquer et renforcer la collaboration entre les associations et structures de la diaspora guinéenne et le Gouvernement ;
2. Faciliter la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour une implication civique et citoyenne de la diaspora guinéenne et des migrants de retour ;
3. Faciliter le transfert des ressources financières de la diaspora ;
4. Valoriser les compétences de la diaspora par le transfert de connaissances/compétences notamment pour le renforcement de secteurs clés tel que le système de santé et par le renforcement des capacités de la DGGE.

L'immigration de travailleurs étrangers en Guinée contribue également au développement économique de la Guinée. Une étude réalisée à Conakry parmi des migrants de la CEDEAO conclue que plus de la moitié avait créé une activité

économique, que 69 % des emplois issus de ces activités étaient donnés à des Guinéens, et que 75 % des intrants nécessaires à leur activité étaient achetés en Guinée<sup>18</sup>.

Les migrations affectent également différents aspects du développement social de la Guinée. En termes d'éducation, elles permettent un accroissement du capital intellectuel des étudiants qui pourront en faire bénéficier à la communauté à leur retour au pays. En termes de santé, elles permettent parfois une meilleure diffusion des bonnes pratiques sanitaires, mais multiplient également les risques de transmission comme on l'a vu lors de l'épidémie d'Ébola. Elles peuvent ouvrir de nouvelles opportunités aux femmes, que ce soit en tant que migrantes ou en tant que femmes de migrants, mais aussi leur faire courir davantage de risques (tels que la traite des personnes ou l'exploitation sexuelle). Pour finir, comme toutes les activités humaines, les migrations peuvent également entraîner une dégradation de l'environnement et contribuer à une gestion non durable des ressources naturelles.

## Politique migratoire

Dans un contexte de rapide évolution et de diversification du phénomène migratoire, la Guinée s'est beaucoup investie au cours des dernières années pour gouverner les migrations et pour en gérer les opportunités, tout en atténuant les potentiels impacts négatifs. Ces efforts ont mené à la création d'institutions et de cadres législatifs dans différents domaines de la migration, sans pourtant une vraie coordination interministérielle.

À cette fin, le processus de développement de la Politique de Migration de la Guinée (PMG) a été mis en place avec l'objectif d'établir un système global et coordonné de politiques et d'institutions pour la gouvernance de dimensions clés de la migration en Guinée.

Les objectifs spécifiques de la PMG sont de :

1. Développer un cadre global pour la gestion des frontières et la gouvernance de la libre circulation ;
2. Développer une réponse contre la traite des êtres humains ;
3. Gérer la migration forcée et des mineurs non accompagnés ;
4. Promouvoir une migration de travail régulière pour le développement socioéconomique de la Guinée et de ses habitants ;
5. Promouvoir la migration et le développement en Guinée.

---

<sup>18</sup> CEDEAO, 2017a.



## Principales recommandations

### **RECOMMANDATION 1 :**

Renforcer la mobilisation et la coordination entre les acteurs intervenant sur la migration, à partir de ses causes profondes et de ses dynamiques.

### **RECOMMANDATION 2 :**

Promouvoir la migration de travail régulière des ressortissants de la Guinée.

### **RECOMMANDATION 3 :**

Adresser la réintégration psychosociale et économique des Guinéens de retour.

### **RECOMMANDATION 4 :**

Renforcer les capacités de collecte, traitement, analyse et partage des données sur la migration.

### **RECOMMANDATION 5 :**

Considérer les recommandations du Département d'État des États-Unis au Gouvernement de la Guinée pour la lutte contre la traite des personnes.

### **RECOMMANDATION 6 :**

Mettre en place le Cadre de Concertation National sur les Migrations (CCNM), en tant que plateforme regroupant tous les acteurs Gouvernementaux clés dans le domaine de la migration en Guinée, désignée de la gestion de la gouvernance des migrations en Guinée.



# CARTE DU PAYS ET STATISTIQUES CLÉS

Carte 1. La Guinée et ses pays voisins



Source : CIA World Factbook.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

**Tableau 1. Statistiques clés**

Général	
Nombre d'habitants	11 883 516 <sup>19</sup>
Superficie	245 857 km <sup>20</sup>
Monnaie nationale	Nouveau Franc Guinéen
Principales langues nationales	Maninka, Soussou, Poular, Kissi, Kpèlè et Lomagoé <sup>21</sup>
Intégration régionale	Membre de la CEDEAO, mais pas de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
Développement économique et social <sup>22</sup>	
IDH (Indice de Développement Humain) (2019)	0,466, 174 <sup>e</sup> sur 189 pays <sup>23</sup>
PIB (2018)	10 283 992 455 (USD) <sup>24</sup>
RNB (2018)	850 (USD) <sup>25</sup>
Croissance du PIB	6,2 % (2017-2018) <sup>26</sup>
Taux de pauvreté (part de la population vivant sous le seuil de pauvreté) (2012)	55,2 % <sup>27</sup>
Démographie <sup>28</sup>	
Population	11 883 516
Taux de croissance de la population	2,5 % par an
Nombre d'enfants moyen par femme	4,9
Espérance de vie	60,2 (2018)
Migration	
Pourcentage de la population résidente née à l'étranger	1,57 % <sup>29</sup> (2014)
Pourcentage des Guinéens résidant à l'étranger	3,4 % <sup>30</sup> (2015)
Pourcentage des Guinéens résidant dans une autre préfecture que leur préfecture de naissance	14,2 % <sup>31</sup> (2017)
Taux d'urbanisation	35,86 % <sup>32</sup> (2018)

<sup>19</sup> INS, La Guinée en chiffres 2018, Édition 2020.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> INS, 2014.

<sup>22</sup> Banque mondiale, 2015. World Development Indicators, 2015 sauf indiqué autrement.

<sup>23</sup> PNUD, 2019. Rapport sur le développement humain 2019.

<sup>24</sup> INS, La Guinée en chiffres 2018, Édition 2020.

<sup>25</sup> World Bank data: [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.PCAP.CD?name\\_desc=true&locations=GN](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.PCAP.CD?name_desc=true&locations=GN).

<sup>26</sup> INS, La Guinée en chiffres 2018, Édition 2020.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> INS, 2014a.

<sup>30</sup> DAES des Nations Unies, 2015.

<sup>31</sup> INS, 2017.

<sup>32</sup> INS, La Guinée en chiffres 2018, Édition 2020.

# INTRODUCTION

## Contexte institutionnel

Le projet FMM a soutenu l'élaboration de profils migratoires pour six pays d'Afrique de l'Ouest, dont la Guinée. Un profil migratoire consiste en un état des lieux et analyse des connaissances, données et acteurs en lien avec les problématiques migratoires dans un pays, avec pour objectif principal de renforcer la prise en compte de la migration dans les politiques publiques.

Les profils migratoires ont été initialement développés par la Commission européenne en 2005, comme un outil destiné à fournir un aperçu de la situation migratoire d'un pays. Toutefois, dans ces premiers profils migratoires manquaient une analyse dynamique des données ainsi qu'une analyse contextuelle des migrations. L'OIM et ses partenaires ont alors développé une nouvelle approche pour le contenu des profils migratoires, basée sur l'analyse des liens entre migration et développement. Cette approche est décrite dans un guide publié sur le sujet par l'OIM<sup>33</sup>.

L'élaboration du profil migratoire de la Guinée s'appuie d'une part sur ce guide, et d'autre part sur des lignes directrices adaptées à la CEDEAO et à la Mauritanie<sup>34</sup>, le travail du comité technique en charge des questions migratoires en Guinée réunissant le bureau de Conakry de l'OIM et divers Ministères<sup>35</sup>, ainsi que le travail d'une mission d'identification conduite en 2016 qui visait à cartographier les acteurs et les données en lien avec la question migratoire<sup>36</sup>.

Le projet de « Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest » (FFM Afrique de l'Ouest) financé conjointement par l'Union européenne vise à tirer le meilleur parti du potentiel de développement de la libre circulation des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest. Ainsi, il soutient la gestion des données migratoires, la gestion des frontières, la migration de travail et la lutte contre la traite des personnes en Afrique de l'Ouest.

---

<sup>33</sup> OIM, 2012.

<sup>34</sup> OIM, 2016b.

<sup>35</sup> OIM, 2016e.

<sup>36</sup> Altai Consulting et OIM, 2016b.

À l'échelle régionale, le projet FMM soutient la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans son rôle de plateforme régionale pour le développement de politiques migratoires, pour le Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest ("Migration Dialogue for West Africa", MIDWA) et renforce la capacité de la CEDEAO à gérer les migrations et analyser les bénéfices des protocoles sur la libre circulation.

À l'échelle nationale, le projet soutient les États membres de la CEDEAO ainsi que la Mauritanie dans le développement de profils migratoires nationaux et de politiques migratoires nationales, et propose une l'assistance technique aux Gouvernements qui en font la demande.

Enfin, le projet promeut la participation active des acteurs non-étatiques et des autorités locales aux activités d'information et de protection au profit des migrants et des populations transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

Le projet est financé conjointement par l'Union européenne et la CEDEAO, et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en partenariat avec le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires ("International Centre for Migration Policy Development", ICMPD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

## **Objectif**

À l'instar des autres profils migratoires nationaux réalisés par l'OIM, le profil migratoire de la Guinée rassemble les informations existantes de façon structurée et fournit un aperçu complet des tendances clés en matière de migration internationale et interne, volontaire et non volontaire (partie A) ; des effets de la migration sur le pays (partie B) ; du cadre règlementaire et institutionnel de la migration au niveau national et régional. Il identifie également certains des principaux défis et lacunes existants en matière de gouvernance de la migration en Guinée et recommande des stratégies pour y faire face dans le futur.

## **Méthodologie**

Ce profil migratoire a été réalisé à partir d'une approche méthodologique mixte combinant recherche primaire et secondaire. La recherche secondaire a consisté en une revue de la littérature et des données disponibles sur les migrations en Guinée, couvrant à la fois la littérature académique, les rapports

de l'OIM et d'autres institutions internationales, ainsi que les rapports d'acteurs nationaux (Gouvernement et société civile).

La recherche primaire a consisté en 38 entretiens réalisés avec :

- des informateurs clés (institutions nationales, internationales, organisations non gouvernementales - ONG), dont la liste avait été préétablie durant la mission d'identification, et desquels ont été obtenus des informations qualitatives et factuelles, des bases de données, ainsi que des listes et contacts d'acteurs ;
- des migrants eux-mêmes, notamment des réfugiés, des migrants irréguliers, et des membres de la diaspora.

En annexe sont présentés les documents utilisés, ainsi que la liste des entretiens réalisés avec les informateurs clés.

Le document a été révisé et actualisé par une consultante indépendante au début de 2020 avec les données recueillies à travers des entretiens et ateliers nationaux pour rédiger la Politique de Migration de la Guinée.

## Situation du pays

La République de Guinée est un pays de l'Afrique de l'Ouest qui partage des frontières avec six pays : la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone et le Libéria. La Guinée couvre une superficie de 245 857 Km<sup>2</sup> pour une population de 11,8 millions d'habitants (INS, 2020). La Guinée se caractérise par une croissance de la population relativement élevée avec un taux moyen annuel de 2,9 % (7,8 % en milieu urbain), une population très jeune (51 % de la population est âgée de moins de 18 ans et 77 % de moins de 35 ans), un effectif de femmes plus important que celui des hommes (taux de masculinité de 48,3 % soit 93 hommes pour 100 femmes)<sup>37</sup>.

Malgré que la Guinée possède près des deux-tiers des réserves mondiales de bauxite et d'autres importantes richesses minières (or, diamant et nickel), ces richesses ne profitent pas à l'économie du pays, avec un impact sur l'emploi des jeunes assez marginal. La Guinée est l'un des pays les plus pauvres au monde, qui fait face à de **nombreuses contraintes socioéconomiques** essentiellement liées au chômage, à la pauvreté des ménages, à la faible protection sociale, à la persistance des inégalités de genre dans l'accès aux ressources et hérités de son passé politique.

---

<sup>37</sup> Bilan commun du Pays 2016, dans Stratégie OIM Guinée 2017-2020.

La **population Guinéenne** est **jeune** et essentiellement **rurale**. Elle est estimée en 2014 à 10 599 848 millions par le dernier recensement général de la population et de l'habitat (2014). Presque une personne sur deux (44,9 %) a moins de 16 ans et seulement 3,8 % des individus sont âgés de 65 ans ou plus. La population croît à un rythme rapide de 2,2 % par an<sup>38</sup>.

Selon le Rapport national de l'éducation pour tous en Guinée, publié en 2015<sup>39</sup>, entre 2000 et 2013, les dépenses de l'éducation rapportées au PIB sont passées de 1,8 à 3,8. Toutefois, la **part de l'enseignement primaire dans les ressources publiques allouées au secteur a diminué**, passant de 51 % en 2002 à 47 % en 2008, puis à 43 % en 2013. Cette part est en dessous de l'objectif fixé par l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Éducation Pour Tous qui représente 50 % des dépenses courantes de l'éducation<sup>40</sup>.

Concernant la **qualité de l'éducation, la faiblesse de l'efficacité** découle entre autres du bas niveau de qualification des enseignants, des effectifs pléthoriques dans les salles de classe, de la faible adéquation des profils du secondaire avec les filières de formation aux niveaux du technique professionnel et du supérieur, de l'inadaptation des formations aux besoins du marché de l'emploi, de l'absence d'établissements secondaires techniques d'excellence, et de l'insuffisance numérique, le vieillissement et la faible motivation du corps enseignant<sup>41</sup>.

La poursuite des réformes dans le cadre de la gestion macroéconomique et de la gouvernance ont néanmoins permis de réaliser d'importantes avancées. Cependant, le pays peine toujours à prendre le sentier d'une croissance soutenue et durable permettant d'atteindre le niveau requis pour réduire significativement la pauvreté de la majorité de ses citoyens. Classée 174<sup>e</sup> sur 189 pays, son Indice de développement humain (IDH) est évalué à 0,466 pour l'année 2018<sup>42</sup>, avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 850 dollars PPA en 2018<sup>43</sup>. Ainsi, la Guinée figure **parmi les pays très pauvres à faible développement humain**.

Selon une enquête de pauvreté<sup>44</sup> de l'INS, le taux de pauvreté était de 55,2 % en 2012, en hausse par rapport à 2007 où il était de 53 %, et par rapport à 2002 où il était de 49,2 %. En revanche, la Banque mondiale indique une

---

<sup>38</sup> Le taux est calculé sur la période intercensitaire 1996-2014 (RGPH3).

<sup>39</sup> Examen national 2015 de l'Éducation pour tous : Guinée.

<sup>40</sup> République de Guinée, 2015. Examen national 2015 de l'éducation pour tous.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> RMDH, 2019.

<sup>43</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/pays/guinee> accédé le 4 février 2020.

<sup>44</sup> INS, 2012b.



réduction du taux de pauvreté<sup>45</sup>, à 35 % en 2012 contre 60 % en 2007 et 62 % en 2002. Ces conclusions contradictoires illustrent la difficulté d’obtenir des statistiques fiables concernant la Guinée. Selon l’enquête de pauvreté de l’INS, la pauvreté touche de façon plus importante les populations rurales (65 %) que les populations urbaines (35 %). D’autre part, le coefficient de Gini, reflétant les inégalités de revenu par habitant, serait en augmentation, de 0,317 en 2012 par rapport à 0,312 en 2007<sup>46</sup>.

Le **taux d’alphabétisation** au niveau national est passé de 25,4 % en 1996 à 32 % en 2018 (INS, 2020).

L’espérance de vie des Guinéens est de 60,3 ans en 2018<sup>47</sup>. Selon l’INS, seuls 39 % des populations urbaines et 12 % des populations rurales ont accès à des installations sanitaires améliorées<sup>48</sup>, 68 % des ménages ont accès à l’eau potable et 19 % à l’électricité<sup>49</sup>. La comparaison des enquêtes de l’INS de 2012 par rapport à celles de 2007 et 2003 indique néanmoins une progression de la plupart de ces indicateurs, avec des exceptions, comme par exemple, la proportion de ménages ayant accès à l’eau potable qui a diminué depuis 2007.

**Tableau 2. Quelques indicateurs de développement socioéconomique de la Guinée**

	2016	2017	2018		
Espérance de vie <sup>50</sup>	59,6	59,9	60,3		
	2003	2007	2012		
% de la population en dessous du seuil de pauvreté <sup>51</sup>	49,1 %	53 %	55,2 %		
% des ménages ayant accès à l’eau potable	60,3 %	73,8 %	67,8 %		
% des ménages utilisant l’électricité	20,2 %	18,5 %	18,5 %		
	1996	2003	2007	2012	2014
Taux d’alphabétisation des adultes <sup>52</sup>	25,4	28,3	34,5	34,0	32,0

<sup>45</sup> Calculé comme la part de la population vivant sous 1.90 dollars É.-U. à parité de pouvoir d’achat 2011.

<sup>46</sup> L’indice de Gini indique dans quelle mesure la répartition des revenus (ou, dans certains cas, les dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d’une économie s’écarte de l’égalité parfaite. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité absolue).

<sup>47</sup> INS, 2020.

<sup>48</sup> INS, 2012a.

<sup>49</sup> INS, 2012b.

<sup>50</sup> RGPH, 2014. Perspectives démographique/INS/Ministère du Plan et du développement économique, dans INS, 2020.

<sup>51</sup> Enquête ménages/INS/Ministère du Plan et du développement économique, dans INS, 2020.

<sup>52</sup> Annuaire Statistique 2016 INS, dans INS, 2020.

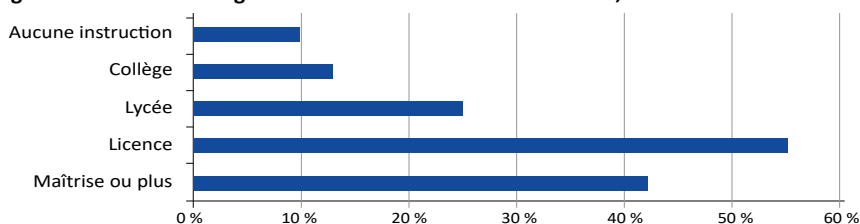
## Emploi et chômage

Selon le recensement de 2014, seuls 5 % de la population active serait au chômage. En revanche, mais d'après une enquête de 2012 réalisée auprès de populations urbaines uniquement<sup>53</sup>, le taux de chômage des jeunes (15-35 ans) atteint 20 %, et 43 % des jeunes en emploi déclarent être sous-employés.

En Guinée, le chômage résulte, entre autres, de mauvaises performances économiques, du faible niveau de qualification de la main-d'œuvre et du manque d'adéquation de la formation à l'emploi. Il est soutenu et entretenu par la structure démographique et l'inadéquation entre formation et emploi.

Selon une enquête de 2012<sup>54</sup>, le taux de chômage augmente avec le niveau d'éducation, les personnes hautement qualifiées ayant un risque de chômage plus élevé que les moins qualifiées (au moins dans les villes).

**Figure 1. Taux de chômage selon le niveau d'instruction atteint, 2012**



Source: Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

Ceci contribue probablement à expliquer pourquoi les Guinéens éduqués ont une plus grande probabilité de migrer que les Guinéens moins éduqués, à la fois au sein du pays<sup>55</sup> et dans les pays de l'OCDE<sup>56</sup>.

La **structure globale du marché de l'emploi** montre qu'une bonne partie de la main d'œuvre est employée dans le secteur primaire agricole qui occupe plus de 60 % des emplois et 92,5 % des activités informelles. Ce secteur occupe 64 % des hommes et 74 % des femmes. Le secteur secondaire ne fournit que 5 % des emplois principalement destinés aux hommes. Quant au secteur tertiaire, essentiellement représenté par le commerce, il fournit 25 % des emplois et occupe 27 % de la main-d'œuvre masculine et 25 % de la main d'œuvre féminine.

<sup>53</sup> Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> Bernard et Bell, 2018.

<sup>56</sup> OCDE, 2015b.

Toutefois, le **secteur informel** demeure le vivier des emplois en Guinée avec 92 % des actifs, contre le 7,5 % du secteur formel<sup>57</sup>.

Le secteur primaire agricole et les activités informelles concentrent la majorité des emplois, avec la précarité, les conditions difficiles de travail et les faibles revenus qui caractérisent ces secteurs<sup>58</sup>.

## Environnement

La Guinée est divisée en quatre régions naturelles : la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

La Basse Guinée ou Guinée maritime possède de nombreux cours d'eau irriguent des plaines propices à la culture du riz. Le sous-sol est riche en gisements de bauxite (utilisé pour l'aluminium) et de nombreuses sociétés minières y sont actives. La Guinée Forestière est également une zone relativement propice à l'agriculture, et la région possède également de nombreux gisements de fer encore non exploités.

En revanche, en Moyenne Guinée, les précipitations sont très peu abondantes et les sols sont fortement dégradés : il s'agit de la région la plus pauvre de la Guinée du point de vue agricole. La Haute Guinée est la région la plus aride du pays, et les fréquents épisodes de sécheresse n'en font pas une région d'agriculture prospère.

---

<sup>57</sup> GERM (Laboratoire des Etudes et Recherches sur le Genre, l'Environnement, les Religions et les Migrations Université Gaston Berger de Saint-Louis), La migration - mon projet. Les candidats et les réseaux migratoires – cas de la République de Guinée, Rapport 01/2019.

<sup>58</sup> République de Guinée, Contribution Nationale Volontaire à la Mise en Œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, Juillet 2018.

## Carte 2. Les quatre régions naturelles de la Guinée



Source : Altai sur la base de données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

C'est de ces deux dernières régions, la Haute Guinée (notamment Kankan), et la Moyenne Guinée (notamment Mamou et Labé), que le plus grand nombre de candidats à l'émigration provient, comme détaillé en section A.4. En termes de migration interne, ces régions connaissent également un solde migratoire négatif (voir section A.6.1.).

## Situation politique et risques sécuritaires

Après plus de 60 ans de colonisation, la Guinée a été le premier pays de l'Afrique Occidentale Française à accéder à l'indépendance en 1958. Le régime d'Ahmed Sékou Touré (1958-1984), d'inspiration communiste, a été suivi de celui du général Lansana Conté (1984-2008), arrivé au pouvoir après un coup d'État. À sa mort en 2008 se produit un autre coup d'État. En 2009, les forces de sécurité tuent 150 personnes qui manifestaient à Conakry contre la junte militaire<sup>59</sup>. Une élection présidentielle en 2010 est remportée par Alpha Condé, et elle est suivie d'élections législatives en 2013. Les élections de 2015 (68 % de participation<sup>60</sup>) ont été contestées par l'opposition et accompagnées de troubles ayant causé treize morts selon Amnesty International. Ce contexte politique troublé, parfois combiné à des tensions ethniques, peut contribuer à expliquer l'existence de quelques 34 000 réfugiés et demandeurs d'asile Guinéens à travers le monde<sup>61</sup>.

Le Président Alpha Condé a été réélu en 2015 pour son deuxième mandat.

<sup>59</sup> Reuters, 2012.

<sup>60</sup> Union européenne, 2015.

<sup>61</sup> Population Statistics du HCR.

# **PARTIE A : TENDANCES MIGRATOIRES ET CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS**

Le phénomène migratoire en Guinée s’inscrit dans une histoire longue et englobe des dynamiques multiples. Depuis longtemps pays de départ, de destination et de transit des migrants, la Guinée est historiquement marquée par une mobilité dominante intra régionale, favorisée par la proximité et la facilité du régime de libre circulation des biens et des personnes en vigueur dans la zone CEDEAO et par la nature perméable des frontières.

La migration irrégulière des jeunes en Guinée, en particulier, a pris une ampleur considérable dans les toutes dernières années et constitue une des multiples dynamiques de mobilité en cours, qui nécessite une attention particulière par son caractère inédit et par les implications politiques, sociales et économiques. La migration de retour et les opportunités de réintégration psychosociale et économique des migrants issus des flux irréguliers nécessitent également d’être considérées au prisme de ces nouvelles dynamiques migratoires.

La Guinée connaît aussi des mouvements migratoires internes, bien que moins importants que dans d’autres pays africains, essentiellement liés au processus d’urbanisation qui intéresse principalement la capitale – Conakry, et à la migration de travail vers les zones minières et industrielles.

Le Pays a reçu aussi, surtout dans le passé l’afflux de réfugiés du Libéria et de la Sierra Leone et plus récemment de la Cote d’Ivoire. En même temps, bien que relativement bas, le nombre de réfugiés et demandeurs d’asile guinéens a connu une augmentation rapide au cours des dernières années, surtout dans les pays européens.

## **A. I. Immigration**

### **A. I. I. Flux d’immigration**

Selon le recensement de 2014, la Guinée compte 164 733 personnes nées à l’étranger, soit 1,57 % des résidents en Guinée<sup>62</sup> Ce chiffre est à comparer avec les données du recensement de 1996<sup>63</sup>, selon lequel 5 % de la population

---

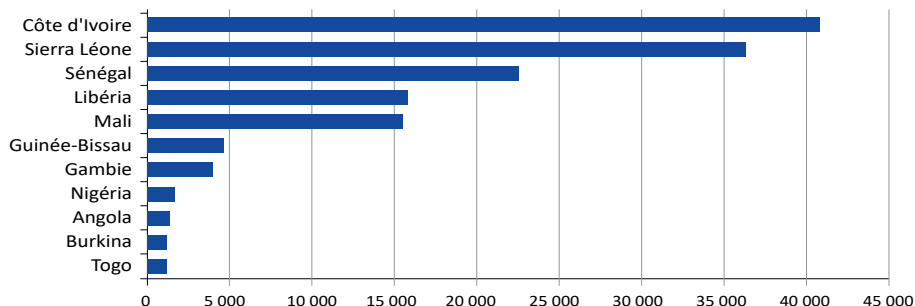
<sup>62</sup> INS, 2014a.

<sup>63</sup> Direction Nationale de la Statistique, 1998.

résidente de Guinée était née à l'étranger – principalement suite à l'afflux de réfugiés du Libéria et de la Sierra Leone.

En 2014, 53 % des personnes recensées nées à l'étranger sont des femmes, et 89 % sont nées dans un pays de la CEDEAO (voir la figure ci-dessous), provenant principalement de la Côte d'Ivoire (41 000), de la Sierra Leone (36 000) et du Sénégal (23 000).

**Figure 2. Pays CEDEAO de naissance des personnes habitant en Guinée et nées à l'étranger en 2014**



Source : INS, 2014a.

Selon le recensement de 2014, la diaspora sénégalaise est la plus jeune : 38 % a moins de 15 ans, contre 26 % pour les personnes nées en Côte d'Ivoire et 15 % pour les personnes nées en Sierra Leone. Les personnes nées en Côte d'Ivoire ont un niveau d'éducation supérieur aux personnes nées au Sénégal ou en Sierra Leone. Les taux d'occupation suivent la logique inverse : ce sont les personnes nées en Sierra Leone qui ont le plus haut taux d'emploi (65 %), suivies du Sénégal (54 %) et de la Côte d'Ivoire (51 %).

38 % habitent à Conakry. La présence de personnes nées à l'étranger dans les autres préfectures reflète notamment leur proximité géographique avec des pays voisins : 5 % vivent dans la préfecture de Siguiri, à la frontière avec le Mali (dont 25 % des Maliens immigrés), de N'Zérékoré, à la frontière avec le Libéria (dont 20 % des Libériens immigrés) et de Kankan, à la frontière avec la Côte d'Ivoire (dont 10 % des Ivoiriens immigrés)<sup>64</sup> ; 4 % vivent dans les préfectures de Labé et de Pita (respectivement 12 % et 16 % pour les Sénégalais), deux préfectures non frontalières, mais relativement proches du Sénégal.

<sup>64</sup> INS, 2017.

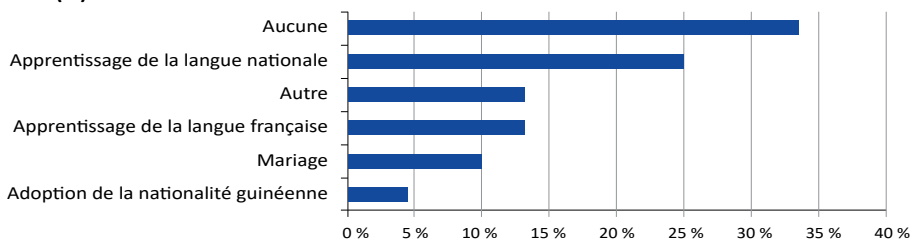
## Caractéristiques des migrants de la CEDEAO

Selon une étude menée auprès des foyers de Conakry dont le chef de ménage est né dans un des pays de la CEDEAO<sup>65</sup>, ces familles sont installées à Conakry depuis 12 ans en moyenne. 68 % des Libériens se sont installés en Guinée à cause des guerres civiles dans leur pays (1989-2003) tandis que 48 % des Sierra-Léonais ont rejoint leur famille. 50 % des Ivoiriens et 54 % des Sénégalais se sont installés pour « l'emploi ou les affaires ». C'est également le cas de la totalité des Caboverdiens et des Gambiens et de plus de la moitié des Béninois, Burkinabés, Ghanéens, Maliens, Nigériens et Togolais.

Près de 70 % de ces migrants de la CEDEAO ont fréquenté au moins une fois l'école, et 40 % auraient suivi des études supérieures ou professionnelles/techniques. 77% déclarent être entièrement satisfaits du système d'enseignement guinéen. 57 % savent lire et écrire au moins une langue étrangère (français, anglais ou arabe). Le taux d'emploi des chefs de ménage est très élevé (79 %), tandis que 70 % des autres membres du ménage sont sans emploi (voir aussi section suivante sur les travailleurs immigrés). Les ménages de migrants recevraient plus de deux fois plus de transferts de fonds de l'étranger qu'ils en enverraient, et l'étude conclut ainsi à un gain économique net pour la Guinée.

54 % des migrants se jugent pleinement intégrés en Guinée, 39 % se sentent en partie intégrés, et 7 % ne se sentent pas intégrés. 34 % des migrants interrogés considèrent que la migration ne requiert pas d'effort particulier. Entre les principales stratégies d'intégration des migrants de la CEDEAO habitant à Conakry figurent avant tout l'apprentissage de la langue nationale et de la langue française, alors que l'acquisition de la nationalité guinéenne est perçue comme décisive seulement par une minorité des répondants.

**Figure 3. Principale stratégie d'intégration des migrants de la CEDEAO habitant à Conakry en 2017 (%)**



Source : CEDEAO, 2017a.

<sup>65</sup> CEDEAO, 2017a.

Le rapport recense les difficultés suivantes relatives à l'intégration en Guinée, évoquées lors d'entretiens qualitatifs avec les migrants :

**Tableau 3. Difficultés mentionnées par quelques nationalités de la CEDEAO à Conakry**

<b>Libériens</b>	Accès au logement Barrières linguistiques et des règles culturelles
<b>Sierra-Léonais</b>	Tracasseries routières et racket à la frontière Guinéo-Léonaise Discriminations diverses dans le traitement des dossiers administratifs Difficultés d'accès aux finances pour la dynamisation des activités économiques Traitement discriminatoire par les autorités en faveur des Guinéens en cas de litige
<b>Ivoiriens</b>	Appels d'offres non ouverts à la compétition et réel favoritisme pour les Guinéens Barrières linguistiques dans le maniement des langues nationales
<b>Ghanéens</b>	Manque de financement pour les entreprises Escroqueries dans le traitement des dossiers dans l'administration Expulsion des locataires ghanéens par les maisoniers guinéens

Source : CEDEAO, 2017a.

Il ressort également de cette étude que les migrants de la CEDEAO aspireraient à un cadre de concertation direct entre les communautés CEDEAO et les autorités guinéennes.

### **A.1.2. Immigration aux fins d'emploi**

Selon le recensement de 2014, parmi les hommes nés à l'étranger en âge de travailler, 70 % ont un emploi, 22 % sont inactifs, et seulement 7 % sont au chômage. Pour les femmes, 46 % travaillent, 50 % sont inactives et 3 % sont au chômage. Au total, le taux d'occupation des personnes nées à l'étranger est légèrement moins élevé que celui des Guinéens (57 contre 59 %).

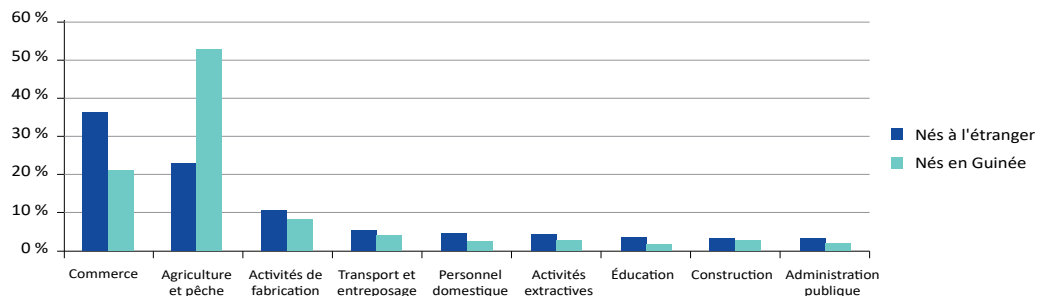
Selon la même source, les personnes nées à l'étranger sont légèrement moins représentées parmi les travailleurs indépendants que les personnes nées en Guinée, davantage représentées parmi les salariés (14 % contre 6 %) et moins représentés parmi les personnes travaillant dans une entreprise familiale (6 % contre 11 %).

Parmi les personnes nées à l'étranger, 50 % des femmes actives travaillent dans le commerce, contre seulement 25 % des hommes, tandis que 25 % des hommes actifs travaillent dans l'agriculture et la pêche, contre seulement 19 % des femmes. En comparaison avec les personnes nées en Guinée, les personnes nées à l'étranger sont plus présentes dans le commerce (36 % des personnes en emploi, contre 21 % pour les personnes nées dans le pays) et beaucoup moins dans l'agriculture et la pêche (23 % contre 53 % pour les personnes nées en Guinée, voir la figure 4 ci-après).



6 % des hommes actifs nés à l'étranger, et 2 % des femmes, travaillent dans le secteur des activités extractives. De nombreux Maliens et Burkinabés seraient notamment présents dans la préfecture de Siguiri, qui est une riche zone aurifère. Ainsi, le poste frontière de Kourémalé (à la frontière avec le Mali) enregistrerait jusqu'à 2 000 franchissements de la frontière par jour. Il y aurait par ailleurs de plus en plus de travailleurs anglophones en Guinée, notamment dans les mines<sup>66</sup>.

**Figure 4. Activité professionnelle des recensés nés à l'étranger et nés en Guinée en 2014**



Source : INS, 2014a.

Selon l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), en 2016, 95 % des entreprises enregistrées auprès de l'agence ont été créées par des Guinéens. 3 % ont été créées par des personnes d'une autre nationalité africaine : 50 entreprises enregistrées ont été créées par des Ivoiriens, 29 par des Sénégalais, 20 par des Maliens et 15 par des Togolais. 2 % des entreprises ont été créées par des personnes de nationalité asiatique, dont 48 par des Chinois et 34 par des Indiens. 38 entreprises ont été créées par des personnes de nationalité libanaise<sup>67</sup>.

## Caractéristiques des travailleurs immigrants en provenance de la CEDEAO

Selon l'étude menée auprès des ménages de Conakry dont le chef de ménage est migrant d'un des pays de la CEDEAO<sup>68</sup>, 36,5 % des migrants en activité à Conakry travaillent dans le commerce, 11,5 % dans le secteur de la pêche, 9 % dans celui de la construction et 8 % dans l'administration. 62 % des migrants en activité se sentent pleinement intégrés dans leur lieu de travail, et 37 % déclarent l'être partiellement.

<sup>66</sup> Entretien avec l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi.

<sup>67</sup> Données de l'Agence de Promotion des Investissements Privés.

<sup>68</sup> CEDEAO, 2017a.

Selon ce rapport, les Sierra léonais, les Sénégalais<sup>69</sup> et les Ghanéens exercent notamment des activités de pêche traditionnelle ; les services seraient eux dominés par les Ivoiriens et les Béninois, qui évoluent dans les technologies de l'information, le secteur de la construction et de la plomberie sanitaire ; et les Libériens disposeraient d'un avantage compétitif dans l'enseignement de l'anglais.



Bateaux de pêche traditionnels à Conakry, Guinée. © Altai Consulting 2017.

### A.1.3. Immigration aux fins d'étude

Les étudiants et stagiaires étrangers dans les universités et autres centres de formation guinéens sont dispensés du paiement nécessaire à l'obtention de la carte de résident. Ils sont en outre considérés comme « étrangers résidents privilégiés », ce qui les dispense de certaines formalités administratives. En revanche, il n'y aurait pas d'autres mécanismes d'incitations mis en place par le Gouvernement guinéen pour faire venir des étudiants étrangers<sup>70</sup>.

Peu d'informations existent sur les étudiants immigrés en Guinée. Des Ivoiriens, Béninois, Maliens, Tchadiens et Nigériens étudieraient la médecine ou l'ingénierie, et retourneraient généralement dans leur pays une fois diplômés<sup>71</sup>. Des Camerounais et des Comoriens étudieraient également la médecine en

---

<sup>69</sup> Source : Groupe de travail n°3 de l'atelier de consultation sur le profil migratoire.

<sup>70</sup> Entretien avec la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur.

<sup>71</sup> Entretien avec la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur ; commentaires du groupe de travail n°3 de l'atelier de consultation sur le profil migratoire.

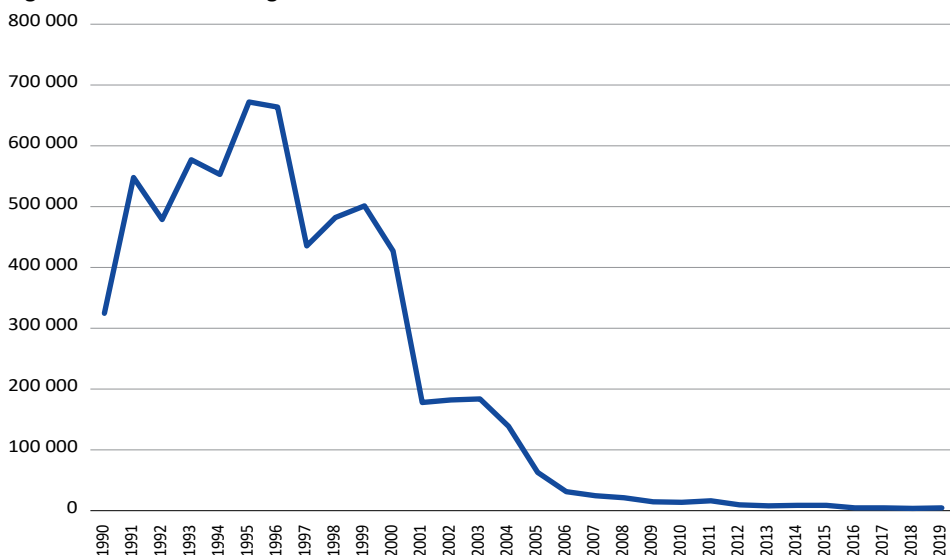
Guinée en raison respectivement d'une forte sélection et d'un niveau d'éducation perçu comme étant faible dans leur pays<sup>72</sup>.

## A.1.4. Immigration non volontaire

### Nombre de réfugiés

La Guinée a historiquement été une terre d'asile en Afrique de l'Ouest. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Guinée en 1995 a été l'année au cours de laquelle la Guinée a accueilli le plus grand nombre de « réfugiés et assimilés » (672 300)<sup>73</sup>, dont 62 % étaient Libériens et 38 % étaient Sierra Léonais, la plupart ayant obtenu le statut de *prima facie* au vu des conflits civils en Sierra Leone (entre 1991 et 2002) et au Libéria (entre 1989 et 2003). Suite à la crise de 2002 et à la crise post-électorale de 2010 à 2011, le Pays a reçu un afflux massif des réfugiés ivoiriens, particulièrement dans la Région Forestière.

Figure 5. Nombre des réfugiés en Guinée – 1990-2019



Source : World Development Indicators - World Bank Open Data.

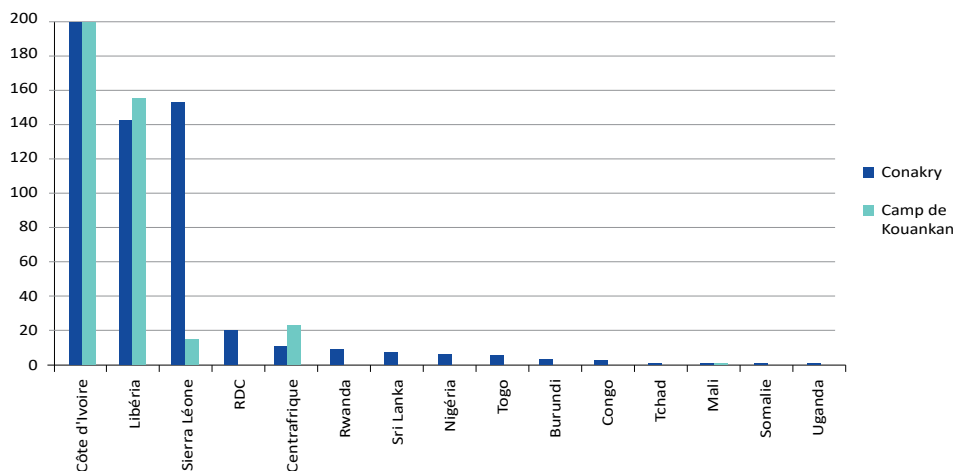
<sup>72</sup> Entretien avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et l'AGUIPE.

<sup>73</sup> Les personnes considérées comme assimilées aux réfugiés sont des personnes hors de leur pays d'origine et qui font face à des risques similaires à ceux des réfugiés, mais dont le statut n'a pas pu être déterminé comme tel pour des raisons pratiques ou autres.

Au 31 Octobre 2019, 4 883 réfugiés sont enregistrés en Guinée (dont 79,7 % en provenance de la Côte d'Ivoire - arrivés en Guinée suite à la crise de 2002 et à la crise post-électorale de 2010 à 2011 -, 10,6 % de la Sierra Leone et 6,4 % du Libéria), et 1 980 demandeurs d'asile<sup>74</sup>.

En termes de distribution dans le territoire national, en 2001<sup>75</sup>, la totalité des personnes relevant de la compétence du HCR<sup>76</sup> se trouvaient dans des camps répartis dans différentes préfectures de Guinée Forestière, dont près de la moitié dans la préfecture de Kissidougou dans les camps de Kountaya, Telikoro, et Boreah (voir la carte ci-dessus). En avril 2017, 82 % des réfugiés vivent dans le camp de Kouankan dans la préfecture de Macenta en Guinée Forestière, et le reste à Conakry.

**Figure 6. Localisation des réfugiés en Guinée par nationalité au 1er février 2017**



Source : Données transmises par le HCR à Conakry en mars 2017.

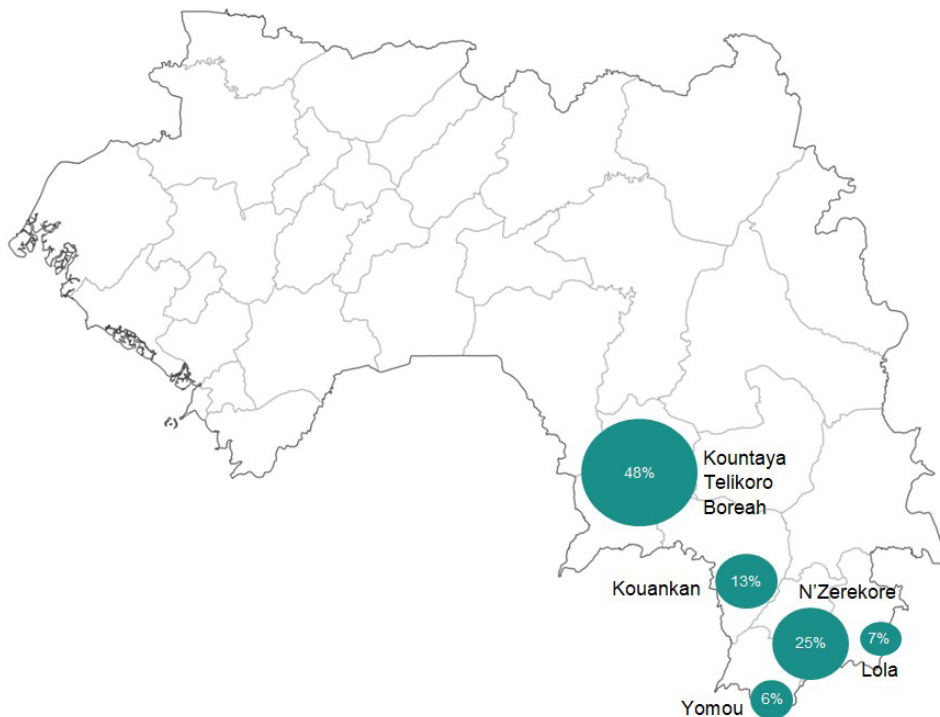
Note : La figure n'est pas à l'échelle pour la Côte d'Ivoire qui compte 542 réfugiés à Conakry et 3 960 à Kouankan.

<sup>74</sup> <https://data2.unhcr.org/en/country/gin> accédé le 21 novembre 2019.

<sup>75</sup> Date de début des données par localisation.

<sup>76</sup> Incluant les réfugiés, mais aussi les demandeurs d'asile, personnes sans nationalité et personnes déplacées internes par exemple.

**Carte 3. Répartition des personnes relevant de la compétence du HCR par préfecture en 2001**



Source : Données transmises par le HCR à Conakry.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

La présence de ces réfugiés a marqué le territoire guinéen. Ainsi, la Guinée Forestière, où les arrivées se sont concentrées, est devenue le centre de l'intervention humanitaire et a ainsi connu un désenclavement, permettant une amélioration du réseau routier ainsi que le développement de nouvelles activités économiques<sup>77</sup>.

## A.2. Émigration

La migration depuis la Guinée s'inscrit dans une histoire longue, qui a évolué au fil du temps. En particulier les données montrent qu'historiquement la migration guinéenne se concentrait de façon prévalente dans l'espace CEDEAO, alors que l'Europe ou les États-Unis était comparativement faibles comme destinations de la migration guinéenne. Bien que cette mobilité n'ait pas cessé d'exister, on constate depuis 2015 une augmentation très rapide de la mobilité par étapes à travers différents pays de transit en Afrique subsaharienne, puis en

<sup>77</sup> Simon-Lorriere, 2013.

Afrique du Nord et des traversées irrégulières de la Méditerranée pour se rendre en Europe.

### **A.2.1. Tendances migratoires prévalentes jusqu'en 2015 : une mobilité de travail orientée vers l'espace CEDEAO**

Comme dans le cas de l'immigration, les **données sur l'émigration des ressortissants guinéens sont obsolètes et incomplètes**, avec le nombre de **Guinéens résidant à l'étranger** qui varie sur la base des estimations différentes selon la source des données utilisées.

En 2015, selon le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DAES des Nations Unies),<sup>78</sup> les émigrés guinéens étaient 426 941, soit 3,4 % de la population. Ce chiffre est, selon DAES des Nations Unies en constante baisse depuis 1990 où 5,8 % des Guinéens vivaient à l'étranger. Ceci s'expliquerait notamment par le retour des Guinéens lié aux crises en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire.

Selon le DAES des Nations Unies 57 % des Guinéens vivant à l'étranger sont des **hommes**<sup>79</sup> jeunes. L'essentiel de la migration s'effectue **entre 15 et 34 ans**, les proportions les plus élevées des migrants étant enregistrées dans les groupes d'âge 20 à 24 ans et 25 à 29 ans avec près de 13 % pour chaque groupe<sup>80</sup>.

En 2015, les émigrés guinéens étaient 426 941, soit 3,4 % de la population dont 74 % dans les pays de la CEDEAO<sup>81</sup>. La plupart des ressortissants se trouvent dans les pays voisins : 22 % en Côte d'Ivoire, 16 % en Sierra Leone, 12 % au Sénégal, 9 % au Libéria et 4 % au Mali<sup>82</sup>, alors que 17 % se trouvent en Europe, dont 7 % vivent en France, 4 % aux États-Unis et 3 % en Belgique<sup>83</sup>. Les pays pétroliers du Moyen-Orient, les pays du Maghreb ou les nouveaux pays industrialisés sont devenus de nouvelles destinations depuis ces cinq dernières

---

<sup>78</sup> DAES des Nations Unies, 2015.

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> République de Guinée. Ministère du plan et de la coopération internationale. Institut national de la statistique (INS). Troisième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3). Rapport d'analyse des données du RGPH-3. Édition Décembre 2017, dans : GERM (Laboratoire des Études et Recherches sur le Genre, l'Environnement, les Religions et les Migrations Université Gaston Berger de Saint-Louis), La migration - mon projet. Les candidats et les réseaux migratoires – cas de la République de Guinée, Rapport 01/2019.

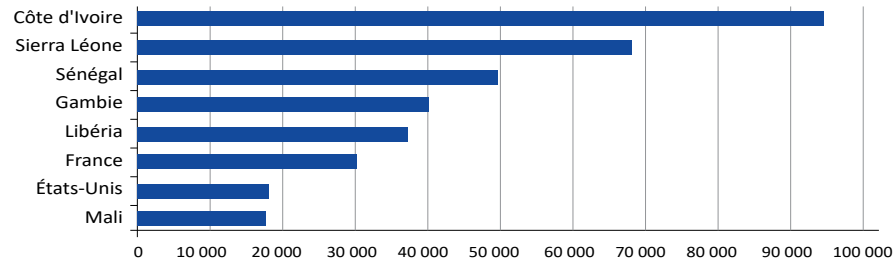
<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Maastricht Graduate School of Governance (MMGSoG), 2017, Guinea Migration Profile. Study on Migration Routes in West and Central Africa.

années<sup>84</sup>. L'émigration en Europe ou aux États-Unis était comparativement faible.

**Figure 7. Émigrés guinéens : principales destinations en 2015**



Source : DAES des Nations Unies, 2015.

Les chiffres donnés par le DAES des Nations Unies présentés dans la figure ci-dessus ne sont que des estimations et sont à interpréter avec précaution. Ainsi, le nombre de Guinéens en France serait par exemple supérieur à 50 000 et non 30 000 comme indiqué par le DAES des Nations Unies. Dans tous les cas, la diaspora guinéenne est traditionnellement moins présente en France que dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, peut-être en lien avec les relations tendues datant de 1958 (la Guinée est alors le seul pays à refuser d'intégrer la Communauté française)<sup>85</sup>. Des migrants guinéens interrogés dans le cadre de ce profil migratoire indiquent néanmoins avoir choisi d'émigrer en France car la communauté Diakhanké y est bien intégrée.

Le recensement sénégalais de 2013 présente également un chiffre supérieur à celui de le DAES des Nations Unies : ce seraient plutôt 86 000 Guinéens qui seraient présents au Sénégal<sup>86</sup>, représentant ainsi 47 % des étrangers au Sénégal. La Direction de l'Intégration Africaine mentionne quant à elle un chiffre compris entre 500 000 et 1 million de Guinéens au Sénégal. Dans tous les cas, la migration de Guinéens au Sénégal constitue l'une des plus importantes migrations d'Afrique de l'Ouest (voir encadré ci-dessous<sup>87</sup>).

<sup>84</sup> Diallo, 2018. Pratiques de recrutement des travailleurs migrants guinéens, conditions de travail à l'étranger et politiques publiques face à la traite des êtres humains au trafic de migrants en Guinée, ICMC, MADE.

<sup>85</sup> Entretien avec le FORIM.

<sup>86</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (Sénégal), 2014.

<sup>87</sup> Lefebvre, 2003.

### Encadré 1. Les Guinéens au Sénégal

Les Guinéens sont arrivés au Sénégal par vagues successives depuis la fin du 19e siècle. Ils ont d'abord migré vers les campagnes où la culture de l'arachide attirait de jeunes travailleurs guinéens saisonniers. Ce phénomène a d'ailleurs pris tellement d'importance qu'on lui a donné un nom : le *navétanes*.

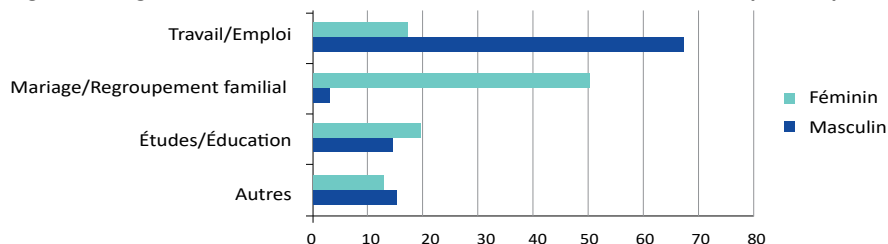
Avec le déclin de la culture de l'arachide au début des années 1960, les Guinéens émigrent vers d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. *"L'exode au début des années 1980 touchait près de 2 millions de personnes, soit près d'un tiers de la population totale du pays [...] le Sénégal et la Côte d'Ivoire accueillaient les trois quarts des migrants guinéens."*

Le Sénégal reste néanmoins une destination privilégiée des Guinéens et depuis les années 1980, ces derniers ont investi le petit commerce et les activités de services délaissés par les sénégalais. Malgré la fin du régime de Sékou Touré en Guinée et la persistance de la crise économique au Sénégal, les Guinéens continuent d'affluer vers Dakar, et aujourd'hui, on voit apparaître une génération de Sénégalais d'origine guinéenne.

Toujours selon le recensement de 2014, les Guinéens ayant émigré à l'étranger entre 2007 et 2014 étaient principalement des hommes (78 %), et 16,7 % avaient moins de 15 ans. Les migrants internationaux seraient davantage éduqués que les non migrants : 47 % n'ont aucune éducation, contre 67 % pour les non migrants, tandis que 14 % sont titulaires d'un diplôme universitaire, contre 6 % de la population non migrante<sup>88</sup>.

Comme l'illustre la figure ci-dessous, la plupart des hommes ont émigré dans le but de trouver un travail tandis que les femmes ont principalement émigré en lien avec un mariage ou un regroupement familial.

Figure 8. Émigrants internationaux entre 2007 et 2014 selon les motifs de départ, en pourcentage



Source : INS, 2017.

<sup>88</sup> INS, 2017.

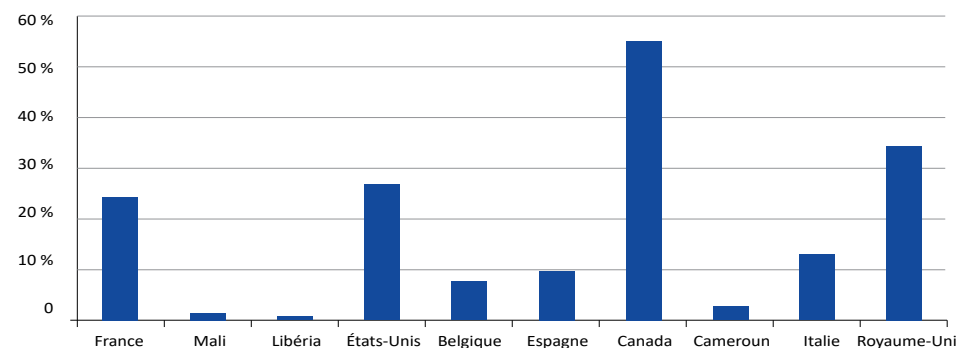


## Données issues de l'OCDE

Des émigrés guinéens installés dans les pays membres de l'OCDE la plupart sont engagés dans une migration de long terme : 45 % y restent plus de dix ans, contre 30 % y restant de 3 à 10 ans et 25 % moins de trois ans. Ainsi, en 2014, plus de 4 000 Guinéens auraient acquis une nationalité de l'OCDE. Plus d'un tiers d'entre eux aurait obtenu la nationalité française, et 22 % la nationalité américaine.

Toujours selon l'OCDE, le niveau d'éducation des Guinéens résidant dans les pays membres de l'OCDE est resté stable entre 2000 et 2010, à un peu moins de 25 % pour les Guinéens fortement éduqués (études supérieures) et à environ 50 % pour les Guinéens n'étant pas allés au-delà du collège. Le pourcentage de Guinéens ayant suivi des études supérieures le plus élevé serait au Canada (55 %) et au Royaume-Uni (34 %) <sup>89</sup>.

**Figure 9. Pourcentage de Guinéens ayant suivi des études supérieures parmi la diaspora guinéenne du pays**



Source : OCDE, 2015b.

Par ailleurs, en 2010, au Mali, au Libéria et en Belgique près d'un tiers de la diaspora guinéenne a de 15 à 24 ans, tandis que c'est le cas de 20 % de la diaspora guinéenne en France et aux États-Unis. Seuls 31 % des Guinéens habitant en Espagne, et 34 % des Guinéens habitant en Italie, sont des femmes, contre 53 % au Cameroun et 49 % au Canada <sup>90</sup>.

Selon Eurostat <sup>91</sup>, au 31 décembre 2015, 53 170 Guinéens disposent d'un permis de résidence dans l'un des pays membres de l'Union européenne, en hausse constante depuis 2008 (33 562 permis). En 2015, 41 % des permis ont été

<sup>89</sup> OCDE, 2015b.

<sup>90</sup> OCDE, 2015b. Les données ont été collectées auprès des pays par l'OCDE en 2010-2011, mais les enquêtes peuvent dater d'une année antérieure.

<sup>91</sup> Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

accordés pour des raisons familiales, 15 % suivant l’octroi du statut de réfugié, 6 % pour des raisons liées à l’emploi, 5 % pour des études, et 3 % pour des raisons subsidiaires. La quasi-totalité de ces permis de résidence (97 %) sont valables pour plus de 12 mois. 44 % ont été émis par la France.

En 2010, seule une part limitée des Guinéens de l’étranger sont inscrits pour voter aux élections en Guinée, dont 86 % habitent dans un autre pays d’Afrique (voir tableau ci-dessous)<sup>92</sup>.

**Tableau 4. Électeurs guinéens inscrits à l’étranger pour les élections présidentielles de 2010**

Angola	8 975
Côte d’Ivoire	23 381
Gabon	2 353
Gambie	12 160
Guinée-Bissau	5 972
Libéria	9 450
Mali	8 899
Maroc	943
Nigéria	4 974
Sénégal	22 574
Sierra Leone	10 611
<b>Total Afrique</b>	<b>110 292</b>
Allemagne	448
Belgique	2 949
Espagne	3 423
France	4 226
Pays-Bas	846
<b>Total Europe</b>	<b>11 892</b>
New York	3 877
Washington	1 706
<b>Total États-Unis</b>	<b>5 583</b>
<b>Total Étranger</b>	<b>127 767</b>

Source : Union européenne, 2011.

<sup>92</sup> Union européenne, 2011.

Traditionnellement la migration en Afrique de l’Ouest est surtout masculine, la mobilité féminine ayant été qualifiée de « mobilité d’accompagnement » (dans le cadre d’un mariage ou d’un regroupement familial par exemple)<sup>93</sup>. Cependant en 2015, 53 % des immigrés en Guinée<sup>94</sup>, et 43 % des émigrés guinéens, sont des femmes.

Comme ailleurs en Afrique de l’Ouest, les femmes tendent aujourd’hui davantage à migrer de façon indépendante pour répondre à leurs propres besoins économiques, et non plus simplement pour rejoindre un mari ou un autre membre de leur famille<sup>95</sup>. Cette féminisation de la migration aux fins d’emploi peut être mise en relation avec l’augmentation de la demande dans les pays développés dans le secteur des services à domiciles, services infirmiers et autres professions traditionnellement davantage occupées par des femmes<sup>96</sup>.

Selon le recensement, la plupart des migrants ayant quitté le pays entre 2007 et 2014 a entrepris la migration pour des **raisons professionnelles** (56,2 %), ou pour les **études** (15,6 %) ou encore pour regroupement familial (13,5 %). Par contre les autres motifs tels que l’insécurité (0,12 %) y interviennent de façon secondaire<sup>97</sup>.

La plupart des travailleurs guinéens partiraient vers trois pays :

- La Côte d’Ivoire, où ils exercent des activités agricoles, ou travaillent dans la commercialisation de produits agricoles ;
- Le Sénégal, où la plupart travaille dans le commerce ;
- Le Mali, où ils travaillent principalement dans le commerce également.

Certaines destinations plus lointaines attirent également les travailleurs guinéens, comme l’Angola, le Mozambique, la Guinée Équatoriale, où les migrants travaillent dans l’industrie minière et dans une moindre mesure exercent des activités commerciales<sup>98</sup>.

---

<sup>93</sup> Ammassari, 2004.

<sup>94</sup> INS, 2014a.

<sup>95</sup> Adepoju, 2004.

<sup>96</sup> Diop et D’Aloisio, s.d.

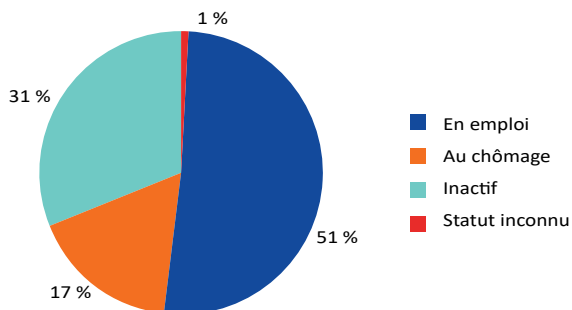
<sup>97</sup> République de Guinée. Ministère du plan et de la coopération internationale. Institut national de la statistique (INS). Troisième Recensement général de la population et de l’habitation (RGPH3). Rapport d’analyse des données du RGPH-3. Édition Décembre 2017, dans : GERM (Laboratoire des Études et Recherches sur le Genre, l’Environnement, les Religions et les Migrations Université Gaston Berger de Saint-Louis), La migration - mon projet. Les candidats et les réseaux migratoires – cas de la République de Guinée, Rapport 01/2019.

<sup>98</sup> Entretien avec la Direction des Guinéens de l’Étranger.

## Dans les pays membres de l'OCDE

Selon des données de l'OCDE de 2011<sup>99</sup>, plus de la moitié des émigrés guinéens dans les pays membres de l'OCDE travaillent, 17 % sont au chômage, et 31 % sont inactifs.

Figure 10. Statut dans l'emploi des émigrés guinéens dans les pays membres de l'OCDE



Source : OCDE, Database on Immigrants in OECD countries (DIOC), années de référence 2010-11.

Selon les mêmes données, le taux d'inactivité est particulièrement important chez les émigrées guinéennes (42 %). Ce taux est toutefois moins élevé que celui des femmes vivant en Guinée, le recensement de 2014 comptant 50 % des femmes non actives.

Également selon des données de l'OCDE, le taux d'emploi augmente avec le niveau d'éducation : 44 % des émigrés guinéens ayant atteint au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire ont un emploi, contre 54 % des Guinéens ayant terminé le second cycle sans poursuivre d'études supérieures, et 66 % des Guinéens ayant suivi des études supérieures. En 2015, le taux d'emploi est en légère baisse par rapport à ce qu'il était entre 2000 et 2001, et le taux de chômage est identique<sup>100</sup>.

Les travailleurs guinéens dans les pays membres de l'OCDE occupent principalement des « professions élémentaires » selon la classification de l'Organisation Internationale du Travail (voir figure ci-après)<sup>101</sup>.

<sup>99</sup> OCDE, Database on Immigrants in OECD countries (DIOC).

<sup>100</sup> OCDE, 2015b.

<sup>101</sup> OCDE, Database on Immigrants in OECD countries (DIOC).

**Figure 11. Professions des Guinéens travaillant dans les pays membres de l'OCDE**



Source : OCDE, Database on Immigrants in OECD countries (DIOC), années de référence 2011-12.

## **A.2.2. Tendances migratoires prévalentes à partir de 2015 : une mobilité irrégulière orientée vers l'Europe**

Ce n'est qu'à partir de 2015-2016 que les Guinéens ont commencé à migrer de façon substantielle en Europe, notamment à travers de dangereuses traversées irrégulières de la Méditerranée pour se rendre en Europe, la majorité atteignant le Maghreb par voie terrestre à partir du Niger pour se rendre en Libye, au Maroc ou en Tunisie pour viser plus tard l'Europe.

Dans ce cadre, la migration irrégulière des Guinéens vers l'Europe doit être considérée comme un phénomène nouveau, motivée par une variété de facteurs socioéconomiques. Elle est entreprise surtout par les hommes (85 %), par les jeunes (15-24 ans) en prévalence issus des ménages urbains (86 %) <sup>102</sup>, selon une enquête menée par l'OIM en 2019 sur les facteurs de la migration irrégulière auprès des migrants de retour ayant bénéficié d'une assistance au retour par l'OIM en 2017.

La migration irrégulière guinéenne a progressé de façon concomitante au printemps arabe et à la chute du régime de Mouammar Kadhafi, les passeurs bénéficiant de la faiblesse des Gouvernements libyens pour développer des réseaux en toute impunité <sup>103</sup>.

<sup>102</sup> OIM, 2020. Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour (janvier 2020).

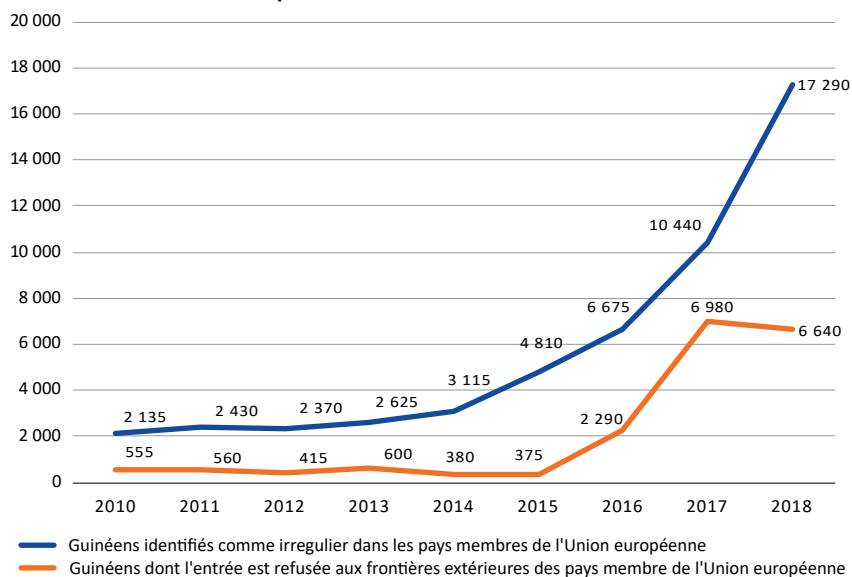
<sup>103</sup> Entretien avec la Direction de l'Action Sociale.

Les chiffres relatifs au phénomène sont importants surtout si on considère l'augmentation constante au fil des dernières années et le poids des migrants irréguliers guinéens par rapport aux autres nationalités.

En 2016, 13 345 Guinéens sont arrivés en Italie par la mer, contre 8 937 en 2015, la Guinée étant le troisième pays le plus représenté dans ces arrivées, après l'Érythrée et le Nigéria<sup>104</sup>. Durant le seul mois de janvier 2017, 796 Guinéens sont arrivés en Italie, soit le plus grand nombre après les Ivoiriens, et en augmentation de 60 % par rapport aux 504 arrivées enregistrées en janvier 2016<sup>105</sup>.

Au total, 17 290 migrants guinéens irréguliers ont été identifiés dans l'Union européenne en 2018 (Fig. 12), avec une forte augmentation par rapport à 2014 (3 115). Dans la même période considérée, on observe aussi un accroissement sensible des Guinéens dont l'entrée a été refusée aux frontières externes de l'Union européenne, à partir de 2015<sup>106</sup>.

**Figure 12. Nombre des Guinéens dont l'entrée a été refusée et de migrants guinéens irréguliers identifiés dans l'Union européenne**



Source : Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

Suivant les tendances globales, principalement liées aux mesures prises en amont en Libye, la migration guinéenne irrégulière à entretemps également

<sup>104</sup> HCR, 2017a.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

subi des changements : les arrivées en Europe par voie maritime ont diminué<sup>107</sup>, avec l'Espagne comme pays principal d'entrée pour les Guinéens (qui y figurent en 2019 comme le deuxième pays d'origine avec le plus grand nombre d'arrivées entre janvier et septembre 2019, après le Maroc)<sup>108</sup>. Entretemps le nombre de personnes bloquées dans les centres de détention libyens n'a pas cessé d'augmenter, après la fermeture de la route vers l'Italie, ainsi que la présence des guinéens au Maroc.

## Facteurs de départ

La migration irrégulière des jeunes et un phénomène social complexe et revêt des aspects multidimensionnels, englobant à la fois des motifs personnels, mais aussi familiaux et communautaires<sup>109</sup>.

Dans le cadre de l'enquête menée en 2019 par l'OIM<sup>110</sup>, le manque d'opportunités économiques a été désigné par 69 % de l'échantillon comme la première raison de quitter la Guinée. La Banque mondiale affirme que les jeunes diplômés en Guinée en chômage (près de 60 %) constituent un groupe de population susceptible de prendre la route vers l'Europe, ce qui est confirmé par le rapport « Youth and Mobility : Children and Youth on the Move » développé par le Bureau Régional de l'OIM à Dakar<sup>111</sup>, qui montre que les jeunes migrants à destination de l'Afrique du Nord ou de l'Europe ont un niveau d'éducation supérieur à celui des jeunes migrants se déplaçant uniquement au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Mais la migration est aussi fortement propulsée par la pression sociale, la dégradation des conditions de vie des ménages même en zone urbaine, et par l'existence de réseaux de proches et d'amis facilitant l'organisation du projet migratoire. Ces derniers jouent un rôle clé dans la diffusion d'un « imaginaire migratoire » dans les communautés d'origine, contribuant à alimenter une « perception accrue des inégalités » marqué par des crises économiques successives et le manque d'opportunités concrètes pour les jeunes<sup>112</sup>.

<sup>107</sup> Les migrants et les réfugiés arrivés en Europe par différentes voies terrestres et maritimes entre janvier et décembre 2019 ont enregistré une baisse de 13 % par rapport à la même période de 2018, 32 % de moins par rapport à 2017 et 67 % par rapport à 2016, avec une forte baisse des arrivées enregistrées depuis la Méditerranée centrale, notamment depuis fin 2018. IOM, 2019. Mixed Migration Flows in the Mediterranean. Compilation of Available Data and Information, décembre 2019.

<sup>108</sup> OIM, 2019. Refugee and migrant arrivals to Europe in 2019 (Mediterranean), janvier-septembre, 2019.

<sup>109</sup> OIM, 2020. Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour, janvier 2020.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> IOM, 2019. YOUTH AND MOBILITY Children and Youth on the move across West and Central Africa in 2018.

<sup>112</sup> OIM, 2020. Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour, janvier 2020.



Maison construite par un Guinéen de la diaspora. © Altai Consulting, 2017.

Toutefois si auparavant, les familles étaient plus engagées et intégrées dans la décision de partir des jeunes et la migration se définissait clairement au sein d'une dynamique familiale et d'une stratégie de diversification des ressources du ménage, depuis quelques années, les jeunes semblent avoir modifié leurs modes de décision, ne mettent pas leurs parents au courant de leurs intention de migrer à l'étranger (78 % de cas selon les résultats des enquêtes individuelle auprès des migrants de retour) et s'organisent seuls à l'aide des informations recueillies sur internet et sur les réseaux sociaux<sup>113</sup>. Ceci est probablement lié au fait que la plupart des ménages (70 %) considèrent la migration irrégulière de façon défavorable, en citant parmi ses conséquences les pertes de vies humaines (80 %) et le manque de main-d'œuvre (66 %), selon une étude conduite par l'OIM<sup>114</sup>.

## Routes

Selon une enquête de l'OIM de 2019, trois quarts (73 %) des répondants (migrants irréguliers de retour) ont emprunté la voie terrestre ; 15 % la voie maritime, 10 % la voie mixte (terrestre, maritime, autre). Neuf migrants sur dix avaient l'Europe comme destination finale (principalement l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France), 7 % l'Afrique du Nord (principalement l'Algérie, le Maroc et la Libye) ; seulement 3 % ont déclaré avoir atteint la destination finale<sup>115</sup>.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> OIM, 2017b.

<sup>115</sup> OIM, 2020. Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour, janvier 2020.



## Zones de départ/transit interne à la Guinée

La Moyenne Guinée est la source traditionnelle de migrations irrégulières, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'elle soit dépourvue de mines et qu'elle ne compte que peu de cultures agricoles.

Mamou, en Moyenne Guinée, est l'une des régions de départ les plus fréquentes, à la fois pour les jeunes de Mamou et aussi parce qu'elle est un carrefour des migrations irrégulières car s'y trouvent un grand nombre de réseaux de passeurs. Les migrants se rendraient d'abord à Mamou et Kankan où se trouvent de nombreux réseaux de passeurs, puis ils transiteraient par les préfectures frontalières de Siguiri (pour partir principalement vers le Mali) et dans une moindre mesure Koundara (pour partir vers le Sénégal).

Au départ de Conakry, on observe aussi un arrêt assez long dans la région de Siguiri, parfois de plus de 2 mois, correspondant à une zone aurifère du pays. Il semblerait donc que pour certains migrants, le passage vers un site d'orpillage à la frontière malienne pourrait servir de tremplin et d'étape intermédiaire avant de poursuivre la migration transsaharienne. En effet la région de Siguiri est située au début de l'axe saharien central reliant Bamako au nord de l'Afrique<sup>116</sup>.

Selon une évaluation de l'OIM<sup>117</sup>, de par sa position géographique au carrefour des plus grands axes routiers du pays, la préfecture de Mamou serait devenue depuis quelques ans « l'épicentre de l'immigration irrégulière en Guinée » alors même qu'elle ne partage pas de frontières avec des pays comme le Mali ou le Sénégal. Les réseaux de passeurs se concentreraient autour de la ville de Mamou, et sa grande gare routière serait l'un des principaux points de départ vers les pays de transit puis l'Europe.

Aujourd'hui seraient aussi de plus en plus concernées la Haute Guinée et dans une moindre mesure la Guinée Forestière<sup>118</sup>. Kankan, en Haute Guinée, est une zone aurifère. De nombreux jeunes viennent y travailler pour amasser de l'argent rapidement afin de financer leur parcours migratoire<sup>119</sup>. Les populations jeunes de Koundara sont également engagées dans la migration irrégulière, de par le manque d'opportunités économiques, l'éloignement avec la capitale, et la proximité des pays de transit. Certains optent dans un premier temps pour l'exode vers Conakry afin de gagner l'argent nécessaire à leur futur parcours migratoire<sup>120</sup>.

---

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> OIM, 2017a.

<sup>118</sup> Entretien avec l'OIM, la Direction de l'Action Sociale, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

<sup>119</sup> Entretien avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

<sup>120</sup> OIM, 2017a.

Pour les migrants en partance vers le Mali, la préfecture de Sigui, située à 800 km de Conakry et 200 km de Bamako, serait le principal centre de transit. C'est le poste frontière de Kourémalé qui connaît les flux les plus importants de migrants allant au Mali. Sigui étant l'une des principales zones aurifères de la Guinée, beaucoup de jeunes orpailleurs viennent d'autres régions (Mamou et Conakry notamment), voire des pays frontaliers, pour y acquérir l'argent nécessaire à leur futur parcours migratoire.

Pour les migrants en partance vers le Sénégal, la préfecture de Koundara frontière avec la Guinée-Bissau et le Sénégal est l'une des principales portes de sortie (poste frontière de Boundoufourdou). La ville de Koundara est également le principal centre de transit des migrants venant de Basse Guinée et de l'ouest de la Moyenne Guinée. De nombreux réseaux de passeurs sont présents au niveau des villes frontalières.

**Carte 4. Principales routes de départ des migrants guinéens**



Source : OIM, 2017.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le trace des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

## Trajectoires vers le Nord de l'Afrique

Une fois hors de la Guinée, le voyage transsaharien des guinéens est donc généralement effectué en plusieurs étapes avant de se rapprocher de la traversée de la Méditerranée, et peut prendre entre quelques semaines et plusieurs années. Un tiers des migrants (34 %) ont déclaré une durée de voyage de plus d'un an<sup>121</sup>.

Les jeunes Guinéens se déplacent ensuite souvent au Mali, notamment à Bamako. Entre les capitales Bamako et Gao au Mali, Niamey au Niger et Tamanrasset et Alger en Algérie, prennent également le rôle de véritables « villes-pôles ». Elles constituent les voies les plus empruntées le long de la route migratoire.

Une autre route plus à l'est est orientée vers Tripoli et Tunis, en passant par Niamey et Agadez au Niger.

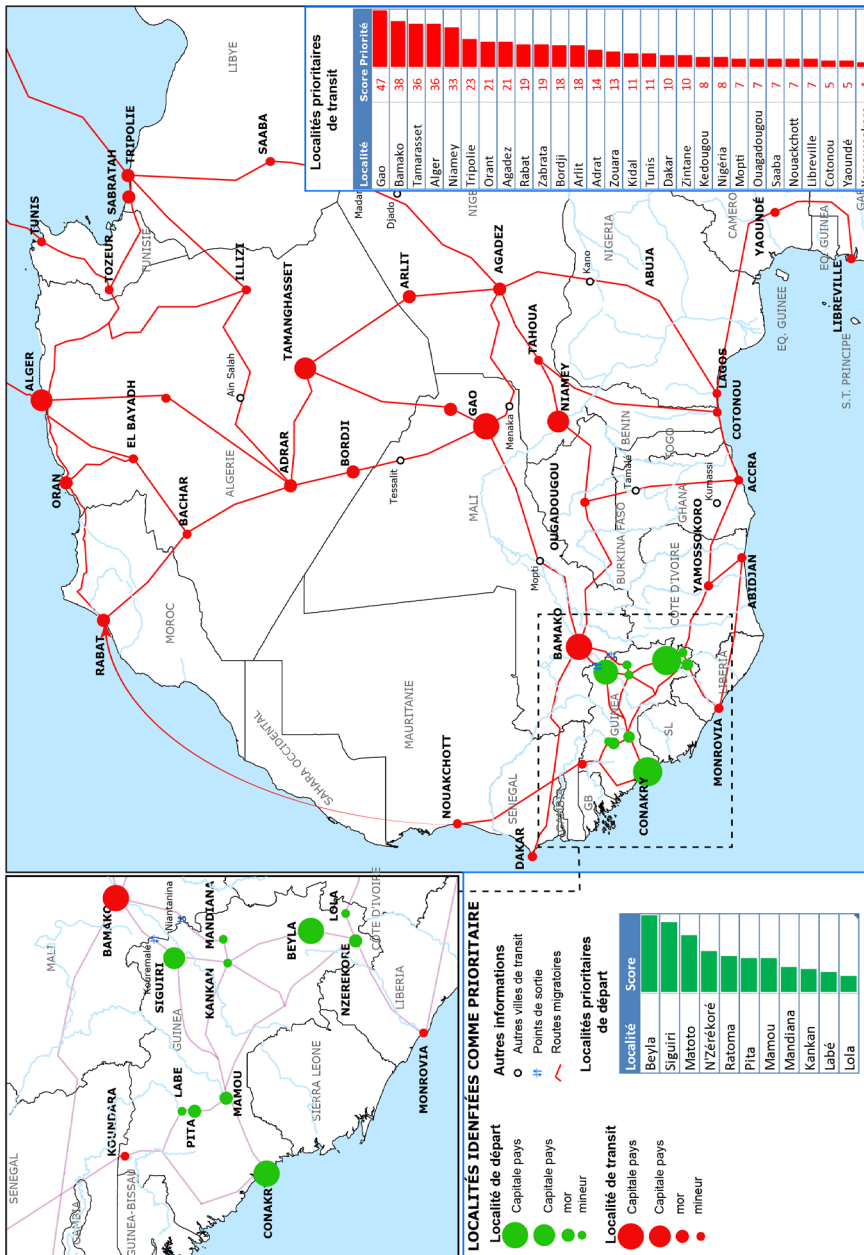
On observe aussi l'existence d'un troisième couloir situé à l'ouest du continent, la route ouest-africaine, moins empruntée, où les migrants se rendent d'abord à Dakar, puis longent les côtes de la Mauritanie en destination de Nouakchott pour enfin atteindre Rabat au Maroc, ce qui leur permet de se rapprocher de l'Espagne<sup>122</sup>.

---

<sup>121</sup> OIM, 2020. *Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour*, janvier 2020.

<sup>122</sup> *Ibid.*

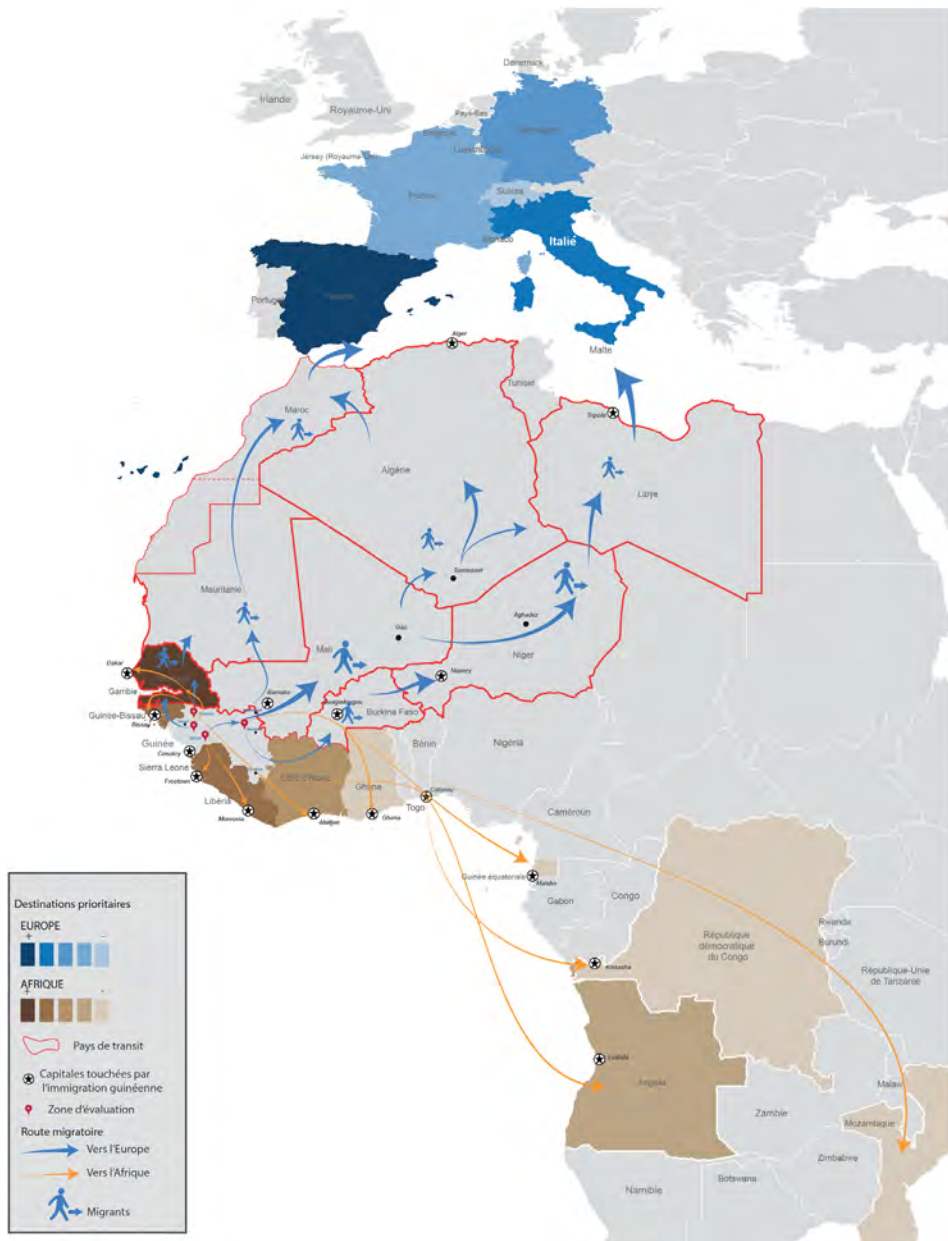
Carte 5. Localités prioritaires pour les départs de la Guinée



Source : OIM, 2020.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

**Carte 6. Principales routes migratoires et pays de destination des émigrés guinéens irréguliers**



Source : OIM, 2017a.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Le tracé des frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part de l'Organisation internationale pour les migrations.

La présence de proches le long de la traversée saharienne semble être un facteur essentiel soutenant la mobilité des jeunes au départ de la Guinée,

surtout pour des migrants effectuant le trajet pour la première fois. Ils dépendent en effet de ces réseaux pour avoir accès aux informations nécessaires afin de poursuivre leur voyage. Ces personnes peuvent également les orienter vers des emplois temporaires pendant le voyage pour financer les prochaines étapes de leur migration<sup>123</sup>.

Sept migrants sur dix (70 %) ont déclaré utiliser les réseaux de passeurs, qui s'étendent de la Guinée au Maghreb. Pour un peu plus d'un tiers des jeunes migrants ayant utilisé ces réseaux, le contact a été facilité par des contacts informels (37 %). Ces réseaux recoupent des situations très différentes et ne sont pas systématiquement synonymes d'abus, d'exploitation ou de violation des droits humains. Cependant les frontières sont floues, et les réseaux de passeurs pour la traversée saharienne sont souvent connectés aux réseaux de traite d'êtres humains. Aussi, le recours à un facilitateur de voyage pour une jeune dans le cadre de cette recherche les rend bien plus dépendants et vulnérables sur la route, car les divers arrangements avec ces facilitateurs sont souvent susceptibles d'aboutir à des formes d'exploitation, de travail forcé ou d'abus.

La plupart des migrants subissent des abus tout au long de la route : 70 % de jeunes migrants ont subi la prison ou un centre de détention dans les pays de transit en Libye, Algérie ou Maroc ; 40 % des jeunes ont déclaré avoir été victimes de vols lors de leur expédition migratoire. Le manque d'argent également été désigné comme une difficulté majeure, puisque 37 % des jeunes migrants ayant participé à l'enquête ont indiqué avoir manqué de moyens financiers pendant leur migration. Enfin, plus d'un tiers des migrants ont déclaré être victimes de détention arbitraire et de travaux forcés<sup>124</sup>. Les difficultés et abus subis par des jeunes migrants dans les pays de transit ou de destination demeurent les principales raisons qui motivent le retour des jeunes migrants.

La Direction Centrale, Police de l'Air et des Frontières (DCPAF) dit ne pas parvenir à arrêter ces réseaux. D'ailleurs la migration irrégulière terrestre à partir de la Guinée reste difficile à identifier et à adresser au niveau des frontières nationales du fait que dans tous les pays frontaliers de la Guinée est en place le régime de libre circulation prévu par la CEDEAO, qui autorise l'entrée et le séjour dans les pays membres pour les premiers 90 jours, alors que cette mobilité se poursuit souvent de façon irrégulière surtout à partir des pays du Nord de l'Afrique, tels que la Libye, l'Algérie ou le Maroc.

---

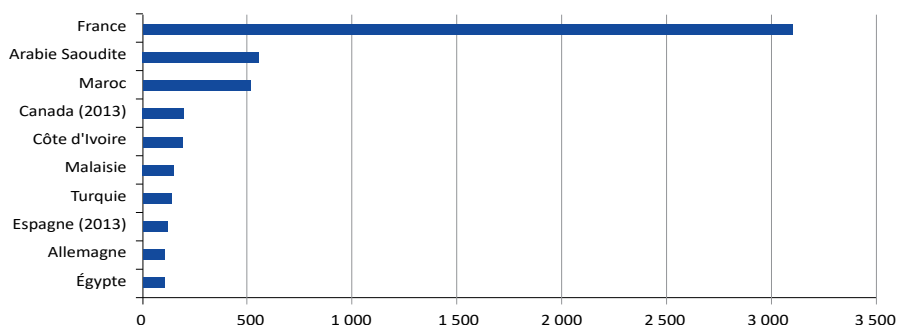
<sup>123</sup> OIM, 2020. Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour, janvier 2020.

<sup>124</sup> *Ibid.*

### A.2.3. Émigration aux fins d'étude

Au niveau de l'**émigration aux fins d'étude**, selon l'UNESCO, en 2014, 5 300 jeunes Guinéens, soit 5 % des étudiants guinéens, étudiaient à l'étranger, dont 58 % en France<sup>125</sup>. Le Maroc et l'Arabie Saoudite accueillait également plus de 500 étudiants. Les deux tiers étudiaient en master ou en doctorat<sup>126</sup>. Le nombre d'étudiants guinéens à l'étranger a plus que triplé depuis 2001, notamment suite à la multiplication par près de cinq du nombre de Guinéens étudiant en France<sup>127</sup>. Dans la zone CEDEAO, où les diplômes sont mutuellement reconnus, les étudiants guinéens se dirigeraient principalement vers le Sénégal, mais aussi le Burkina Faso, le Bénin et la Côte d'Ivoire<sup>128</sup>.

Figure 13. Principaux pays de destination des étudiants guinéens en 2014 sauf indiqué autrement



Source : UNESCO Institute for Statistics.

La plupart de ces étudiants guinéens à l'étranger viennent de familles relativement aisées<sup>129</sup>. Toutefois, l'Office des Bourses Extérieures organise les études à l'étranger de 1 502 étudiants recevant des bourses des pays d'accueil, dont plus des deux tiers au niveau licence (voir la figure ci-dessous).

<sup>125</sup> United Nations Education Scientific and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics: <http://data.uis.unesco.org/>.

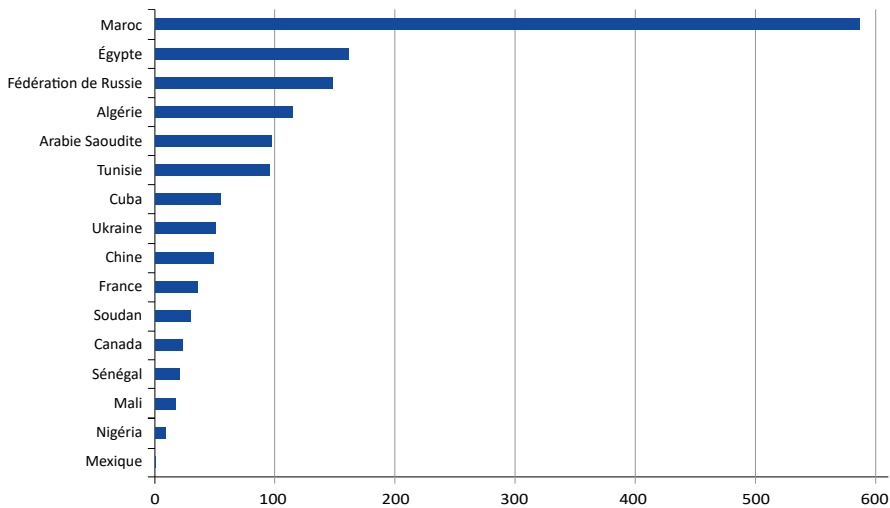
<sup>126</sup> OCDE, Database on Immigrants in OCDE countries (DIOC).

<sup>127</sup> United Nations Education Scientific and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics: <http://data.uis.unesco.org/>.

<sup>128</sup> IOM, Migration en Guinée. PROFIL MIGRATOIRE NATIONAL 2017 (unpublished).

<sup>129</sup> Entretien avec l'Office des Bourses Extérieures.

**Figure 14. Nombre d'élèves en études à l'étranger grâce à l'appui de l'Office des bourses extérieures, durant l'année scolaire 2016/2017<sup>125</sup>**



Source : Office des Bourses Extérieures.

Selon la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur, les migrants aux fins d'études sont principalement des garçons et pour les programmes de bourse, leur proportion est encore plus importante. Selon le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, il y a dix ou vingt ans, les étudiants se rendaient principalement en France ou en Belgique. Aujourd'hui, ils émigraient de plus en plus vers le Canada<sup>130</sup>, les États-Unis, le Maroc, la Tunisie, l'Afrique du Sud, ainsi que le Ghana en raison de son système éducatif réputé et en anglais.

<sup>130</sup> Selon l'OIM, en 2016, 516 visas pour permis d'étude ont été demandés par des Guinéens pour le Canada.



## Encadré 2. Les étudiants guinéens en France<sup>131</sup>

Les étudiants guinéens désirant étudier en France postulent à travers « Campus France ». Ils sont d'abord sélectionnés par l'université, puis doivent obtenir une autorisation de l'ambassade de France qui ne leur délivre un visa que sous réserve de disposer de 8 000 euros sur leur compte en banque. Contrairement aux étudiants d'autres pays (notamment le Sénégal, le Bénin ou le Gabon), la plupart des étudiants guinéens en France ne bénéficient pas de bourse de leur Gouvernement pour les aider à financer leurs études.

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France offre un nombre très limité de bourses (moins de 10 par an), et uniquement aux étudiants en master ou doctorat. La plupart des étudiants guinéens en France sont souvent contraints de mettre à profit les vingt heures par semaine durant lesquelles il leur est permis de travailler, ce qui, en plus de la différence de niveau souvent observée entre leurs cours en Guinée et en France, peut les confronter à des difficultés scolaires. À l'issue de leurs études, ils sont nombreux à ne pas trouver de travail en France et à devoir partir au Canada pour pouvoir trouver du travail.

Toutefois depuis 2011, on observe une tendance à la hausse des retours en Guinée : alors que l'instabilité du pays paraissait trop forte avant cette date, il apparaît aujourd'hui que de plus en plus de jeunes diplômés guinéens de France désirent retourner en Guinée<sup>132</sup>.

Dans la zone CEDEAO, les étudiants guinéens se dirigeraient principalement vers le Sénégal, mais aussi vers le Burkina Faso, le Bénin et la Côte d'Ivoire<sup>133</sup>, où leurs diplômes sont reconnus<sup>134</sup>. Pour ce qui est de la médecine, l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé a même harmonisé les enseignements.

### A.2.4. Émigration non volontaire

Si comparés aux pays voisins, la Guinée compte un nombre relativement bas de réfugiés<sup>135</sup>, selon le HCR, il y avait en fin 2018, 23 458 réfugiés et assimilés et 33 028 demandeurs d'asile guinéens dans le monde<sup>136</sup>, la France (27,2 %), l'Italie (16,6 %), l'Angola (16,3 %), l'Allemagne (15,2 %) figurant parmi les principaux pays de destination (Tab. 4), avec une distribution inégale selon le

<sup>131</sup> Entretiens avec la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur, l'Association des Jeunes Guinéens de France et le FORIM.

<sup>132</sup> Entretien avec l'Association des Jeunes Guinéens de France.

<sup>133</sup> Entretien avec la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> DAES des Nations Unies, 2015a. Trends in International Migrant Stock: Migrants by Destination and Origin.

<sup>136</sup> HCR, 2019. Global Trends Forced Displacement in 2018.

statut de réfugiés ou de demandeurs d'asile de cette population dans les pays de destination.

**Tableau 5. Réfugiés et demandeurs d'asile guinéens dans le pays d'asile, 2018**

	Réfugiés		Demandeurs d'asile		TOT	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
France	9 264	39,5	6 076	18,4	15 340	27,2
Italie	4 571	19,5	4 831	14,6	9 402	16,6
Angola	84	0,4	9 144	27,7	9 228	16,3
Allemagne	2 393	10,2	6 167	18,7	8 560	15,2
Belgique	2 690	11,5	1 275	3,9	3 965	7,0
États-Unis	2 146	9,1	1 126	3,4	3 272	5,8
Espagne	12	0,1	1 080	3,3	1 092	1,9
Brésil	94	0,4	862	2,6	956	1,7
Pays-Bas	627	2,7	179	0,5	806	1,4
Canada	446	1,9	273	0,8	719	1,3
Total	23 458	100	33 028	100	56 486	100

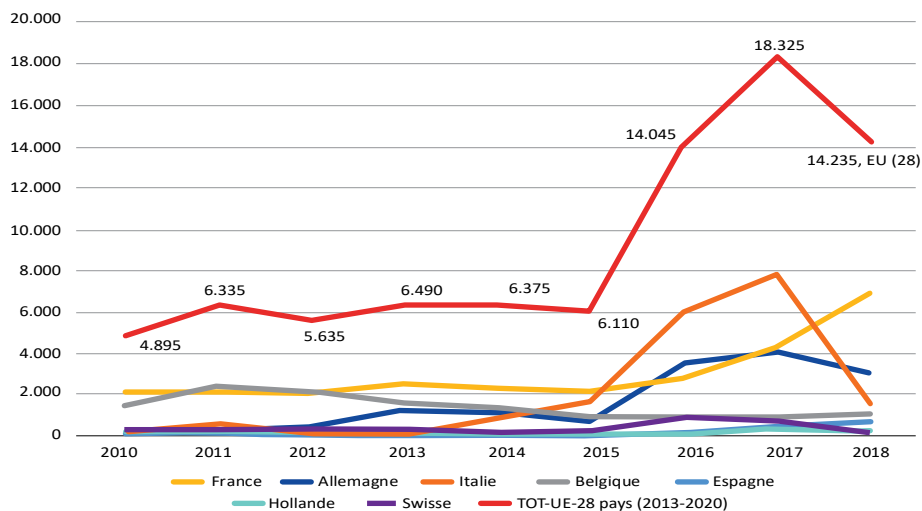
Source : HCR, Population Statistics.

Néanmoins les demandes de protection internationale à partir de ce pays ont connu une rapide augmentation ces dernières années.

Le nombre de demandes d'asile déposées par des Guinéens en Europe a fortement augmenté depuis 2015 et a vu son pic en 2016-2017 (Fig. 17). En 2016, 14 045 Guinéens ont déposé une demande d'asile dans les pays membres de l'Union européenne, soit une multiplication par plus de deux par rapport à l'année précédente<sup>137</sup>. À partir de 2017 les demandes ont diminué partout en Europe, sauf en France.

<sup>137</sup> Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

**Figure 15. Demandeurs d'asile guinéens dans les pays membres de l'Union européenne**



Source : EUROSTAT, Asylum and Managed Migration Database.

Selon le rapport 2018 de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) la Guinée figure désormais en tête du continent et à la quatrième place, derrière l'Afghanistan, l'Albanie et la Géorgie pour ce qui est des demandes d'asile (6 454) déposées en France, représentant d'ailleurs, à elles seules, plus de 5 % de l'ensemble des demandeurs d'asile sur l'année. Les demandes déposées en 2018 (+ 61 % par rapport à 2017), poursuivent en nette augmentation depuis 2014<sup>138</sup>, sans que ce phénomène ne puisse être directement corrélé à une dégradation de la situation des droits humains en Guinée<sup>139</sup>.

Les raisons des demandes de refuge sont l'insécurité alimentaire récurrente, les sécheresses et les inondations, les persécutions politiques et religieuses, les menaces liées à l'orientation sexuelle, les violences faites aux femmes (viols, mariages forcés, excisions), les conflits fonciers, ainsi que de l'épidémie du virus mortel Ébola entre 2013 et 2015<sup>140</sup>.

<sup>138</sup> OFPRA, Rapport de mission en Guinée du novembre 2017.

<sup>139</sup> OFPRA, 2019. Office français de protection des réfugiés et apatrides, *À l'écoute du monde*, Rapport d'activité 2018.

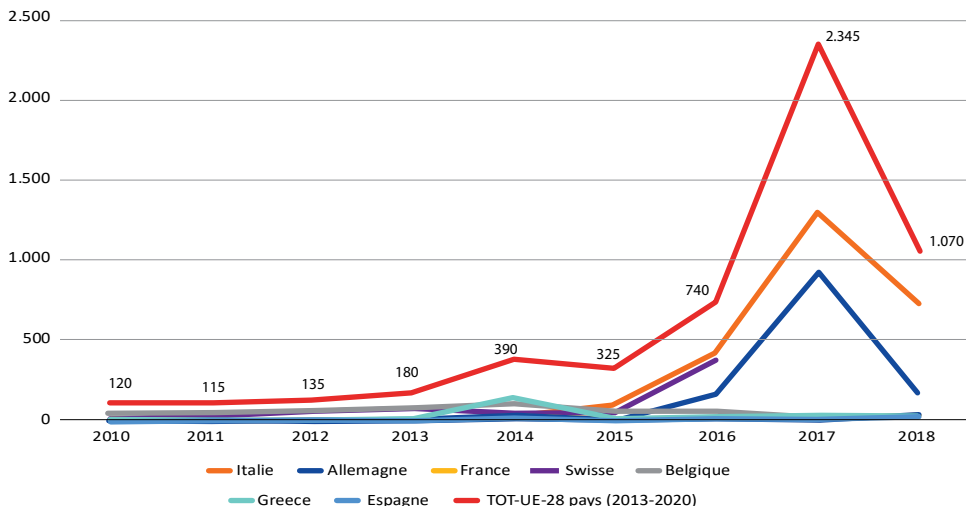
<sup>140</sup> [www.usaid.gov/guinea](http://www.usaid.gov/guinea).

## Statut des demandes d'asile

Les demandes d'asile des Guinéens ont un taux de rejet qui varie selon les pays de destination. Si on compare les demandes d'asile déposées (Fig. 17) avec les rejets (Fig. 18), on constate l'augmentation des premiers, les deuxièmes ont augmenté proportionnellement, notamment entre 2015 et 2017, puis ont baissé, entre 2017 et 2018.

L'Italie, suivie par l'Allemagne, en particulier, ferait parti des pays les plus importants de destination de demandeurs d'asile guinéens qui ont fait face au nombre le plus élevé de refus.

**Figure 16. Demandes d'asile des guinéens rejetées dans les pays membres de l'Union européenne**

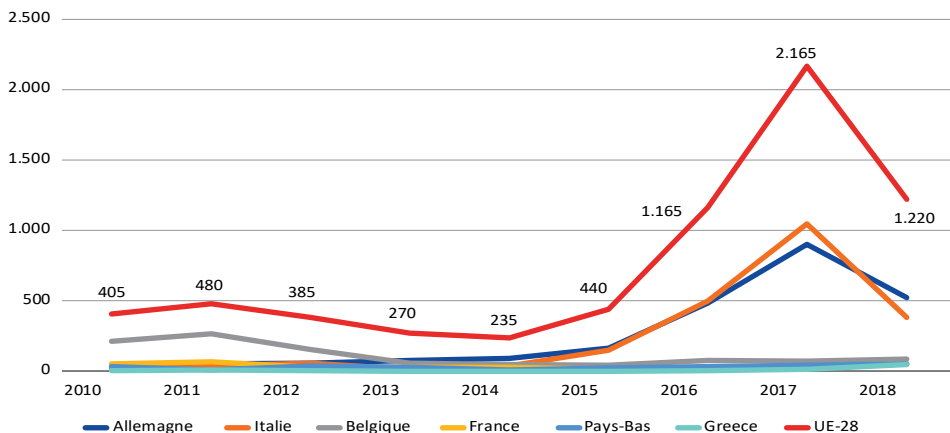


Source : Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

## Profil des demandeurs d'asile dans l'Union européenne

D'autre part, 1 220 mineurs guinéens non accompagnés ont déposé une demande d'asile dans l'Union européenne en 2018, presque la moitié de l'année précédente (2 165) (Fig. 18).

**Figure 17. Nombre de guinéens mineurs non accompagnés déposant une demande d’asile dans les pays membres de l’Union européenne**



Source : Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

## A.2.5. Mineurs non accompagnés

En 2016 et en 2017, les enfants non accompagnés et séparés d’Afrique de l’Ouest représentaient la majorité des enfants arrivant en Italie par voie maritime, dont les Guinéens en second lieu (22 %), derrière la Gambie (24 %) <sup>141</sup>. En 2018, les guinéens étaient la première nationalité parmi les mineurs non accompagnés en France, selon les chiffres de la douane française, soit près du tiers d’entre eux, avec 5 227 mesures de protection en 2018 <sup>142</sup>.

Les stratégies migratoires des mineurs semblent plus fluctuantes que celles des adultes. Les migrations des mineurs sont tantôt collectivement organisées, tantôt inscrites dans des logiques cachées et individuelles, sans que la divulgation de leur plan soit prévenue auprès des familles <sup>143</sup>. Elles se déroulent principalement sur les routes migratoires irrégulières pour joindre l’Europe passant soit par Gao au Mali ou par Agadez au Niger en bus publics pour se rendre en Algérie, soit par le Sénégal puis par la Mauritanie, pour rejoindre le Maroc en espérant se rendre en Europe lorsque les conditions sont favorables.

Les enfants non accompagnés qui voyagent seuls font face à de multiples menaces pour leur bien-être physique et psychologique lors du déplacement, comme le manque d’accès aux besoins essentiels tels que la nourriture, les services de santé, les vêtements, l’eau, les installations sanitaires, l’éducation

<sup>141</sup> Save the Children, 2018. Young and on the move in West Africa.

<sup>142</sup> OFPRA, 2019. Office français de protection des réfugiés et apatrides, *À l’écoute du monde*, Rapport d’activité 2018.

<sup>143</sup> La migration - mon projet. Les candidats et les réseaux migratoires – Cas de la République de Guinée.

et un logement convenable. L'absence d'un réseau de soutien et la faiblesse des systèmes de protection augmentent leur isolement et rendent les interventions d'assistance beaucoup plus difficiles. L'incapacité de payer les frais de voyage peut entraîner l'isolement des enfants et amplifier leur vulnérabilité à l'exploitation du travail et aux abus.

Les filles voyageant non accompagnées sont particulièrement exposées aux risques de violence et de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Les enfants non scolarisés, en particulier, sont ceux qui risquent le plus de partir seuls à un jeune âge : selon l'OIM et l'UNICEF, 90 % des adolescents sans aucune éducation qui se dirigeaient vers l'Europe via la route centrale de la Méditerranée ont signalé une exploitation, contre environ les trois quarts de ceux ayant suivi un enseignement primaire ou secondaire<sup>144</sup>.

## A.2.6. Traite des personnes

La Guinée est un **pays d'origine et de transit, et** dans une moindre mesure **de destination, pour les victimes de la traite des êtres humains** aux fins principales de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Même si les hommes sont également visés, **les enfants et les femmes font partie des plus vulnérables** à ce phénomène.

### La traite des personnes en Guinée

La traite des personnes en Guinée, comme dans d'autres pays de la sous-région, est avant tout un **phénomène interne** qui touche avant tout les enfants. En 2011, le rapport de l'Enquête Nationale sur le travail et la traite des enfants en Guinée<sup>145</sup> identifie le nombre d'enfants exposés au risque de traite des personnes à 44 068, dont 62 % de filles<sup>146</sup> à travers la **pratique ancestrale du confiage**, certaines familles envoient leurs enfants à des parents ou à des étrangers censés leur fournir nourriture, hébergement et éducation en échange de travaux ménagers. Dans la pratique, certains de ces enfants reçoivent des soins et une éducation, tandis que beaucoup deviennent des travailleurs domestiques et sont victimes d'exploitation et de mauvais traitements.

<sup>144</sup> IOM-UNICEF, 2017. Harrowing Journeys – Children and Youth on the Move across the Mediterranean Sea, at Risk of Trafficking and Exploitation.

<sup>145</sup> OIT et INS, 2011.

<sup>146</sup> Définis comme des enfants de 5 à 17 ans n'allant pas à l'école, ne vivant avec aucun parent biologique, ayant changé de commune ou de sous-préfecture, effectuant des travaux à abolir, non indépendant et ne travaillant pas à son propre compte.

Selon Human Rights Watch<sup>147</sup>, le système de confiage est l'un des facteurs majeurs de l'exploitation des jeunes filles comme domestiques en Guinée et une pratique qui favorise la traite. Les filles sont obligées de travailler comme domestiques ou travailleuses du sexe et sont victimes de la pratique du mariage forcé. Les garçons sont forcés de travailler comme vendeurs de rue, cireurs de chaussures ou dans les mines d'or et de diamants, sont exploités dans les plantations ou dans les rues pour mendier, ou dans le petit commerce sans être payés. Dans les cas identifiés par l'ONG de protection des enfants Sabou Guinée, les enfants. Les familles récupéreraient généralement une part minimale des gains issus de la traite<sup>148</sup>.

En 2011, le rapport de l'Enquête Nationale sur le travail et la traite des enfants en Guinée<sup>149</sup> identifie le nombre d'enfants exposés au risque de traite des personnes à 44 068, dont 62 % de filles<sup>150</sup>.

**Tableau 6. Caractéristiques des enfants identifiés comme étant exposés au risque de traite des personnes**

Caractéristiques	Nombre d'enfants
Sexe	
Masculin	16 657
Féminin	27 411
Âge	
5-11	13 037
12-15	15 448
16-17	15 583
Milieu	
Urbain	17 870
Rural	26 198
Région	
Boké	12 816
Conakry	10 164
Faranah	2 088
Kindia	4 498
Labé	6 289
Mamou	2 272
N'Zérékoré	5 941

Source : OIT et INS, 2011.

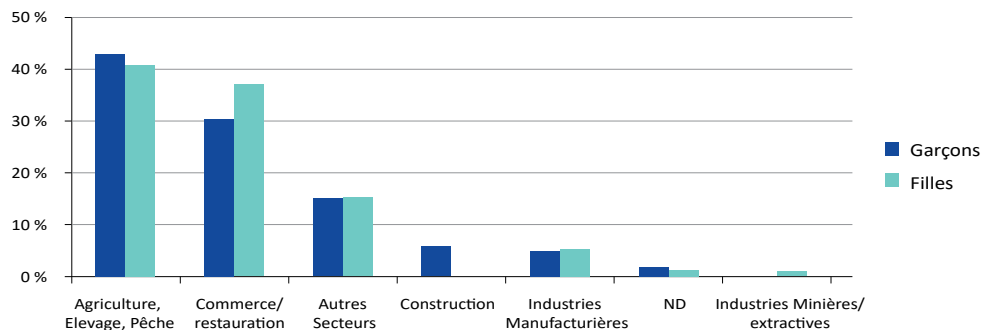
<sup>147</sup> Human Rights Watch. Au bas de l'échelle. Exploitation et maltraitance des filles travaillant comme domestique en Guinée, vol.19 n°8(a), juin 2007.

<sup>148</sup> Entretien avec le Comité de lutte contre la traite des personnes.

<sup>149</sup> OIT et INS, 2011.

<sup>150</sup> Définis comme des enfants de 5 à 17 ans n'allant pas à l'école, ne vivant avec aucun parent biologique, ayant changé de commune ou de sous-préfecture, effectuant des travaux à abolir, non indépendant et ne travaillant pas à son propre compte.

**Figure 18. Répartition des enfants exposés au risque de traite des personnes selon la branche d'activité et le sexe**



Source : OIT et INS, 2011.

Lors de leur départ de leur foyer d'origine vers leur foyer d'accueil, ces enfants étaient à 82 % accompagnés par un parent ; 81 % se définissent comme travailleurs familiaux non rémunérés, 14 % comme apprentis/stagiaires non rémunérés et 5 % comme employés. Comme indiqué dans la figure 21 ci-dessus, la plupart travaille dans le secteur primaire ou dans le commerce ou la restauration.

Des hommes, des femmes et des enfants sont également contraints de travailler comme **ouvriers agricoles** ou dans le **secteur minier** de la Guinée.

## La Guinée, pays de départ de la traite des personnes

Alors que la traite interne des enfants, des femmes et des hommes est dominante, les échanges et les mobilités entre les pays ouest-africains sont fluides et les frontières sont largement poreuses, d'où la traite des personnes assume en même temps une dimension internationale. Il y a des liens importants entre la **traite des enfants et les migrations externes** propres à l'Afrique de l'Ouest. Cette migration, répond tout autant à des attentes individuelles exprimées par les jeunes migrant souvent seules (voir par. 2.3), en quête d'opportunités économiques ou professionnelles et d'une promotion sociale, qu'à des logiques familiales ou intra-communautaires, qui s'inscrivent dans des stratégies de survie ou de placement d'enfants à vocation sociale ou éducative. À l'étranger, la destination principale de la traite des enfants est le Sénégal et dans de moindres mesures la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et le Mali<sup>151</sup>. Beaucoup d'enfants de zones frontalières sont envoyés dans des écoles coraniques au Sénégal, en Gambie ou en Guinée-Bissau, où ils sont souvent exploités et obligés à mendier en tant que « talibés » au Sénégal.

<sup>151</sup> Entretien avec Sabou Guinée.



La question de la traite des enfants ne peut être séparée de la migration internationale de mineurs non accompagnés Guinéens, qui est un **phénomène en rapide diffusion**. Cette migration, subie ou volontaire, rend les enfants particulièrement vulnérables à la traite des personnes et au travail forcé ou dangereux<sup>152</sup> (voir le par. A.3.5).

Le phénomène de la traite des adultes est aussi lié à la **migration irrégulière**. Selon une étude de l'OIM réalisée en 2016<sup>153</sup>, parmi l'ensemble des migrants internationaux irréguliers interrogés, les Guinéens ont le troisième plus haut taux de réponses positives à des indicateurs de pratiques d'exploitation, comme l'emprisonnement ou le travail forcé<sup>154</sup>. En particulier, les migrants qui souvent se retrouvent bloqués dans leur parcours migratoire en raison d'une insuffisance de moyens pour poursuivre leur voyage et doivent trouver les fonds nécessaires pour poursuivre leur voyage, deviennent des victimes d'exploitation et de traite.

Beaucoup de **femmes guinéennes** sont tombées victimes de la traite dans des pays voisins d'Afrique de l'Ouest, d'Europe, du Moyen-Orient et des États-Unis à des fins de travail domestique et de travail forcé du sexe. Des réseaux spéciaux de trafiquants guinéo-égyptiens ont été mis en place pour recruter dans le travail domestique des femmes qui souvent finissent par se prostituer<sup>155</sup>.

Ainsi entre 2015 et 2017, 2 822 enfants ont été interceptés à la frontière entre le Sénégal et la Guinée. À la frontière avec la Sierra Leone, 58 enfants ont été interceptés en 2015 et 2016.

## **La Guinée, pays de transit et de destination de la traite des personnes**

La Guinée est également une **zone de transit et dans une moindre mesure de destination pour la traite des personnes** notamment pour le travail forcé des enfants d'Afrique de l'Ouest envoyés travailler dans des mines d'or<sup>156</sup> et pour des victimes d'origine nigériane transitant par le pays pour atteindre l'Europe<sup>157</sup>.

---

<sup>152</sup> Étude sur les violences faites aux enfants en République de Guinée, 2014.

<sup>153</sup> OIM, 2016. Analysis: Flow Monitoring Surveys - the human trafficking and other exploitative practices prevalence indication survey.

<sup>154</sup> Les indicateurs de pratiques abusives étaient les suivants : le migrant a été maintenu en captivité ; forcé de travailler sans rémunération ; forcé de travailler ; proposé un travail ; eu une proposition de mariage.

<sup>155</sup> Département d'État des États-Unis, 2017, Trafficking in Persons Report.

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> *Ibid.*

Les garçons de Guinée-Bissau sont également contraints de mendier dans les écoles coraniques, tandis que des filles d'autres pays d'Afrique de l'Ouest sont exploitées pour le travail domestique et la vente ambulante<sup>158</sup>. À Conakry existe un important réseau de prostitution chinois, les documents de voyage des prostituées leur étant confisqués jusqu'à ce qu'elles aient remboursé une certaine somme<sup>159</sup>. Des femmes thaïlandaises et vietnamiennes seraient également soumises à la prostitution forcée en Guinée<sup>160</sup>.

Grâce aux efforts globaux croissants déployés par le Gouvernement guinéen pour parvenir à l'élimination de la traite la Guinée a été (re)classée au niveau 2 par le rapport sur la traite des personnes publié par le Département d'État des États-Unis (2019)<sup>161</sup>.

### A.3. Migration de retour

Les données disponibles sur les **Guinéens de retour** (définis comme des Guinéens ayant vécu dans un autre pays, quelle que soit la durée) sont également très limitées n'étant pas représentatives de l'ensemble des migrants de retour originaire de Guinée ni au niveau national ni au niveau des profils des migrants de retour volontaire (spontanés et assistés). Les enquêtes plus récentes disponibles ont été réalisées par l'AGUIPE de 2012 auprès des populations urbaines de retour<sup>162</sup> et par l'OIM en 2019 sur les migrants de retour ayant bénéficié d'une assistance au retour par l'OIM en 2017<sup>163</sup>. Malgré que les deux enquêtes ne soient pas comparables, elles captent *grosso modo* deux flux migratoires différents, au début et à la fin de la décennie 2010 qui peut être considéré comme charnière dans l'évolution de la migration guinéenne. Ainsi, alors que l'enquête AGUIPE photographie les retours d'une migration de travail essentiellement inter-régionale, l'enquête de l'OIM de 2019 fournit une image fidèle des parcours des jeunes ayant fait le choix de la migration irrégulière vers l'Europe, mais dont l'expérience s'est terminée dans les pays de transit, en Libye,

---

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> Entretien avec l'OPROGEM.

<sup>160</sup> Département d'État des États-Unis, 2016a.

<sup>161</sup> Le classement contient trois catégories concernant le « trafficking Victims Protection Act » (TVPA). La catégorie 1 réunit les pays dont « les gouvernements sont entièrement conformes aux normes minimales de la TVPA concernant l'élimination de la traite ». La catégorie 2 concerne les pays « dont les gouvernements ne sont pas entièrement conformes aux normes minimales de la TVPA, mais qui font des efforts importants dans cette direction » et la catégorie 3 concerne les pays « dont les États ne sont pas conformes aux normes minimales de la TVPA et qui ne font pas d'efforts importants dans cette direction ». Voir Département d'État des États-Unis, Rapport 2011 sur la traite des personnes : définitions, méthodologie, catégories de pays : <http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/texttrans/2011/06/20110628084258x0.3237225.html#ixzz3EQarwioe>.

<sup>162</sup> Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

<sup>163</sup> OIM, 2020. Migrer pour réussir : Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour, janvier 2020.

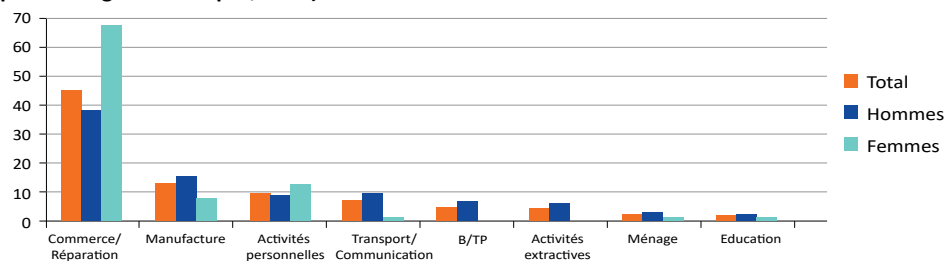
au Niger et au Maroc où ils ont pu aussi bénéficier d'une assistance au retour par l'Organisation internationale pour les migrations.

### A.3.1. L'enquête AGUIPE (2012)

L'enquête réalisée en 2012 se concentre sur les populations urbaines et l'échantillon est constitué de 2 478 ménages répartis dans 19 communes urbaines du pays, la majorité à Conakry.

La recherche indique que 90 % des Guinéens de retour avait vécu dans un autre pays d'Afrique, 7 % en Europe, 2 % en Asie et 1 % en Amérique. Seuls 38 % avaient une occupation avant leur départ (42 % des femmes contre 32 % des hommes), et 37 % avaient des personnes à charge ; 40 % travaillaient dans leur pays d'accueil (50 % d'hommes et 36 % de femmes), dont 45 % dans le secteur du commerce ou de la réparation, et 13 % dans celui de la manufacture ; 52 % des retournés étaient des travailleurs indépendants dans leur pays d'accueil, les femmes davantage que les hommes (73 % contre 46 %), et 33 % étaient salariés (40 % d'hommes et 11 % de femmes).

**Figure 19. Principaux secteurs d'activité à l'étranger des Guinéens urbains retournés (en pourcentage des occupés, 2012)**

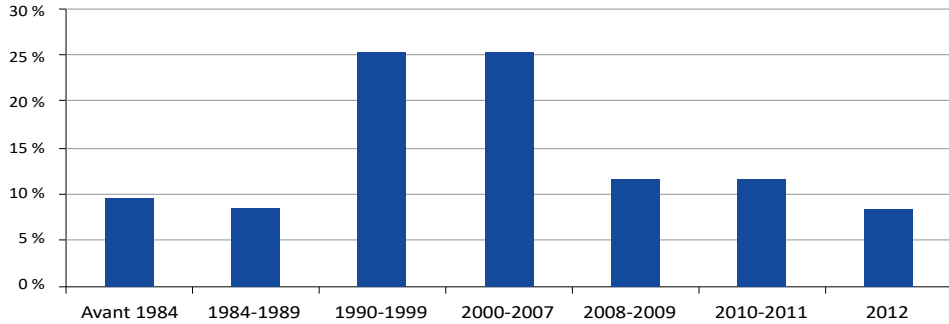


Source : Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

Toujours selon cette étude sur les travailleurs retournés, à l'étranger, la durée d'activité moyenne des émigrés guinéens était de 56 mois (62 pour les hommes et 36 pour les femmes). 45 % travaillaient dans le secteur du commerce ou de la réparation, et 13 % dans celui de la manufacture (voir la figure ci-dessus). 52 % des retournés étaient des travailleurs indépendants dans leur pays d'accueil, les femmes davantage que les hommes (73 % contre 46 %), et 33 % étaient salariés (40 % des hommes et 11 % des femmes).

Près de la moitié des migrants de l'échantillon est retournée entre 1990 et 2007, soit durant des périodes d'instabilité politique dans les pays de destination voisins de la Guinée, de la Sierra Leone, du Libéria, et de la Côte d'Ivoire.

**Figure 20. Date de retour en Guinée des migrants urbains interrogés**



Source : Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

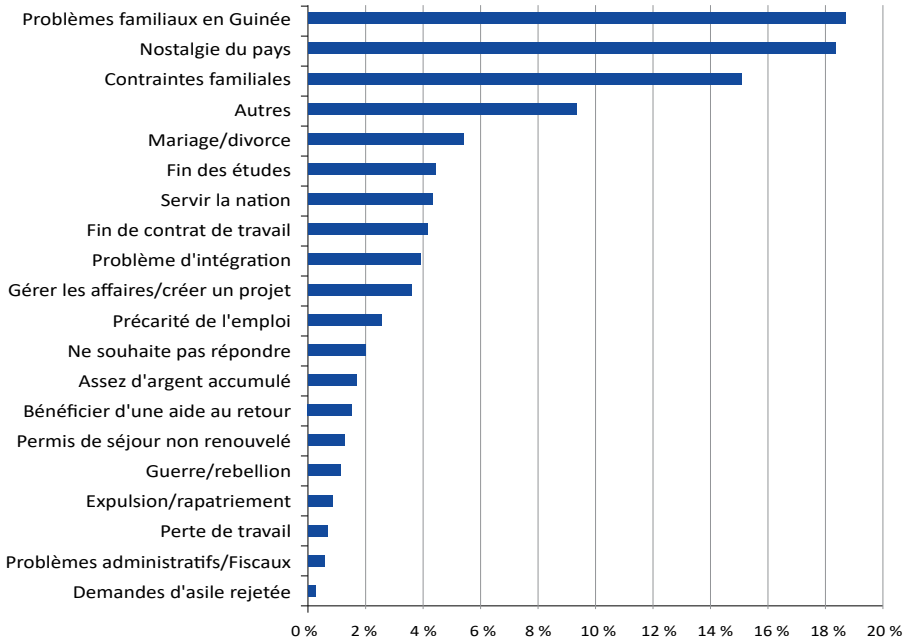
Il semblerait que de nombreux Guinéens ayant émigré en Sierra Leone et au Libéria dans les années 1950 soient revenus dans les années 1990 suite aux guerres dans ces pays<sup>164</sup>. La crise en Côte d'Ivoire en septembre 2002 aurait également entraîné des retours importants de Guinéens, avec 48 000 rapatriés en Guinée Forestière et Haute Guinée comptabilisés en 2002. Au total, entre 50 000 et 150 000 rapatriés se seraient installés dans les zones urbaines le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire<sup>165</sup>. La deuxième grande vague de retours de migrants serait celle de 2008-2011, avec les crises en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire.

L'impact de ces facteurs politiques serait toutefois à nuancer à la lecture de la figure 23 ci-après, qui illustre que le principal motif de retour des migrants n'aurait été une guerre ou rébellion que dans 1,2 % des cas. À *contrario*, plus de la moitié des migrants seraient rentrés pour des raisons familiales ou par nostalgie du pays.

<sup>164</sup> Entretien avec la Direction de l'Intégration Africaine.

<sup>165</sup> Global IDP Project, 2005.

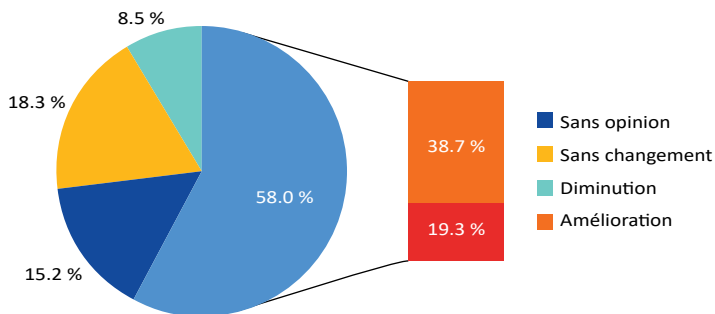
**Figure 21. Motif du retour en Guinée des migrants urbains interrogés**



Source : Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

58 % des migrants (57,2 % des femmes et 58,4 % des hommes) disent avoir connu une amélioration de leur situation financière dans leur pays d'accueil par rapport à la Guinée (voir la figure ci-après).

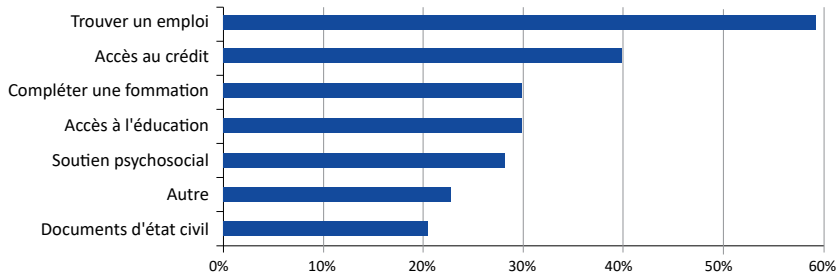
**Figure 22. Situation financière des migrants urbains retournés dans le pays d'accueil par rapport à la Guinée, 2012**



Source : Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

19,1 % des migrants de retour déclarent avoir bénéficié d'une aide au retour de la part du pays d'immigration, et 59 % aimeraient bénéficier d'une aide pour trouver un emploi.

**Figure 23. Types d'assistance souhaités par les migrants urbains retournés interrogés**



Source : Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

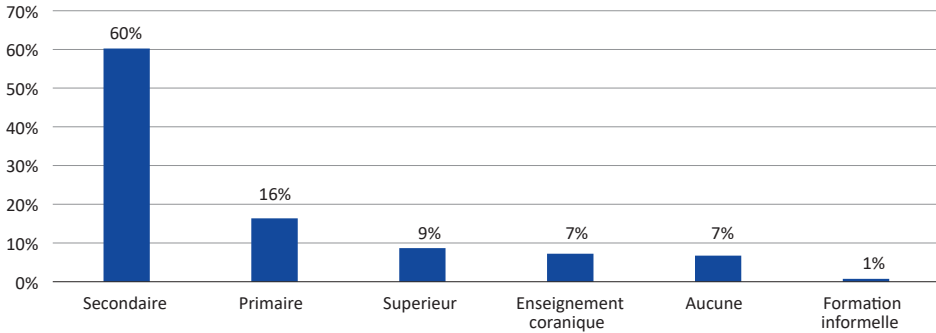
### **A.3.2. L'enquête OIM (2019) sur les migrants bénéficiaires d'aide au retour**

L'enquête se base sur 415 entretiens aux jeunes guinéens âgés de 15 à 24 ans bénéficiaires d'une assistance au retour par l'OIM en 2017 de la Libye, du Niger ou du Mali et réalisés au sein des quatre régions naturelles de la Guinée, soit la Basse-Guinée, la Moyenne-Guinée, la Haute-Guinée et la Guinée-Forestière.

L'échantillon est composé par 85 % d'hommes et 15 % de femmes. La majorité a atteint un niveau d'éducation secondaire (60 %). Par ailleurs, moins d'un dixième de jeunes migrants ont le niveau supérieur (9 %) et 7 % n'ont jamais été scolarisés. Parmi les jeunes migrants qui étaient en cours de scolarité avant leur départ, près de deux tiers (71 %) des jeunes migrants de retour ont déclaré abandonner les études après leur retour.

La recherche montre comment la migration irrégulière concerne l'ensemble de jeunes, qu'importe le niveau de formation. Les jeunes diplômés semblent quant à eux d'autant plus motivés au départ qu'ils acceptent péniblement la difficulté de l'accès à l'emploi alors qu'ils ont justement investi dans les études ou une formation pendant plusieurs années.

**Figure 24. Niveau d'éducation des migrants de retour**



Source : OIM, 2020.

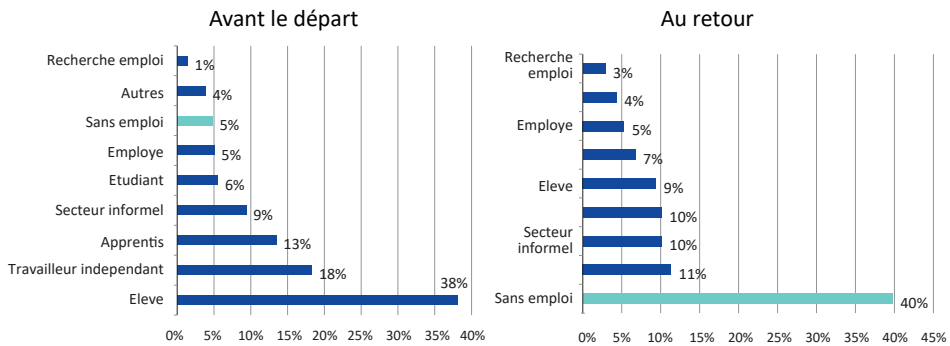
La recherche relève que pendant que seulement 27 % des jeunes ayant migré avaient quitté Conakry, à leur retour, plus de la moitié ont trouvé refuge dans la capitale guinéenne (51 %), pour avoir accès à des opportunités économiques dans le principal pôle économique et industriel du pays. Parmi les jeunes originaires de la région de la Basse Guinée, moins de deux tiers sont retournés dans cette région à leur retour (60 %). Cette tendance s'observe aussi pour les jeunes originaires de la moyenne Guinée (61 %).

La migration irrégulière a également un impact psychosocial élevé à la fois pour les migrants de retour eux-mêmes, mais aussi pour les familles et les communautés au sein desquelles ils retournent. La réintégration des migrants se complexifie davantage par les traumatismes vécus à l'étranger ou pendant le parcours migratoire et par l'expérience négative du retour qui semble de plus en plus répandus, avec des sentiments d'échec et de honte largement présents chez ceux qui n'ont pas réussi à subvenir aux besoins de leurs familles<sup>166</sup>.

L'analyse des données sur l'évolution des statuts professionnels des jeunes migrants de retour pendant les deux périodes (avant et après migration), semble dévoiler une certaine détérioration des conditions de vie des jeunes migrants de retour. La proportion des jeunes migrants en situation de chômage a fortement augmenté entre les deux périodes, passant de 5 % avant le départ à 44 % après le retour. Parmi les migrants de retour qui se trouvaient en situation d'emploi avant leur départ, plus de 33 % ont déclaré avoir perdu leur emploi.

<sup>166</sup> Samuel Hall (2018). Cartographie et profil socioéconomique des communautés de retour en Guinée (Rapport de Synthèse). Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation internationale pour les migrations.

**Figure 25. Statut professionnel des jeunes migrants avant le départ et au retour**

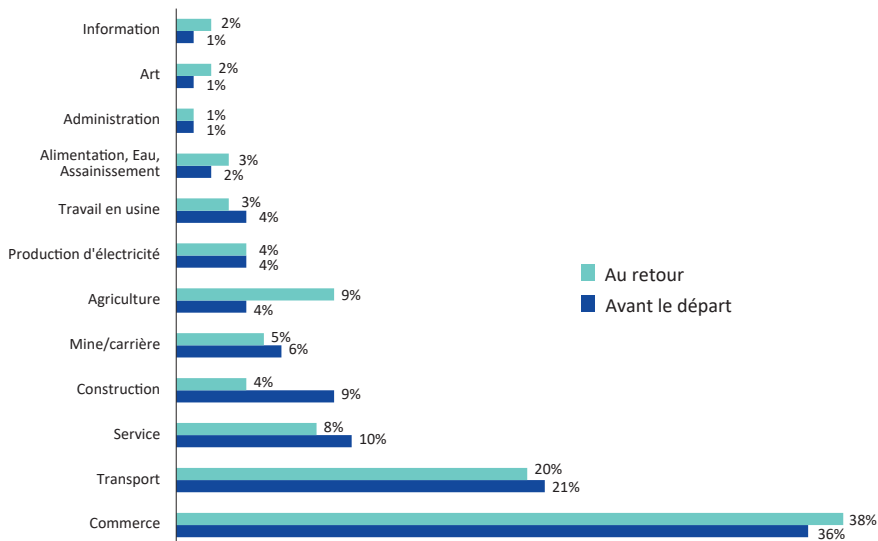


Source : OIM, 2020.

La proportion des jeunes travaillant à leur propre compte a fortement diminué entre les deux périodes, de 22 % avant le départ, à 14 % après le retour.

Quelle que soit la période, le commerce reste le secteur de prédilection de travail des jeunes migrants. En effet, avant le départ, 36 % des jeunes migrants occupés travaillent dans le secteur du commerce ; cette proportion a atteint 38 % après leur retour. La proportion des jeunes travaillant dans le secteur du transport a légèrement évolué de 20 % à 21 % entre les deux périodes. Par contre, une baisse est constatée dans les secteurs de la construction (de 9 % à 4 %) et des services (10 % à 8 %).

**Figure 26. Secteurs d'activités avant et après le retour en Guinée**



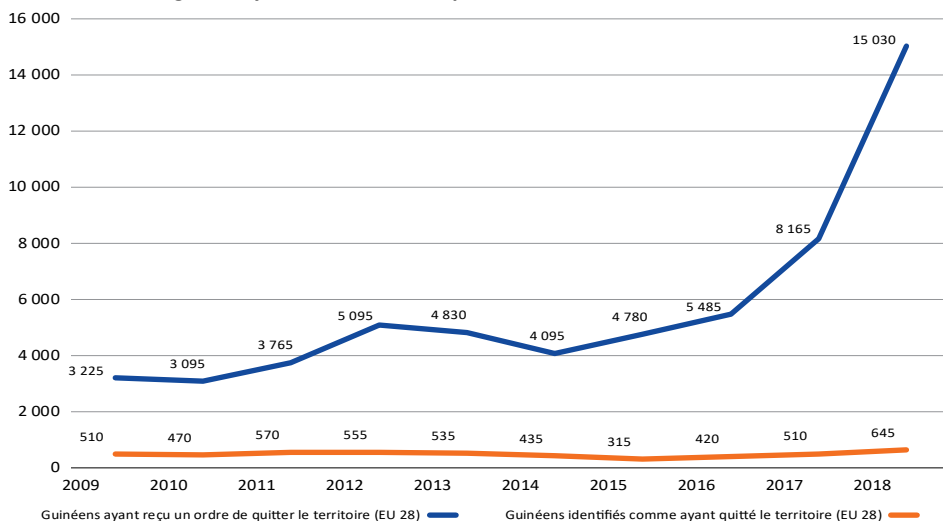
Source : OIM, 2020.



### A.3.3. Migrants expulsés

En 2018, 15 030 migrants guinéens irréguliers ont reçu l'ordre de quitter le territoire européen. Seuls 645, soit 4 % du total, ont été identifiés comme ayant effectivement quitté le territoire. La tendance des expulsions au fil des années suit l'augmentation des irréguliers identifiés dans l'Union européenne (Fig. 20).

Figure 27. Nombre de migrants guinéens ayant reçu un ordre de quitter le territoire en Europe et nombre de migrants ayant effectivement quitté le territoire



Source : Eurostat, Asylum and Managed Migration Database.

En 2017 des expulsions de Guinéens ont lieu de l'Algérie, de l'Angola, du Mozambique. En Angola, des Guinéens ont même parfois été dépossédés de leurs biens dans la violence<sup>167</sup>.

## A.4. Migration interne

### A.4.1. Exode rural et urbanisation

**Au sein de la Guinée, la population est relativement peu mobile.** Ainsi, seuls 14,2 % des Guinéens ont été recensés en 2014 comme résidant<sup>168</sup> dans une autre préfecture que leur préfecture de naissance (13,7 % des femmes et 14,7 % des hommes)<sup>169</sup>. D'autre part, 4,7 % des Guinéens recensés en 2014

<sup>167</sup> Entretien avec la Direction de l'Intégration Africaine.

<sup>168</sup> Un individu étant défini comme résidant dans une préfecture à condition qu'il y habite depuis au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois).

<sup>169</sup> INS, 2017. Rapport d'Analyse des données du RGPH-3 : Migration et Urbanisation.

habitaient dans leur lieu de naissance alors que leur lieu de résidence antérieur était dans une autre préfecture (migrants « de retour »). 49,9 % des migrants internes guinéens sont des femmes : 70 % des migrants internes ont migré pour des raisons liées aux études ou à l'emploi. 16 % des Guinéens (dont 40 % de femmes) ont migré suite à un mariage ou à un regroupement familial<sup>170</sup>.

**L'exode rural** est une réalité en Guinée, mais **moins importante que dans d'autres pays africains**<sup>171</sup>, **grâce à une pluviométrie abondante permettant aux populations rurales dans les campagnes de vivre de l'agriculture. Ainsi, selon le recensement de 2014**<sup>172</sup>, **le taux d'urbanisation** était d'environ **35 %**, soit une assez faible augmentation par rapport aux 30 % comptabilisés par le recensement de 1996. Par ailleurs, la Guinée est l'un des quatre pays membres de la CEDEAO où le taux de croissance urbaine a ralenti entre 1980 et 2010<sup>173</sup>. Selon la Banque mondiale, il était en moyenne de 5,3 % par an entre 1960 et 1980, contre 4,8 % par an entre 1980 et 2000, et de 3,6 % par an entre 2000 et 2015. Il est toutefois resté bien supérieur au taux de croissance de la population rurale (1,6 % par an entre 1960 et 2015), et la part de la population habitant en ville est ainsi passée de 10 % en 1960 à 28 % en 1990, pour atteindre 37 % en 2015<sup>174</sup>. D'ici 2060, la population urbaine devrait être multipliée par près de 3,5, contre un peu plus de 2 pour la population rurale<sup>175</sup>.

Malgré les « primes de zones » pour les fonctionnaires, visant à les encourager à s'installer dans des zones rurales, et les réquisitions forcées pour les nouveaux fonctionnaires, l'absence de médecins et d'enseignants dans les zones rurales n'est pas endiguée. D'autre part, malgré la volonté du Gouvernement de maintenir les étudiants dans leur région d'origine, la majorité des étudiants en Guinée vivent à Conakry<sup>176</sup>. Les migrants urbains interrogés dans le cadre de la rédaction de ce profil migratoire ont souligné l'absence d'opportunités économiques dans leur région d'origine ainsi que le manque d'infrastructures de base (eau, électricité, infrastructures sanitaires), la faible qualité des écoles et l'absence de cantines scolaires par rapport à Conakry<sup>177</sup>.

La pauvreté en Guinée qui avait initialement un profil rural, a commencé à se déporter dans les zones urbaines à travers une tendance à l'augmentation de l'inégalité des revenus. Cette tendance à la **paupérisation des villes** serait due

---

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> IOM, Migration en Guinée. Profil Migratoire National 2017 (unpublished).

<sup>172</sup> INS, 2017. Rapport d'Analyse des données du RGPH-3 : Migration et Urbanisation.

<sup>173</sup> OCDE, 2015. Urbanisation Dynamics in West Africa 1950-2010, 2015 update.

<sup>174</sup> Banque mondiale. World Development Indicators : <https://databank.banquemondiale.org/source/world-development-indicators>.

<sup>175</sup> IOM, Migration en Guinée. Profil Migratoire National 2017 (unpublished).

<sup>176</sup> Entretien avec la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur.

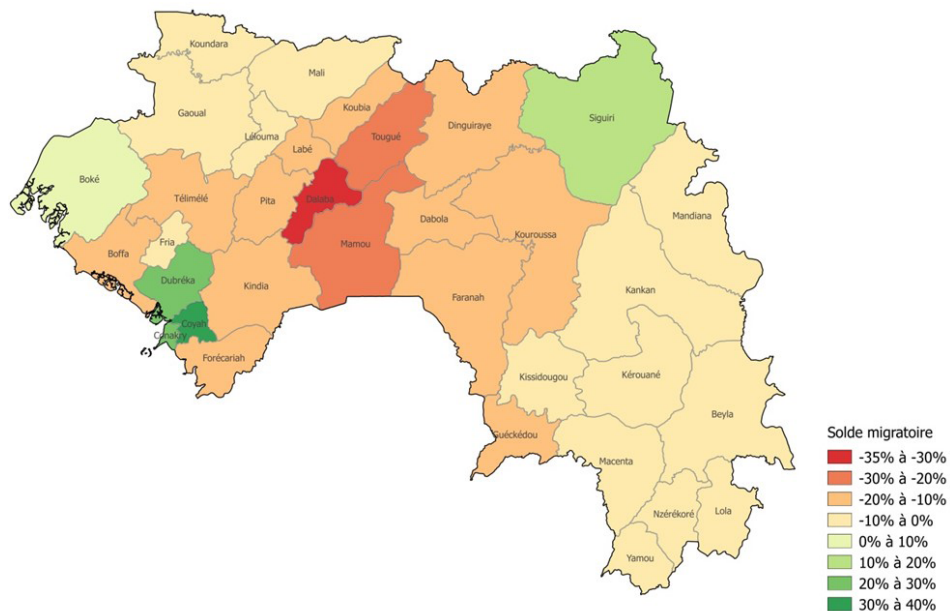
<sup>177</sup> Groupe de travail n°1 de l'atelier de consultation sur le profil migratoire.

en partie au **phénomène d'urbanisation non contrôlée**, caractérisée par des zones périurbaines de plus en plus précaires.

Aujourd'hui seule la **ville de Conakry** dépasse la barrière des 500 000 habitants. Elle abrite **45 % de la population urbaine** et **16 % de la population totale**, accueillant la majorité des migrants internes. L'absence d'opportunités économiques dans les régions ainsi que le manque d'infrastructures de base (eau, électricité, infrastructures sanitaires) et la faible qualité des écoles par rapport à Conakry<sup>178</sup> représentent les raisons principales de la mobilité vers la capitale.

L'attraction de Conakry est illustrée sur la carte ci-dessous. Conakry et les préfectures environnantes de Coyah et Dubreka ont des soldes migratoires compris entre 24 et 40 %.

**Carte 7. Solde migratoire des préfectures de Guinée**



Conakry accueille la majorité des migrants internes en provenance de chacune des autres régions, sauf pour Faranah où les migrants internes se dirigent davantage vers la région de Kankan. À part la ville de Conakry, les régions

<sup>178</sup> *Ibid.*

d'attraction des migrants dépendent en effet de la proximité avec leur région d'origine. Ainsi, les migrants de la région de Boké, Mamou et Labé se dirigent vers la région de Kindia, ceux de Kankan vers N'Zérékoré et inversement<sup>179</sup>.

Aussi les **zones minières et industrielles** apparaissent **particulièrement attractives** pour les migrants internes : Fria (zone industrielle), N'Zérékoré (région minière) et Siguiiri (zone d'exploitation artisanale de l'or) ont des taux d'entrée (nombre d'entrants par rapport à la population totale) supérieurs à 15 %. Les personnes qui y travaillent bénéficient souvent d'équipements plus modernes qu'en zone rurale (logement, électricité), puisque les entreprises minières doivent investir dans l'infrastructure de la localité<sup>180</sup>. Toutefois si ces activités, comme l'exploitation artisanale de l'or, offrent aux jeunes une alternative aux migrations rurales-urbaines, avec la possibilité d'obtenir des revenus plus élevés que dans d'autres secteurs économiques, elles peuvent aussi comporter des conséquences néfastes sur les acteurs concernés par cette activité, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux, comme les femmes et les enfants, ainsi que pour l'environnement<sup>181</sup>.

Une étude longitudinale révèle que les pôles d'attractivité de la Guinée sont restés stables au cours du temps : ainsi, par exemple, Conakry connaît un solde migratoire positif depuis 1996, tandis que le solde migratoire de Mamou est constamment négatif. Une exception est la région de Kankan, qui est devenue un pôle d'attraction seulement depuis 2009, ce qui peut être mis en lien avec l'exploitation surtout artisanale de l'or dans plusieurs préfectures de la région<sup>182</sup>.

49,9 % des migrants internes guinéens sont des femmes. Comme l'illustre la figure ci-dessous, 70 % des migrants internes ont migré pour des raisons liées aux études ou à l'emploi. 16 % des Guinéens (dont 40 % de femmes) ont migré suite à un mariage ou à un regroupement familial<sup>183</sup>.

---

<sup>179</sup> INS, 2017.

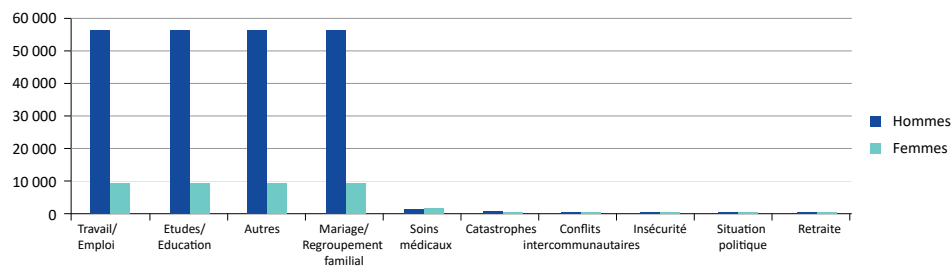
<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> IOM, 2020b. Guinée — Rapport de recherche — Les "ruées vers l'or en Haute-Guinée: Profils et Dynamiques migratoires, janvier 2020.

<sup>182</sup> INS, 2017.

<sup>183</sup> *Ibid.*

**Figure 28. Migrants internes par motif de la migration**



Source : INS, 2017.

Les migrants internes sont davantage éduqués que le reste de la population guinéenne : 11 % disposent d'une formation universitaire, contre 3 % pour le reste de la population, et seulement 54 % n'ont aucune éducation, contre 71 % pour le reste de la population. Les migrants internes sont largement moins fréquemment des agriculteurs ou pêcheurs que le reste de la population guinéenne (seulement 21 %, contre 64 % du reste de la population). Ils sont davantage susceptibles de travailler dans le commerce et les services aux particuliers (41 % des migrants internes contre 19 % du reste de la population)<sup>184</sup>.

## A.4.2. Migration interne non volontaire

### Déplacements suite aux épidémies

Selon une étude de la mission de l'OIM en Guinée réalisée en 2015<sup>185</sup>, l'épidémie d'Ébola aurait causé un peu plus de 3 000 départs (d'une sous-préfecture à une autre), dont un tiers en provenance de la préfecture de Macenta, soit la région la plus affectée par l'épidémie. 57 % de ces déplacements internes visaient à éviter la contamination, 13 % résultaient des conséquences économiques de l'épidémie, et 13 % étaient imputés à la stigmatisation. Toutefois, une étude de la Banque mondiale<sup>186</sup> suggère que l'épidémie d'Ébola aurait en réalité diminué l'ensemble des mouvements migratoires, ceux-ci ayant été moindres dans les zones les plus affectées par Ébola en comparaison des zones moins affectées.

Des épidémies importantes de choléra ont été enregistrées en 1994 avec plus de 30 000 cas recensés, puis en 1995, 2005-2007 et 2012. Entre 2003 et

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> OIM, 2015.

<sup>186</sup> Banque mondiale, 2016b.

2013, 25 358 cas et 952 décès ont été enregistrés, principalement dans les régions côtières et à Conakry<sup>187</sup>.

## Déplacements suite à des catastrophes naturelles

La Guinée connaît de nombreux risques naturels et anthropiques, sources de migrations forcées (Tableau 6).

Les inondations causent régulièrement des déplacements de population. Déjà avant 2009, de nombreuses inondations ont causé d'importants déplacements : Boké en 2003, Kindia en 2005-2006, Haute Guinée en 2006 par exemple.

**Tableau 7. Nombre de personnes déplacées entre 2009 et 2013**

Population déplacée	2009	2010	2011	2012	2013
Par des incendies	517	1 321	2 008	1 123	651
Par des inondations	6 703	11 213	603	907	8 452

Source : SENAH, 2014.

La Haute Guinée serait la plus affectée par les inondations, ainsi que par les incendies. Des feux de brousse principalement d'origine anthropique seraient « quasiment endémiques » en Haute Guinée et au nord de la Guinée forestière<sup>188</sup>. Les personnes déplacées reviennent généralement dans leur localité d'origine, mais pas systématiquement. Il est arrivé que des éboulements emportent tout ou partie d'un village et que ses habitants soient contraints de partir définitivement<sup>189</sup>.

Parmi les autres risques anthropiques, on peut compter la dégradation des écosystèmes forestiers<sup>190</sup>. La « culture sur brûlés » traditionnelle dégrade également les sols et les exploitations minières à ciel ouvert entraînent de graves pollutions par les rejets de poussières dans l'atmosphère, les eaux et les sols. En Moyenne Guinée, la dégradation du milieu est telle que les éleveurs, depuis quelques années, étendent leur transhumance jusqu'en Basse Guinée<sup>191</sup>.

Le risque sismique n'est également pas à négliger : en 1983, à Koumbia au nord du pays, un tremblement de terre de 6,5 sur l'échelle de Richter avait provoqué plusieurs centaines de morts, des milliers de blessés et des dégâts matériels importants.

<sup>187</sup> UNICEF, 2014.

<sup>188</sup> Conseil National de l'Environnement, 2007.

<sup>189</sup> Entretien avec le SENAH.

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> INS, 2012.

## Changement climatique

L'analyse des données pluviométriques de 1960 à 2004 montre une baisse quasi-constante des précipitations à travers le pays et une augmentation de la température moyenne, notamment vers le nord du pays (Moyenne et Haute Guinée). Selon le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques de la Guinée, les régions situées au nord du pays connaîtront une diminution des précipitations de 31 % par rapport la moyenne actuelle à partir de 2050, baisse qui pourrait atteindre 40 % en 2100.

On dispose actuellement de peu de données pour juger de l'impact précis que cela aura sur les migrations, mais il paraît important de noter que comme indiqué plus haut, la Moyenne et Haute Guinée sont déjà aujourd'hui les deux régions qui présentent le plus grand nombre de candidats à la migration interne et à l'émigration. Selon d'autres sources de données<sup>192</sup>, il y aurait eu en Guinée 4 500 nouveaux déplacements forcés liés aux catastrophes naturelles en 2013, 300 en 2014, et 34 109 en 2015.

## Déplacements suite aux troubles sociaux et conflits

Le SENAH répertoriait 4 950 personnes déplacées par des troubles sociaux en 2010, ainsi que 13 216 déplacés en 2013.

Ces chiffres semblent être en forte baisse par rapport à ceux des années précédentes. En 2001, le Service National des Actions Humanitaires (SENAH) estimait à 320 000 le nombre de personnes déplacées intérieurement, principalement à cause des conflits qui débordaient de la Sierra Leone et du Libéria. En 2002, le Gouvernement publiait le chiffre de 82 000 déplacés<sup>193</sup>. Selon le Comité Américain pour les Réfugiés, à la fin de 2002, au moins 20 000 Guinéens étaient toujours en situation de déplacement interne. Ces déplacés internes étaient souvent logés chez leur famille<sup>194</sup>.

---

<sup>192</sup> Internal Displacement Monitoring Center Database.

<sup>193</sup> IDP Project, 2005.

<sup>194</sup> Global IDP Project, 2003.





## PARTIE B : EFFETS DE LA MIGRATION

Si les migrations irrégulières, les déplacements forcés ou encore les situations de traite des personnes peuvent mettre en danger la vie des migrants, la plupart des processus migratoires réguliers et volontaires ont un fort potentiel de développement pour l'individu, en lui offrant de nouvelles possibilités professionnelles et d'apprentissage et sur le développement des communautés de départ.

En Guinée, les effets les plus fréquemment mentionnés de l'émigration sont les transferts de fonds des Guinéens de l'étranger vers leur pays d'origine, et dans une moindre mesure la « fuite des cerveaux », ou l'émigration des Guinéens les plus fortement qualifiés, chacun ayant supposé un impact opposé sur le développement économique du pays.

Les migrations ont également un impact important sur divers aspects du développement social du pays, notamment en termes d'éducation ou de santé. Elles influencent également l'environnement, ainsi que le rôle des femmes.

### B.1. Migration et développement économique

#### B.1.1. Profil de la diaspora guinéenne

La diaspora guinéenne est estimée entre 3 et 5 millions de citoyens<sup>195</sup>. La majorité est concentrée en Afrique de l'Ouest en particulier au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Libéria et en Europe et en l'Amérique du Nord (France, Belgique, États Unis, Canada) (voir 2.4.1 pour plus de détails) et est masculine (selon le recensement de 2014, 78 % des Guinéens ayant émigré à l'étranger entre 2007 et 2014 étaient des hommes)<sup>196</sup>.

L'insuffisance, l'obsolescence et la fragmentation des données disponibles sur les caractéristiques des guinéens à l'étranger rendent difficile la traçabilité d'un profil complet et fiable de la diaspora guinéenne. Cependant, deux cartographies de la diaspora ont récemment été réalisées en Italie<sup>197</sup> et en Belgique<sup>198</sup>, permettant ainsi d'en offrir un profil récent.

---

<sup>195</sup> Selon des rapports de la Direction Générale de Guinéens de l'Étranger.

<sup>196</sup> OIM, 2019. Diaspora mapping. Profile of the Gambia, Guinea, Guinea Bissau diasporas in Italy.

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> OIM, 2018. La diaspora guinéenne de Belgique. Rapport d'étude du projet « Promouvoir l'engagement socioéconomique national de la diaspora guinéenne de Belgique ».

Selon l'ISTAT (l'Institut Statistique National d'Italie), au 1<sup>e</sup> janvier 2018, le groupe des **ressortissants guinéens en Italie est en nombre croissant** (le nombre s'élevait à 11 240, ayant plus que doublé par rapport à l'année précédente : + 63 %), et est majoritairement composé d'hommes (soit 86 % du total)<sup>199</sup> et de réfugiés et demandeurs d'asile (parmi le total des permis délivrés en 2017 aux hommes âgés de 18 à 30 ans il y a une nette prédominance des permis délivrés pour les demandes d'asile : 80,5 %, soit un total de 2 434 permis ; suivis des permis délivrés pour la protection humanitaire : 15,5 % ; et pour des raisons familiales : 2,8 % ; un nombre relativement faible de permis a été accordé pour d'autres types de protection internationale). Le niveau d'éducation des ressortissants de ce groupe est très faible : une enquête développée auprès des Guinéens dans le cadre de la cartographie en Italie montre que 41 % des répondants ont suivi un enseignement secondaire inférieur, 30 % ont terminé le primaire, 5 % le secondaire et 5 % le supérieur. Les 19 % restants ont déclaré n'avoir achevé aucun type d'éducation formelle<sup>200</sup>.

La **migration guinéenne en Belgique** est également une migration récente bien qu'en pleine expansion. Peu éduquée d'un point de vue scolaire, elle est très investie dans des logiques entrepreneuriales. Statbel (l'Office belge de statistique) mentionne 9 657 personnes de nationalité guinéenne en 2017. Ces chiffres n'incluent pas les Guinéens naturalisés Belges ni ceux qui sont en situation irrégulière ou qui ont introduit une demande d'asile, ce qui amènerait à près de 15 000 personnes d'origine et, ou de nationalité guinéenne résidant en Belgique<sup>201</sup>. Globalement, 30 % de ces migrations relèvent d'un regroupement familial, un peu plus de 20 % sont associées au statut de réfugié, et un peu plus de 20 % à des raisons humanitaires, 25 % ne sont pas spécifiées. Moins de 3 % des migrations guinéennes sont associées à l'éducation<sup>202</sup>.

À côté des arrivées plus récentes, l'OCDE<sup>203</sup> montre qu'on trouve **beaucoup d'émigrés guinéens qui sont des résidents de long terme dans les pays membres de l'OCDE** : 45 % y restent plus de dix ans, contre 30 % y restant de 3 à 10 ans et 25 % moins de trois ans. Ainsi, en 2014, plus de 4 000 Guinéens auraient acquis une nationalité de l'OCDE. Plus d'un tiers d'entre eux aurait obtenu la nationalité française, et 22 % la nationalité américaine. **Le taux d'inactivité (42 %)** dans les

<sup>199</sup> IOM, 2019. Diaspora mapping. Profile of the Gambia, Guinea, Guinea Bissau diasporas in Italy.

<sup>200</sup> INS, 2017.

<sup>201</sup> OIM, 2018. La diaspora guinéenne de Belgique. Rapport d'étude du projet « Promouvoir l'engagement socioéconomique national de la diaspora guinéenne de Belgique ».

<sup>202</sup> Schoumaker B. et Q. Schoonvaere, 2014. *L'immigration subsaharienne en Belgique – État des lieux et tendances récentes* dans: Mazzocchetti, Jacinthe, Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. À la croisée des regards, Academia / L'Harmattan : Louvain-la-Neuve 2014, p. 65-94.

<sup>203</sup> OCDE, 2015b. Resserrer les liens avec les diasporas - Panorama des compétences des migrants 2015. Database on Immigrants in OECD countries (DIOC).

pays OCDE est particulièrement important chez les émigrées guinéennes, avec un **taux d'emploi qui augmente avec le niveau d'éducation** : 44 % des émigrés guinéens ayant atteint au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire ont un emploi, contre 54 % des Guinéens ayant terminé le second cycle sans poursuivre d'études supérieures, et 66 % des Guinéens ayant suivi des études supérieures. Aujourd'hui, le taux d'emploi est en légère baisse par rapport à ce qu'il était entre 2000 et 2001, et le taux de chômage est identique<sup>204</sup>.

Selon le recensement de 2014 les migrants internationaux seraient **davantage éduqués que les non migrants** : 47 % n'ont aucune éducation, contre 67 % pour les non migrants, tandis que 14 % sont titulaires d'un diplôme universitaire, contre 6 % de la population non migrante<sup>205</sup>. Toutefois, l'enquête sur les politiques de migration réalisée par ICMPPD (International Centre for Migration Policy Development) et l'OIM<sup>206</sup> indique que, vers l'an 2000, **le risque de fuite des cerveaux était limité**.

### **B.1.2. Associations de la diaspora et engagement en Guinée**

Les données sur les associations de la diaspora au niveau global sont très limitées, les seules données disponibles étant issues des cartographies sur la diaspora récemment menées en Italie et en Belgique.

Les principales organisations de la **diaspora guinéenne en Italie** sont représentées au sein du « Conseil des Guinéens de l'Étranger », créé en 2017, avec le soutien actif de l'ambassade de Guinée dans le cadre de la politique de la diaspora promue par le Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE). La création de ce conseil a été promue dans tous les autres pays de la diaspora guinéenne dans le but de renforcer la coopération transnationale entre les autorités guinéennes et les organisations de la diaspora. Le conseil italien est composé des représentants des principales associations de la diaspora basées en Italie, en Grèce, en Slovénie, en Croatie et en Albanie<sup>207</sup>. Les sujets d'intérêt commun des associations sont la migration irrégulière vers l'Europe et la nécessité de soutenir les ressortissants guinéens nouvellement arrivés, les besoins de développement de la Guinée tels que l'éducation et la formation, le chômage des jeunes, l'accès aux services sociaux et sanitaires locaux. Ces associations soutiennent activement et fournissent de l'assistance au grand nombre de ressortissants guinéens arrivés par voie maritime, même en partenariat avec des institutions et des centres d'accueil locaux.

---

<sup>204</sup> *Ibid.*

<sup>205</sup> INS, 2017.

<sup>206</sup> Devillard, A, A. Bacchi et M. Noack, 2015. Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, ICMPPD, OIM.

<sup>207</sup> IOM, 2019. Diaspora mapping. Profile of the Gambia, Guinea, Guinea-Bissau diasporas in Italy.

En Belgique, le champ associatif et diasporique guinéen est fortement organisé autour de marqueurs régionaux, ethniques et confessionnels. En termes de politique de développement, cela se traduit par un investissement prioritaire dans la localité d'origine des associations. Parallèlement aux entités associatives basées sur une organisation politico-administrative, d'autres dynamiques d'organisation du champ associatif se développent à un niveau national et supranational en se référant cette fois-ci aux régions d'origine. Il s'agit des diverses associations sur une base ethno-linguistique, c'est le cas de la Coordination du Fouta-Djallon (Peuls), d'Action Terre Soussou, de l'Union Mandingue du Benelux (originaires de la Région de la Haute-Guinée) ou de Haali Pulaar Belgique, etc.<sup>208</sup>.

Quatre secteurs clés ressortent des projets de développement, à savoir : la santé, l'éducation, l'agriculture et l'immobilier. Quels que soient les espaces associatifs, on retrouve les mêmes types d'activités dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture : création de structures et d'institutions de soins et d'éducation, envoi de matériels, embauche de personnel, transfert de compétences y compris sous forme de promotion de types d'enseignement ou de discours de prévention dans le domaine de la santé. À propos de l'agriculture, cela concerne aussi un vaste domaine d'intervention allant de la plantation, à la formation d'agriculteurs ou à l'aide à la structuration d'activités et de réseaux professionnels<sup>209</sup>.

### **B.1.3. Transferts de fonds et investissements**

De nombreuses familles guinéennes sont soutenues par des transferts de fonds de Guinéens de l'étranger.

80 % des fonds seraient transférés de façon informelle, même si quelques accords ont été mis en place avec des banques, comme la Banque Populaire Maroc-Guinéenne, pour transférer des fonds à moindre coût<sup>210</sup>. Les transferts formels consistent principalement en des envois d'espèces à travers des opérateurs spécialisés tels que Western Union ou Money Gram. Les transferts informels s'effectuent sous forme de transfert physique de l'argent lors du voyage du migrant lui-même, ou bien grâce à des tierces personnes dans le pays d'origine qui collectent et distribuent l'argent envoyé par les migrants dans leurs communautés respectives.

---

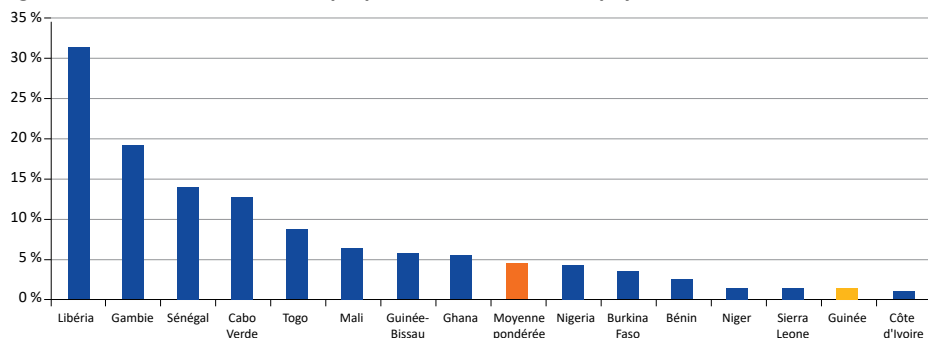
<sup>208</sup> OIM, 2018. La diaspora guinéenne de Belgique. Rapport d'étude du projet « Promouvoir l'engagement socioéconomique national de la diaspora guinéenne de Belgique ».

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> OIM, 2016. Rapport de Synthèse des Travaux du Comité Technique OIM MAEGE-MSPC.

La tendance générale montre que les envois de fonds étaient respectivement en 2005 et 2010 de 42 millions et 46 millions de dollars É.-U., représentant 1 % du PIB de la Guinée<sup>211</sup> (Banque mondiale, 2017c), alors que les **envois de fonds** ont augmenté pour atteindre 93 millions de dollars É.-U. en 2015 et représentent 1,53 % du PIB du pays<sup>212</sup>.

**Figure 29. Transferts de fonds en proportion du PIB dans les pays de la CEDEAO en 2015**



Source : Banque mondiale. World Development Indicators : <https://databank.banquemondiale.org/source/world-development-indicators>.

Note : Les chiffres présentés sont des estimations de la Banque mondiale uniquement basées sur le nombre de migrants et les revenus dans chaque pays.

Selon les estimations disponibles auprès de la Banque d'Italie, au total près de 9 millions d'euros ont été envoyés de l'Italie vers la Guinée en 2017, en augmentation significative par rapport aux 1,5 millions d'euros envoyés en 2012<sup>213</sup>.

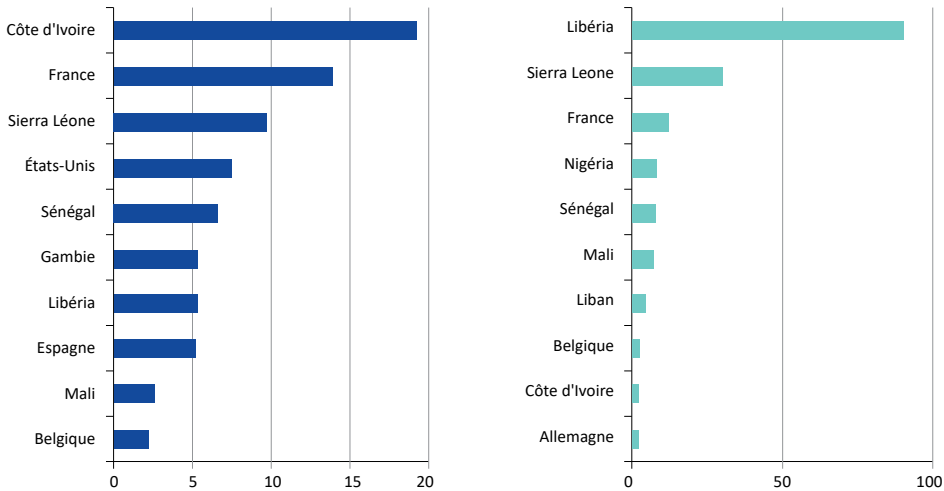
Selon l'OCDE, les transferts de fonds vers la Guinée depuis les seuls pays membres de l'OCDE représenteraient en 2013 66 millions de dollars É.-U. Selon les estimations de la Banque mondiale basées sur les nombres d'émigrés et leurs revenus, la Guinée aurait reçu 93 millions de dollars É.-U. en 2015, soit l'équivalent d'1,4 % de son PIB, principalement en provenance de la Côte d'Ivoire, mais aussi de la France, de la Sierra Leone, et des États-Unis. Les immigrés en Guinée auraient transféré 175 millions de dollars É.-U. à l'étranger (voir la figure ci-après).

<sup>211</sup> Devillard, A., A. Bacchi et M. Noack, 2015. Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, ICMPD, OIM ; Banque mondiale, 2016. Bilateral Remittance Estimates for 2015.

<sup>212</sup> Banque mondiale, 2017. *Urban population (% of total)*; Banque mondiale, 2017c. *Personal remittances, received (% of GDP)*.

<sup>213</sup> IOM, 2019. *Diaspora mapping. Profile of the Gambia, Guinea, Guinea-Bissau diasporas in Italy*.

**Figure 30. Principaux pays envoyant des transferts de fonds à la Guinée (à gauche) ; principaux pays recevant des transferts de fonds de la Guinée (à droite) en millions de dollars É.-U., estimations de la Banque mondiale en 2015**



Source : Banque mondiale, 2015.

Note : Les chiffres présentés sont des estimations de la Banque mondiale uniquement basées sur le nombre de migrants et les revenus dans chaque pays.

Comme l'illustre la figure 32 ci-après, les transferts de fonds entrants représenteraient 1.4 % du PIB de la Guinée, soit une proportion de son PIB relativement faible en comparaison avec les autres pays membres de la CEDEAO (pour lesquels la moyenne pondérée est de 4,6 %).

Par comparaison, l'aide publique au développement correspond à 8 % du PIB de la Guinée, contre 2 % pour la moyenne pondérée des pays de la CEDEAO.

Si les transferts de fonds sont considérés comme l'un des impacts positifs majeurs de l'émigration, certains chercheurs soulignent toutefois plusieurs limites. Ils suggèrent tout d'abord que ceux-ci sont davantage utilisés pour couvrir des dépenses courantes que pour investir, générant de ce fait peu de croissance économique<sup>214</sup>. Ils permettent toutefois à de nombreux Guinéens d'avoir l'argent nécessaire pour se nourrir, se soigner et s'éduquer, tant de facteurs nécessaires au capital humain permettant la croissance économique.

Par ailleurs, les transferts de fonds tendraient à refléter les régions d'origine des migrants, ce qui pourrait dans l'immédiat renforcer les inégalités spatiales<sup>215</sup>. De plus, la migration étant moins répandue parmi les familles les plus pauvres, ce ne sont pas ces familles qui reçoivent le plus de transferts.

<sup>214</sup> Ammassari, 2004.

<sup>215</sup> Skeldon, 2008.

Toutefois, même si les familles plus pauvres reçoivent moins de transferts de fonds, elles en bénéficient sans doute indirectement dans la mesure où les familles récipiendaires créent de l'emploi<sup>216</sup>.

Au-delà des transferts de fonds au sens strict du terme (transfert d'argent par un travailleur émigré à un individu dans son pays d'origine), la diaspora peut également stimuler la croissance de son pays d'origine par ses investissements et l'accroissement des transactions commerciales<sup>217</sup>. La diaspora guinéenne, parce qu'elle serait mieux informée des possibilités commerciales et d'investissements, et parce qu'elle dispose généralement d'un réseau de contacts à la fois en Guinée et dans son pays d'accueil, est souvent bien placée pour stimuler le commerce et les investissements en Guinée.

Dans tous les cas, pour que les transferts de fonds et autres investissements de la diaspora aient un impact direct sur le développement économique de la Guinée, il sera nécessaire qu'ils soient encadrés par des structures claires, facilitant les transactions tout en les orientant vers les dépenses prioritaires pour le développement du pays<sup>218</sup>. Pour le moment, ces structures ne sont pas en place (cf. partie C).

#### **B.1.4. Migration, emploi et marché du travail**

Les statistiques existant sur le phénomène de « fuite des cerveaux » en Guinée indiquent que celui-ci est moins prévalent que dans les autres pays de la zone, et ne semble pas s'aggraver. Il ne semble d'ailleurs pas être une priorité politique immédiate en Guinée. Ainsi, en 2000, le taux d'émigration des personnes ayant poursuivi des études supérieures était de 4,6 % en Guinée contre une moyenne non pondérée de 26,8 % pour les autres pays de la CEDEAO<sup>219</sup>. Selon l'OCDE, entre 2000 et 2010, le pourcentage de Guinéens émigrés dans les pays membres de l'OCDE ayant fait des études supérieures est resté stable, à 23 %<sup>220</sup>.

D'autre part, le taux de chômage des Guinéens ayant effectué des études supérieures demeure assez élevé : pour les populations urbaines, il s'élève à 42 % chez les détenteurs d'une maîtrise et à 55 % chez les détenteurs d'une licence, contre 10 % des jeunes sans instruction<sup>221</sup>. Cela signifie que le marché guinéen n'aurait pas forcément été capable d'absorber les travailleurs émigrés

<sup>216</sup> Sriskandarajah, 2005.

<sup>217</sup> Ammassari, 2004.

<sup>218</sup> Skeldon, 2008.

<sup>219</sup> Banque mondiale. World Development Indicators : <https://databank.banquemondiale.org/source/world-development-indicators>.

<sup>220</sup> OCDE, 2015b.

<sup>221</sup> Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

qualifiés. L'impact de l'émigration sur le marché du travail guinéen n'est donc pas nécessairement négatif, d'autant plus si l'on prend en compte les transferts de fonds de ces travailleurs qualifiés vers la Guinée (voir la section B.1.1).

Par ailleurs, la possibilité d'émigrer pour les Guinéens éduqués pourrait augmenter les rendements de l'éducation, incitant les jeunes Guinéens à poursuivre des études, et *in fine* conduire à une augmentation du nombre de travailleurs qualifiés qui restent dans le pays (à condition que le nombre de personnes éduquées qui émigrent reste inférieur au nombre de personnes ayant été incitées à s'éduquer).

Divers projets ont été mis en place pour inciter les émigrés qualifiés à s'investir dans le développement économique de la Guinée. Ainsi, le projet TOKTEN vise à inviter des cadres ou techniciens hautement qualifiés en Guinée à participer à des missions de formation, d'assistance technique, d'exploration des possibilités d'investissement, de coopération et d'échanges de savoirs et de savoir-faire sur une base bénévole. Mis en place pour la première fois en 2012, le salon de l'emploi « Talents Guinée » vise à mettre en contact des jeunes de la diaspora guinéenne en France avec des entreprises guinéennes.

### **B.1.5. Immigration et développement économique**

Les immigrés présents en Guinée contribuent également à la croissance économique du pays. Ainsi, 54 % des migrants de la CEDEAO installés à Conakry ont créé au moins une entreprise (dont 69 % sont informelles). L'environnement des affaires ne semble pas être plus contraignant pour les migrants de la CEDEAO que pour les Guinéens : 52 % déclarent ne pas ressentir de différence de traitement, et 32 % déclarent même que l'environnement est moins contraignant pour eux<sup>222</sup>.

45,9 % des migrants interrogés ayant créé une activité économique déclarent que l'accès au financement a été le principal obstacle rencontré dans la création d'entreprise ; les autres obstacles tels que la corruption, l'électricité et la concurrence sont chacun mentionnés par moins de 6 % des migrants comme étant l'obstacle principal. Le capital initial utilisé pour la création d'entreprise est d'ailleurs constitué à 57 % de fonds propres, à 36 % d'argent donné par des amis, et à seulement 6 % de crédits accordés par les banques. Ainsi, 55 % des migrants interrogés n'ayant pas créé d'activité économique déclarent que la principale raison a été le manque de fonds<sup>223</sup>.

---

<sup>222</sup> CEDEAO, 2017.

<sup>223</sup> *Ibid.*



Cette création d'entreprises par les migrants de la CEDEAO a généré des emplois, parmi lesquels 69 % sont selon cette étude occupés par des Guinéens. Par ailleurs, 75 % des intrants utilisés dans le cadre de l'exercice de l'activité commerciale des immigrés sont achetés en Guinée ; 12 % sont achetés dans le pays d'origine du migrant et 13 % dans un autre pays<sup>224</sup>.

## **B.2. Migration et développement social**

### **B.2.1. Migration et éducation**

L'éducation est l'une des raisons importantes de la migration des Guinéens. En effet, parmi les émigrés de retour interrogés dans le cadre d'une enquête de l'AGUIPE réalisée dans les villes, 35 % des migrations visaient à poursuivre des études<sup>225</sup>. Selon le recensement de 2014, 36 % des migrations internes ont été motivées par cette même raison<sup>226</sup>.

L'émigration pour l'éducation contribue au développement intellectuel de l'individu, mais également au développement économique et social de son environnement car celui-ci pourra mettre à profit son capital intellectuel accru, l'éducation acquise à l'étranger par les émigrés profite à la Guinée lors de leur retour. Selon l'enquête de l'AGUIPE susmentionnée<sup>227</sup>, les migrants de retour ayant suivi une formation à l'étranger se concentraient sur les filières suivantes : le droit privé (17 %), l'économie (11 %), la maçonnerie (6,4 %), l'anglais (4,8 %), la gestion hôtelière (4,8 %), la communication (4,8 %), la langue arabe (4,7 %) et les relations internationales (4,7 %).

### **B.2.2. Migration et santé**

L'impact des migrations sur la santé est équivoque. Sur le migrant économique lui-même, la migration permet généralement une amélioration de la santé à travers un meilleur accès aux soins, une nourriture plus saine et des conditions de vie améliorées. Toutefois, la migration, notamment irrégulière, peut faire courir des risques importants au migrant (violences, exploitation, détention, accidents et maladies voire décès).

À l'échelle de la communauté, la migration peut avoir un impact positif grâce à la diffusion de bonnes pratiques ou de connaissances en matière de santé par les migrants de retour ; l'établissement de cliniques ou hôpitaux par la

---

<sup>224</sup> *Ibid.*

<sup>225</sup> Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

<sup>226</sup> INS, 2017.

<sup>227</sup> Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, 2012.

diaspora guinéenne, ou bien l'envoi d'argent pour des soins ou des médicaments. Les Guinéens de l'étranger peuvent également inviter leurs proches à venir se faire soigner dans leur pays de résidence.

Toutefois, la migration est également liée à une « fuite des cerveaux » du personnel médical. Des données de l'Organisation mondiale de la Santé de 2010<sup>228</sup> classent la Guinée dernier pays au monde en termes de densité de médecins, infirmières et sages-femmes : elle établit un « seuil critique » à 23 médecins, infirmières et sages-femmes pour 10 000 habitants, tandis que pour la Guinée ce taux est de 1:10 000.

Toutefois, l'émigration de médecins ne semble pas être la cause principale de ce faible taux. Ainsi, en 2000, 11 % des médecins et 6 % des infirmiers nés en Guinée exerceraient à l'étranger. La plupart de ces médecins exerçaient en France, alors que la majorité des infirmiers concernés exerçaient aux États-Unis<sup>229</sup>. En 2004, le taux d'émigration des médecins formés en Guinée était de 7,7 %, contre par exemple 51 % pour le Libéria ou 38 % pour le Ghana<sup>230</sup>. Selon des chiffres de l'OCDE, seuls 36 médecins formés en Guinée exerceraient en France en 2014. Un petit nombre travaillerait également aux États-Unis, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et au Canada<sup>231</sup>. L'explication du faible taux de personnel médical en Guinée pourrait être liée à d'autres facteurs tels qu'une gestion inefficace du personnel<sup>232</sup>.

Un autre aspect de l'impact de la migration sur la santé est qu'elle peut être un facteur clé de transmission de maladies contagieuses, comme l'a récemment démontré l'épidémie d'Ébola. Selon une étude de l'Organisation mondiale de la Santé<sup>233</sup>, la mobilité des populations en Afrique de l'Ouest a en effet créé deux obstacles majeurs à la lutte contre Ébola. D'une part, les populations traversent les frontières poreuses et transmettent le virus, tandis que les acteurs de la lutte contre Ébola sont généralement moins mobiles puisqu'ils travaillent souvent dans un seul pays. D'autre part, lorsque la situation sanitaire de l'un des pays affectés s'améliore, ce pays attire des patients des pays voisins en recherche de traitement, réactivant ainsi potentiellement la transmission.

---

<sup>228</sup> OMS, s.d.

<sup>229</sup> Clemens et Pettersson, 2006.

<sup>230</sup> Banque mondiale, s.d.

<sup>231</sup> OCDE, Database on Immigrants in OECD countries (DIOC).

<sup>232</sup> Comme par exemple Clemens, 2007.

<sup>233</sup> OMS, 2015.

### B.2.3 Migration et genre

La migration des hommes de la famille loin du foyer donne parfois l'opportunité aux femmes de s'engager dans les activités économiques et au sein du foyer d'assumer le rôle de chef de famille, leur ouvrant alors de nouveaux rôles desquels elles pouvaient être auparavant exclues<sup>234</sup>. Il arrive souvent que la femme utilise les transferts de fonds reçus pour ouvrir un petit commerce. Ce gain d'autonomie n'est toutefois pas systématique, la femme d'un migrant ne gagnant pas forcément en indépendance si la famille du mari demeure la principale source de décision<sup>235</sup>.

Il faut également noter que si la migration peut être un facteur d'épanouissement personnel pour la femme, elle peut également lui faire courir des dangers. Ainsi, selon l'OIM, 5 à 10 % des femmes retournées auraient subi une forme d'exploitation au cours de leur parcours<sup>236</sup>. Elles courent notamment le risque d'être exposées au risque de traite des personnes.

### B.3. Migration et environnement

La migration est une stratégie essentielle pour ceux qui cherchent à fuir les impacts négatifs du changement climatique. D'autre part, les migrations peuvent avoir un impact positif sur l'environnement dans les zones de départ en allégeant la pression sur les ressources naturelles<sup>237</sup>. En même temps la migration peut avoir un impact négatif sur l'environnement.

Les mouvements de population ont des effets à la fois directs (l'installation de migrants dans des espaces naturels peut contribuer à la déforestation, la perte de diversité, la pollution de l'eau ou l'érosion des sols) ou indirects (l'extension de la communauté causant la perte d'espaces naturels). Les personnes déplacées peuvent également avoir tendance à gérer les ressources naturelles de façon non durable<sup>238</sup>, ce qui peut créer des risques pour les migrants et les communautés dans lesquelles ils vivent : mauvaise gestion des déchets polluant l'eau, érosion des sols, pollution de l'air par la combustion des forêts.

---

<sup>234</sup> Adepaju, 2004.

<sup>235</sup> Entretiens avec le point focal « genre » de l'OIM.

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> OIM, 2007a.

<sup>238</sup> *Ibid.*

Ainsi, dans les années 1990, les réfugiés libériens et sierra léonais présents en Guinée ont été accusés d'avoir eu un impact négatif sur l'environnement, notamment en abattant un grand nombre d'arbres. Toutefois, une étude de 1997 a montré qu'il n'y a pas eu de déforestation massive, même si la période de repos des jachères aurait été raccourcie, entraînant un appauvrissement des sols. Le HCR subventionne d'ailleurs par la suite des opérations de reforestation en Guinée Forestière<sup>239</sup>.

---

<sup>239</sup> Simon-Lorier, 2013.

# **PARTIE C : GOUVERNANCE DE LA MIGRATION**

Dans un contexte de rapide évolution et de diversification du phénomène migratoire, la Guinée s'est beaucoup investie au cours des dernières années pour gouverner les migrations et pour en gérer les opportunités, tout en atténuant les potentiels impacts négatifs. Ces efforts ont mené à la création d'institutions et de cadres législatifs dans différents domaines de la migration, sans pourtant une vraie coordination interministérielle.

## **C.I. Cadre réglementaire et institutions en charge de la migration**

### **C.I.1. La Politique de Migration de la Guinée (PMG)**

Dans ce contexte, un processus de développement de la Politique de Migration de la Guinée (PMG) a été mis en place avec l'objectif d'établir un système global et coordonné de politiques et d'institutions pour la gouvernance de dimensions clés de la migration en Guinée.

Les objectifs spécifiques de la PMG sont de :

1. Développer un cadre global pour la gestion des frontières et la gouvernance de la libre circulation ;
2. Développer une réponse contre la traite des êtres humains ;
3. Gérer la migration forcée et des mineurs non accompagnés ;
4. Promouvoir une migration de travail régulière pour le développement socioéconomique de la Guinée et de ses habitants ;
5. Promouvoir la migration et le développement en Guinée.

Des mesures transversales aux cinq axes de la politique visent à :

- améliorer, et lorsqu'elle n'existent pas, établir les institutions et les lois clés pour la gouvernance de différents aspects de la migration ;
- promouvoir la coopération interministérielle et la coordination interinstitutionnelle en tant que principe retenu à la base de la transparence des règles et des procédures établies par la PMG ;
- encourager la disponibilité et l'accessibilité des données sur la migration et la création des systèmes d'information intégrés ;
- renforcer les compétences et les capacités techniques pour faire face aux défis posés par la migration.

Les objectifs de la PMG sont alignés aux cadres régionaux et continentaux, aux politiques régionales de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et aux objectifs et stratégies du protocole de Union africaine, au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, ainsi qu'au Cadre de politique migratoire de l'Union africaine pour l'Afrique (MPFA). Enfin, la stratégie de la PMG est conforme au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et au Pacte mondial pour les réfugiés, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Cadre de gouvernance de la migration de l'OIM (MiGOF).

L'institution Gouvernementale en charge du processus de développement de la PMG de la Guinée est le Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE) à travers la Direction Générale des Guinéens de l'Étranger (DGGE). Pour garantir une pleine adoption et une application efficace de la PMG le Cadre de Concertation National sur les Migrations (CCNM) sera créé en Guinée, en tant que plateforme désignée chargée de la gestion de la gouvernance des migrations et regroupant tous les acteurs Gouvernementaux clés dans le domaine de la migration en Guinée.

### C.1.2. Immigration

L'entrée, le séjour, et l'établissement des étrangers en Guinée sont règlementés par la loi L/94/019/CTRN du 13 juin 1994. La loi règle :

- *L'entrée* : tout étranger pour entrer en République de Guinée doit être titulaire d'un passeport ou d'un titre de voyage en tenant lieu et en cours de validité, revêtu d'un visa, accordé en Guinée par le département chargé de la sécurité, ou à l'étranger par les ambassades et consulats, et valide 90 jours, renouvelable une fois (articles 3, 5 et 22). Seraient dispensés de visa d'entrée les étrangers ressortissants de pays de la CEDEAO ou des pays ayant conclu avec la Guinée des accords de réciprocité en la matière, comme le Maroc ou la Tunisie. En ce qui concerne les ressortissants des pays membres de la CEDEAO, la Guinée a adopté les dispositions relatives au droit d'entrée et à la suppression du visa obligatoire pour les séjours de 90 jours. En outre, la Guinée a mis en œuvre des mesures supplémentaires, telles que le certificat de voyage de la CEDEAO, le « formulaire d'immigration et d'émigration des États membres de la CEDEAO harmonisé » et le passeport de la CEDEAO harmonisé.
- *Le séjour et établissement* : Pour des durées plus longues de 90 jours sont nécessaires un visa de long séjour, une carte de résident et, en

cas d'embauche, un carnet d'étranger. La carte de résident est valable pour un à trois ans renouvelables. Son obtention nécessite un certificat médical, un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois, et une caution au moins égale au prix du billet permettant le rapatriement (articles 26, 33, 38 et 49). Le refus de délivrance de visa n'a pas à être motivé (article 12)<sup>240</sup>. Les étrangers employés de l'État en vertu d'un contrat d'expatrié, les « résidents privilégiés » (par exemple étranger marié à un Guinéen, les étudiants étrangers), les réfugiés et les apatrides ont des cartes de résident spécifiques (article 29). Les travailleurs étrangers doivent être détenteurs d'un carnet d'étranger soumis au paiement d'une taxe annuelle (article 43).

Par rapport à l'immigration irrégulière, la loi L/94/019/CTRN spécifie aussi que :

- Le refoulement est prévu en cas d'entrée ou de séjour irréguliers (articles 65, 66, 71) ;
- L'expulsion concerne les étrangers qui constituent une menace à l'ordre public, qui ont été condamnés sur le plan pénal ou sont restés sur le territoire national malgré le refus/le retrait de leur permis de séjour (article 67) ;
- Les interdictions de sortie sont prévues dans les cas de poursuite et de violation de la législation relative à l'immigration (article 70) ;
- Le séjour irrégulier, l'utilisation de documents frauduleux et l'embauche de migrants irréguliers sont passibles d'amendes et, dans certains cas, de peines de prison allant d'un à cinq ans. (articles 73 à 75).

Selon la Direction Centrale, Police de l'Air et des Frontières (DCPAF), l'immigration irrégulière n'est pas une priorité politique de premier plan en Guinée. De nombreux migrants irréguliers seraient présents dans les zones diamantifères et aurifères, mais ils ne constitueraient pas un problème. La DCPAF souligne également qu'il est difficile d'identifier les migrants irréguliers, car ils entrent dans le pays avec les papiers nécessaires, mais dépassent ensuite les durées de séjour autorisées. D'autre part le contrôle des immigrés 90 jours après leur arrivée prévu par loi n'est en réalité pas effectué<sup>241</sup>, et le service de contrôle de séjours des étrangers et de la lutte contre la migration clandestine se trouvant au niveau de la DCPAF n'est pas fonctionnel en 2017<sup>242</sup>.

<sup>240</sup> Selon OIM 2008, ce pouvoir de l'État est légitime, mais la loi devrait définir clairement les motifs de refus ou d'autorisation de l'admission des étrangers.

<sup>241</sup> OIM, 2016e.

<sup>242</sup> *Ibid.*

Les critères d'accès à la nationalité guinéenne sont réglés par le code civil (2016), qui précise que :

- La naturalisation s'obtient par décret après enquête et après au moins cinq années de résidence habituelle en Guinée (articles 87 et 89)<sup>243</sup>.
- Le Président de la République peut, par décret, s'opposer à l'acquisition de la nationalité guinéenne soit pour indignité, soit pour grave incapacité physique ou mentale, après avis d'une commission médicale (article 76).
- Nul ne peut être naturalisé s'il n'est reconnu être sain d'esprit ou s'il n'est reconnu, d'après son état de santé physique, ne devoir être ni une charge ni un danger pour la collectivité (article 96)<sup>244</sup>.

### C.1.3. Lutte contre la traite des êtres humains

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes législatifs et institutionnels pour l'application des lois et des réglementations relatives à la traite des êtres humains et au travail des enfants, y compris ses pires formes.

Parmi les actions entreprises par le Gouvernement guinéen pour renforcer le système de prévention et lutte contre le trafic en Guinée figurent :

- La **réforme du code pénal guinéen appliquée en 2016** pour insérer, entre autres, la criminalisation de la traite des êtres humains et du trafic de migrants et des pires formes de travail des enfants, notamment la mendicité forcée.
- Un plan triennal budgétisé pour la mise en œuvre de la **Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant (PNPDBE)** pour la période 2017-2019, élaboré en novembre 2016 par la **Direction Nationale de l'Enfance (DNE)**. Ce plan vise, entre autres, à accélérer l'abandon des mariages d'enfants et à renforcer la pratique de l'enregistrement des naissances.

Malgré que le Gouvernement guinéen ne respecte pas pleinement les normes minimales pour l'élimination de la traite établies, grâce aux efforts globaux croissants déployés pour y parvenir, la Guinée a été (re)classée au niveau 2 par le rapport sur la traite des personnes publié par le Département d'État

---

<sup>243</sup> Selon le Ministère de la Justice, seuls quelques cas de naturalisation sont comptés chaque année.

<sup>244</sup> Ces deux articles établiraient une discrimination en raison de mauvaise santé ou d'handicap physique ou mental (voir par exemple IOM, 2008).



des États-Unis (2019)<sup>245</sup>. Le rapport de 2019 souligne que le Gouvernement guinéen ne respecte pas les normes minimales dans plusieurs domaines clés. Il ne dispose pas de mécanismes adéquats d'identification ou d'orientation des victimes et la plupart des victimes n'ont accès à aucun service. Il n'a pas alloué de ressources suffisantes au comité anti-traite (CNLTPPA) pour la troisième année consécutive, n'a pas fourni de fonds suffisants à l'Office de protection du genre, des enfants et de la morale (OPROGEM), l'unité de police chargée des enquêtes sur la traite, ni aux services aux victimes. Malgré la prévalence de la mendicité forcée des enfants dans les écoles coraniques, les autorités guinéennes n'ont jamais poursuivi un enseignant coranique corrompu pour mendicité forcée.

Selon les statistiques de l'OPROGEM, en 2016 seuls deux coupables de traite ont été identifiés et déférés à la justice guinéenne. D'après Sabou Guinée, seules deux à trois personnes sont déférées au tribunal chaque année. Notamment dans six cas de traite avérés, les coupables n'ont pas été condamnés. Selon l'ONG, la Guinée n'a pas « la culture de porter plainte » et les ONG se portent très rarement partie civile pour les victimes. L'UNICEF rapporte également des cas de harcèlements de victimes de traite (au moins 12 en 2013)<sup>246</sup>. Sabou Guinée souligne que les juges auraient besoin de formations plus solides et d'une connaissance des textes de protection de l'enfance renforcée.

Au niveau des accords bilatéraux pour la lutte contre la traite transfrontalière :

- Un accord bilatéral avec la République du Mali, et un accord multilatéral avec les États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Centre. Ces accords ont pour objet de créer un cadre de coopération commun et de fixer des normes en ce qui concerne la traite transnationale.
- Un accord bilatéral avec le Sénégal pour la protection des enfants en situation de mobilité et/ou victimes de traite est en cours de préparation par les directions en charge de l'enfance dans les deux pays, avec l'appui technique et financier de Save the Children, du Service Social International - Afrique de l'Ouest, de Sabou Guinée et de ENDA Sénégal.

<sup>245</sup> Le classement contient trois catégories concernant le « trafficking Victims Protection Act » (TVPA). La catégorie 1 réunit les pays dont « les gouvernements sont entièrement conformes aux normes minimales de la TVPA concernant l'élimination de la traite ». La catégorie 2 concerne les pays « dont les gouvernements ne sont pas entièrement conformes aux normes minimales de la TVPA, mais qui font des efforts importants dans cette direction » et la catégorie 3 concerne les pays « dont les États ne sont pas conformes aux normes minimales de la TVPA et qui ne font pas d'efforts importants dans cette direction » Voir Département d'État des États-Unis., Rapport 2011 sur la traite des personnes : définitions, méthodologie, catégories de pays : <http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/texttrans/2011/06/20110628084258x0.3237225.html#ixzz3EQarwio>.

<sup>246</sup> UNICEF, 2015.

- Une dynamique autour de l'organisation de l'Union du fleuve Mano se manifeste à travers des activités transfrontalières et des rencontres sous régionales de concertation et de coordination.

Au **niveau régional**, la Guinée est partenaire de l'accord de coopération régionale et multilatérale conclu avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la CEDEAO sur la lutte contre la traite des êtres humains en Afrique centrale et de l'Ouest.

Au **niveau des instruments internationaux**, la Guinée a ratifié toutes les conventions internationales clés concernant le travail des enfants, dont :

- Palermo Protocol on Trafficking in Persons
- ILO C. 189 on Decent Work for Domestic Workers
- ILO C. 138, Minimum Age
- ILO C. 182, Worst Forms of Child Labor
- UN CRC
- UN CRC Optional Protocol on Armed Conflict
- UN CRC Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography

#### **C.1.4. Réfugiés – demandeurs d'asile – mineurs non accompagnés**

La **Loi L/2018/05A /AN du 20 juin 2018, relative à l'Asile et à la Protection des Réfugiés en République de Guinée** a substitué en 2018 la Loi L/2000/012/AN du 10 août 2000 adoptant et promulguant le statut de réfugié en Guinée.

L'octroi du statut de réfugié en Guinée peut se faire par deux procédures<sup>247</sup> :

- Procédure *prima facie* (90 % des cas) : c'est le Gouvernement qui décide d'enclencher ce type de procédures en fonction de la situation dans les pays concernés. Cela a été par exemple le cas pour la Sierra Leone et le Libéria dans les années 1990, et pour la Côte d'Ivoire en 2011. En revanche, malgré les troubles en République centrafricaine depuis 2012 c'est la procédure individuelle qui a été reconnue (voir ci-dessous). La reconnaissance du statut se fait sur la base de la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine, qui est beaucoup plus souple que la Convention de Genève sur la définition du statut de réfugié (voir la section C.1.2).

<sup>247</sup> Entretien avec le bureau du HCR à Conakry.

- Procédure individuelle (10 % des cas), mise en place en 2003 : à leur arrivée, les réfugiés sont reçus par la Commission Nationale pour l'Intégration et le Suivi des Réfugiés dépendant du SENAH, qui leur ouvre un dossier, et réalisent des entretiens visant notamment à déterminer quelles sont les raisons les ayant conduits à quitter leur pays d'origine. La Commission envoie ensuite le dossier au Comité permanent de l'éligibilité, constitué de cinq personnes employées par plusieurs départements ministériels, formées à la détermination du statut par le HCR. C'est ce comité qui délibère sur le statut du réfugié, le HCR étant observateur.

Dans l'hypothèse où une décision négative est rendue et où le demandeur débouté interjette appel, un nouveau comité constitué de trois juges est constitué. Si la demande d'asile est rejetée en appel, le migrant est à nouveau dirigé vers le Ministère de la Sécurité auprès de qui il peut obtenir un permis de résidence moyennant versement de 30 000 francs guinéens.

Si la demande d'asile est octroyée, la Commission dirige le migrant vers le HCR qui délivre un statut de réfugié valable un an renouvelable. Si le réfugié est présent sur le sol guinéen, son statut est automatiquement renouvelé. L'ensemble de cette procédure dure un mois et demi à trois mois avant d'aboutir.

Dans les camps comme Kouankan, les réfugiés sont pris en charge (nourriture, logement, habillement), alors qu'à Conakry, ils sont pris en charge médicalement, mais ils ne bénéficient pas des autres avantages. Les enfants réfugiés ont accès gratuitement à l'école primaire. Les réfugiés ont également le droit de travailler, mais dans les faits, l'accès au marché du travail leur est particulièrement difficile. Historiquement, les réfugiés, souvent anglophones, ont éprouvé des difficultés à trouver un emploi dans un environnement francophone. Le HCR offre à tous les réfugiés qui le demandent des formations professionnelles.

Très peu de réfugiés sollicitent la nationalité guinéenne, malgré le fait que le HCR assiste les réfugiés dans leur demande de nationalité et peut couvrir certains coûts liés.

La Guinée est partie à :

- la **Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole additionnel de 1967.**
- la **Convention de l'OUA de 1969** régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

- la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique de 2009 (**Convention de Kampala**).
- la **Convention de 1954 relative au statut des apatrides**, même si elle ne l'a pas encore incorporé dans sa législation nationale, et n'a pas encore ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Le 24 décembre 2015 la Guinée a publié le **Plan d'action national pour éradication de l'apatridie en Guinée – Période : 2014-2024** et le 21 avril 2017, le **Décret D/2017/083/PRG/SGG** portant création du programme national pour l'éradication de l'apatridie en Guinée.

Le Bureau du HCR à Conakry travaille actuellement à ce que la convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie soit mieux intégrée dans la loi nationale.

### **C.1.5. Gestion de la migration de travail**

#### **Gestion de l'émigration de travail**

L'accès au marché du travail national par les étrangers est autorisé aux étrangers sous les conditions posées par les articles ci-dessous :

- *La Loi L/94/019/CTRN du 13 juin 1994* portant conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Guinée :  
Art. 58 : Un employeur souhaitant embaucher un étranger doit obtenir un permis de travail auprès de l'AGUIPE.
- *Le Code du travail, 2014* :  
Art. 131.1 : Les ressortissants des États membres de la CEDEAO ne sont pas soumis à l'obligation d'obtenir un permis de travail. Les conditions décrites ci-dessous s'appliquent aux travailleurs issus de pays tiers.  
Art. 131.3 : La délivrance d'un visa de long séjour – une condition de séjour en Guinée – à un travailleur étranger est conditionnée à l'obtention préalable du permis de travail.  
Art. 131.4 : Dans le cas où l'employeur ne respecte pas les obligations du permis de travail, il/elle est tenu(e) responsable pour le rapatriement du travailleur.  
Art. 131.2 : Les contrats de travail établis avec des ressortissants étrangers ne peuvent dépasser une période de quatre ans.

Le nouveau Code du Travail adopté en 2014 comporte une avancée importante : il instaure explicitement l'accès des ressortissants des États membres de la CEDEAO au marché du travail guinéen. Pour les travailleurs étrangers (hors CEDEAO), le Code précise que la délivrance du visa de séjour est subordonnée à l'obtention d'un permis de travail par le Service Public de l'Emploi (AGUIPE). Pour un employeur qui veut embaucher un étranger, lui obtenir de l'autorisation de l'AGUIPE, est aussi une condition préalable sauf pour les résidents de la CEDEAO. La durée d'un contrat de travail conclu avec un travailleur étranger ne peut excéder quatre ans, renouvellement compris. Tout employeur ne respectant pas ces règles doit payer les frais de rapatriement du travailleur (article 131). Il n'existe pas de législation nationale réglementant l'accès des étrangers aux services sociaux de base, ni pour les immigrés des pays tiers, ni pour les ressortissants de la CEDEAO, tel que prévu par la directive de la CEDEAO en matière de politique régionale de la migration.

## Gestion de l'émigration de travail

Le Gouvernement guinéen ne dispose actuellement pas de stratégie de promotion du travail régulier de ces citoyens à l'étranger, à travers une identification de leur compétences à promouvoir à l'étranger et des engagements avec les pays de destination sur les questions de migration de travail régulière. Les activités relatives à l'identification et l'évaluation des pays de destination actuels et des éventuels nouveaux pays de destination sont inexistantes et les services nationaux pour l'emploi n'ont pas les moyens de rapprocher l'offre et la demande sur le marché international du travail<sup>248</sup>.

Les relations bilatérales institutionnalisées de la Guinée dans le domaine de la migration sont limitées. Les principaux accords bilatéraux ont été signés avec la Suisse en 2011 et l'Espagne en 2006. **L'accord bilatéral signé en 2006 avec l'Espagne** comporte plusieurs dispositions relatives à la formation avant le départ pour les migrants guinéens et de nouvelles formations à leur arrivée en Espagne, en fonction des études du marché du travail, et de la communication, en vue de faciliter leur intégration dans le pays de destination. Il prévoit également une aide aux autorités guinéennes concernant les politiques de lutte contre la traite des êtres humains. Cependant, la mise en œuvre de ces dispositions est difficile compte tenu des faibles capacités des autorités guinéennes dans ce domaine<sup>249</sup>.

Concernant **l'entrée et le séjour des Guinéens en Suisse**, l'accord comprend plusieurs mécanismes visant à faciliter la réintégration des migrants de retour volontaire en Guinée, notamment le paiement des frais de voyage

<sup>248</sup> Devillard, A., A. Bacchi et M. Noack, 2015. Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, ICMPD, OIM.

<sup>249</sup> *Ibid.*

par la Suisse, une aide financière pour la réinstallation et une aide pour le développement de projets économiques individuels en Guinée. Une aide aux autorités nationales guinéennes afin de renforcer leurs capacités de gestion de la migration est également prévue, ainsi que des mécanismes de coopération visant à résoudre les problèmes relatifs à la migration irrégulière, au trafic de migrants et à la traite des êtres humains. L'accord comporte également des dispositions classiques relatives à la réadmission. Aucun accord sur l'entrée, le séjour et la sécurité sociale avec un important pays de destination tel que la France.

La Guinée a ratifié toutes les grandes **conventions internationales protégeant les droits des migrants** :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ;
- Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ;
- 58 Conventions de l'OIT, notamment la Convention C143 (1975) sur les travailleurs migrants ;
- La Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) ;
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) et ses protocoles sur la traite des êtres humains et sur le trafic des migrants.

### **C.1.6. Politiques en matière de migration et développement**

Le Gouvernement est en train d'élaborer, sous la coordination de la DGGE, une **Stratégie d'engagement de la diaspora guinéenne et des migrants de retour**, qui se base sur 4 axes stratégiques qui ont comme objectif de :

1. Communiquer et renforcer la collaboration entre les associations et structures de la diaspora guinéenne et le Gouvernement ;
2. Faciliter la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour une implication civique et citoyenne de la diaspora guinéenne et des migrants de retour ;
3. Faciliter le transfert des ressources financières de la diaspora ;
4. Valoriser les compétences de la diaspora par le transfert de connaissances/compétences notamment pour le renforcement de secteurs clés tel que le système de santé et par le renforcement des capacités de la DGGE.

Le document de Stratégie est aussi corrélé d'un **plan d'action** pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, attribuant des rôles clairs à chaque institution et acteur engagé et pour en garantir la coordination.

La Guinée a signé un certain nombre d'**accords bilatéraux** sur l'émigration des ressortissants guinéens, qui **incluent notamment des dispositions sur les réadmissions** :

- Accord de coopération sur la migration entre le Royaume d'Espagne et la République de Guinée (9 octobre 2006). Cet accord prévoit notamment des dispositions sur les réadmissions ainsi qu'un volet « migration et développement » dans lequel l'Espagne s'engage à apporter son soutien aux programmes « d'incitation à l'enracinement » visant la création d'emploi et l'amélioration des conditions de vie dans les zones les plus pauvres de Guinée<sup>250</sup> ;
- Mémoire d'entente en matière de migration entre le Royaume de Belgique et la République de Guinée (17 octobre 2008), comprenant notamment un accord sur les réadmissions, qui doivent être organisées par la Belgique<sup>251</sup> ;
- Mémoire d'entente en matière de migration entre la République de Guinée et les Pays-Bas (2 septembre 2009) ;
- Accord de coopération sur la migration entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Conseil Fédéral Suisse (11 octobre 2011). En plus des dispositions classiques relatives à la réadmission, la Suisse envisage dans cet accord de prendre en charge les frais des retours volontaires et assistés, de fournir une aide financière à la réinstallation, d'octroyer un soutien au développement et à la réalisation d'un projet individuel pour faciliter la réintégration, d'apporter une aide au retour pour raison médicale en cas de besoin, de gérer la diffusion d'informations relatives au programme de retour volontaire et assisté, et d'apporter un soutien institutionnel lorsque la gestion est confiée à des tiers. L'accord prévoit également le développement des capacités institutionnelles pour la lutte contre les migrations irrégulières et la traite des personnes.
- Mémoire d'entente en matière de migration entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement du Royaume-Uni (15 septembre 2014)<sup>252</sup>.

---

<sup>250</sup> OIM, 2008. Évaluation du cadre politique, législatif et administratif de gestion des migrations en République de Guinée.

<sup>251</sup> Africaguinee, 2014. Immigration : Ce qui lie la Guinée au Royaume de la Belgique (Enquête exclusive).

<sup>252</sup> OIM, Migration en Guinée. PROFIL MIGRATOIRE NATIONAL 2017 (unpublished).

## C.1.7. Cadre régional et continental

La Guinée a ratifié l'ensemble des conventions de la CEDEAO et de l'Union africaine détaillées ci-dessous.

**Tableau 8. Conventions régionales ratifiées par la Guinée<sup>253</sup>**

Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969	L'article 1 définit le réfugié de façon plus large que la Convention de Genève relative au statut de réfugié de 1951 <sup>254</sup> : le terme de réfugié « s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité ». La Guinée a repris cette définition « large » dans la loi L/2000/012/AN adoptant et promulguant le statut des réfugiés en République de Guinée du 10 août 2000.
Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement (1979) et ses protocoles ultérieurs relatifs au droit de résidence et d'établissement et à la citoyenneté	Le protocole prévoit la mise en place de la libre circulation des personnes par étapes (droit d'entrée et abolition des visas, droit de résidence, droit d'établissement) sur une période maximale de quinze ans à compter de l'entrée en vigueur définitive du protocole.
Traité révisé de la CEDEAO, 1993	Le traité révisé rappelle que « les citoyens de la communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement et les États membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté sur leurs territoires respectifs » (article 59).
Protocole A/P3/1/03 de la CEDEAO sur l'éducation et la formation, 2003	Les parties contractantes adhèrent au principe d'« assouplissement et suppression à terme des formalités d'immigration, afin de favoriser la libre circulation des étudiants et travailleurs dans la sous-région pour les besoins spécifiques des études, de l'enseignement et de la recherche, ainsi que d'autres activités liées à l'éducation et à la formation » (article 2)
Approche commune de la CEDEAO sur la migration, 2008	Le document met en avant six principes et un plan d'action pour chaque principe : 1) La libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace CEDEAO est une priorité fondamentale de la politique d'intégration des États membres de la CEDEAO ; 2) La migration légale vers les autres régions du monde participe au développement des États membres de la CEDEAO ; 3) La lutte contre le trafic des personnes est un impératif moral et humanitaire ; 4) La mise en cohérence des politiques ; 5) La protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ; 6) La prise en compte de la dimension de genre dans les politiques de migration.

<sup>253</sup> OIM, 2016b; OIM et ICMPD, 2016. Textes et sites des conventions citées.

<sup>254</sup> La Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 définit un réfugié comme « toute personne qui, craignant avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social et de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a pas la nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut, ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». Cette définition est reprise dans la première partie de l'article 1 de la Convention de l'Union africaine.



Arrangement administratif pour l'application de la Convention générale de Sécurité sociale des États membres de la CEDEAO, 2013	L'arrangement prévoit qu'un comité d'experts sur la sécurité sociale sera mis en place par la commission de la CEDEAO et il devra notamment « encourager et développer la coopération entre les parties contractantes dans le domaine de la sécurité sociale dans l'intérêt des migrants et des membres de leur famille » (article 45 tâche 5).
L'ensemble des instruments de la CEDEAO relatifs à la traite des personnes	Déclaration de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes (2001) ; Les Plans d'Actions de la CEDEAO contre la traite des personnes (le premier pour 2002-2003, le second pour 2008-2011) ; Accord Multilatéral de Coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest (2005) ; Accord Multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (2006) ; Plan d'Action de Ouagadougou pour combattre la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (2006) ; Plan d'action commun CEDEAO/CEEAC relatif à la lutte contre la traite en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (2006-2009).

## C.2. Cadre institutionnel

### C.2.1. Institutions au niveau national

#### Constats

La gestion de la question migratoire en Guinée souffre d'un manque de coordination. Le partage d'information entre les différents départements ministériels est insuffisant, malgré la nomination de « points focaux OIM » dans la plupart des Ministères concernés (chargés de la coordination avec l'OIM) et la création d'un comité technique chargé des questions migratoires.

Selon la synthèse des travaux de ce comité, les « différents acteurs se consultent et coopèrent très peu. En plus, ces Ministères manquent cruellement de capacités techniques, financières et matérielles dans la gestion des migrations. Par conséquent, le renforcement des capacités de leurs directions ou unités techniques concernées serait primordial et nécessaire pour une meilleure gestion des flux migratoires »<sup>255</sup>. Globalement, les données existantes sur les migrations sont incomplètes, et les données récoltées par les Ministères ne sont généralement pas partagées.

<sup>255</sup> OIM, 2016e.

## Cartographie des acteurs clés dans la gouvernance de la migration en Guinée

Tableau 9. Principaux Ministères en charge des questions migratoires

Ministère	Agence, Direction, Unité	Responsabilités
Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger	Direction des Guinéens de l'Étranger	Relations avec la diaspora et protection des ressortissants guinéens
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Direction de la Police de l'Air et des Frontières	Gestion des frontières et de l'immigration
	Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs	Lutte contre la traite des personnes
Ministère du Plan et de la Coopération Internationale	Direction Nationale de l'Intégration Africaine	Coopération Internationale
	Institut National de la Statistique	Enquête statistiques
Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance	Direction de l'Action Sociale	Assistance aux victimes de et lutte contre la traite des personnes
	Direction de l'Enfance	Protection des enfants
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Service National des Actions Humanitaires	Assistance humanitaire
Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Direction de l'Emploi des Jeunes	Emploi Jeune
Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi	Permis de travail pour les étrangers

### Acteurs institutionnels guinéens

#### GESTION des FRONTIÈRES :

- Direction Nationale de la Police de l'Air et des Frontières (DNPAF)<sup>256</sup>**, qui est une Direction Centrale active de la Direction Générale de la Police Nationale (Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile) qui a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'émigration, de l'immigration et du contrôle du séjour des Étrangers. Des données sur les traversées de frontières sont collectées à 92 points d'entrée, mais la plupart des données sont collectées sur des questionnaires papier et non de façon électronique ce qui complique leur analyse. L'OIM a pu équiper électroniquement trois postes frontaliers (Bhoundou Fourdhou, Kouremalé et l'aéroport international de Conakry) ; mais la centralisation des données ne se fait pas systématiquement en

<sup>256</sup> [www.paf.gov.gn/dnpaf/?page\\_id=107](http://www.paf.gov.gn/dnpaf/?page_id=107).

raison des difficultés liées à l'accès à internet et au manque d'électricité<sup>257</sup>. De façon plus générale, la DCPAF rapporte manquer de moyens pour endiguer la migration irrégulière : elle ne dispose, par exemple, pas de vedettes pour lutter contre les migrations irrégulières par voie maritime.

- **Direction Nationale de l'Administration et Règlementation des Frontières** du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, qui est en charge de la délimitation et de la démarcation des frontières, ainsi que de la promotion de la coopération transfrontalière et de l'assistance aux populations dans le cadre de la stabilité des communautés vivant le long de frontières nationales, y inclus de la gestion de conflits communautaires transfrontaliers.

## LUTTE CONTRE LA TRAITE :

- **Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et des Pratiques Assimilées (CNLTPPA)**. Avec l'objectif de coordonner les efforts des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux en matière de lutte contre le trafic des êtres humains, le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) de la République de Guinée avait été créé en 2004, devenant par décret en 2017 Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA)<sup>258</sup> pour inclure des pratiques telles que le mariage forcé ou l'exploitation de la prostitution. Dirigée par le Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE), le Comité comprend des représentants de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM), du **METFP/ET** et d'autres ministères. Le CNLTPPA a été chargé d'élaborer le **Plan d'Action National (PAN)** sur la prévention, la protection, la répression, le retour, la réinsertion des victimes de traite ainsi que la coordination et la coopération des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux sur cette question. En 2016, un nouveau Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, a été approuvé.
- Le **Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme et de l'enfant (MASPFE)** : offre une protection et des services sociaux aux victimes du travail des enfants et de la traite des êtres humains.
- Le **Secrétariat Général à la Présidence chargé des Services Spéciaux de la lutte contre les trafics de drogue, le crime organisé et la répression des délits économiques et financiers**. Il s'agit d'un service de police qui contribue à démanteler des réseaux de trafics et notamment de traite d'êtres humains. Il reçoit aussi souvent des plaintes des parents victimes des réseaux de passeurs.

<sup>257</sup> OIM, 2016e.

<sup>258</sup> Décret D/2017/039/PRG/SGG du 17 février 2017.

- **L'Office de Protection du Genre de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM).** Créé en 2009, l'OPROGEM est la direction spécialisée dans la lutte contre la traite des personnes et le travail des enfants du Ministère de la Sécurité. Au niveau central, il a une cellule consacrée à la lutte contre la traite des personnes et le travail des enfants. En principe, présents dans chaque commissariat en Guinée, dans les préfectures et les postes de contrôle frontaliers terrestres, les officiers de l'OPROGEM sont en charge de l'accueil et la prise en charge des victimes, la qualification des infractions entrant dans le champ de compétence de l'Office, l'établissement et le suivi des procédures, la prévention des actes en association avec les partenaires institutionnels, l'information aux personnes vulnérables et des mesures de sauvegarde, de protection et d'assistance à l'égard des femmes et des enfants. L'OPROGEM a un système de collecte et de centralisation des données sur les cas traités par son personnel qui est relativement efficace. Ces données sont cependant limitées à la phase d'enquête<sup>259</sup>.
- Le **Comité pour la surveillance, la protection et la défense des droits de l'enfant (CGSDE)**, dirigé par MASPFE, met en œuvre, coordonne et surveille les efforts du Gouvernement en matière de protection de l'enfant. En août 2017, il a publié un rapport qui décrit les efforts et les priorités du Gouvernement en matière de protection de l'enfance.
- Le **METFP/ET** (Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail) : veille à l'application de toutes les lois du travail, y compris celles relatives au travail des enfants et préside le système de surveillance continue du travail des enfants, qui vise à identifier et à soustraire les enfants des conditions de travail abusives.
- En ce qui concerne l'accompagnement au retour, le **Service National des Actions Humanitaires (SENAH)**. Créé en 2002, le SENAH intervient en cas de situation d'urgence humanitaire et est chargé d'assistance aux personnes sinistrées (définies comme les personnes retournées, expulsées, les déplacées internes et les réfugiées). Suite à une catastrophe naturelle, le SENAH organise d'abord une évaluation, puis la coopération avec les agences des Nations Unies (Programme Alimentaire Mondial (PAM), OMS, UNICEF), et fournit une aide aux déplacés internes. Le SENAH assiste également les retournés soit à l'initiative du bureau de l'OIM du pays de départ dans le cadre de l'aide au retour volontaire, soit à l'initiative d'une représentation guinéenne à l'étranger lorsqu'elle estime que l'instabilité locale justifie le rapatriement de ses ressortissants.
- La Guinée présente aussi un nombre d'**associations de la société civile** qui s'occupent de questions de la traite comme par exemple, **ACEEF** (Action contre l'exploitation des enfants et des femmes) et **Sabou Guinée**, qui ont

<sup>259</sup> Diallo, 2016. *Rapport d'évaluation des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes en Guinée* (ACP-EU Migration Action, OIM).

développé des programmes d'identification, d'assistance et de réintégration des victimes de la traite. L'ONG **AGUIAS** (Association guinéenne des assistantes sociales) travaille surtout sur le problème du travail abusif des jeunes filles domestiques et **RAJGUI** (Réseau Afrique Jeunesse de Guinée) exerce du plaidoyer pour la mise en place de la politique migratoire. Certains migrants de retour de Lybie se sont organisés en association. Ces organisations contribuent aussi à la poursuite des auteurs à travers leur collaboration avec l'OPROGEM et la Justice (référencement de cas, formations continues, réunions de concertation collaboration).

- Au niveau des **organisations internationales** : L'**UNICEF** (United Nations Children's Fund) a fait des activités anti-trafic une de ses priorités, notamment en guidant les politiques par la rédaction de « principes conducteurs pour la protection des enfants victimes du trafic ». Depuis 2008 l'**OIM** soutient le Gouvernement guinéen dans sa lutte contre la traite des personnes en renforçant les capacités et la coordination des acteurs nationaux impliqués.

## **GESTION DES RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE**

- **Commission Nationale pour l'Intégration et le Suivi des Réfugiés (CNISR)** du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, avec sa représentation régionale à travers le **Bureau Régional pour l'Intégration et le Suivi des Réfugiés (BRISR)**, constitué par décret Gouvernemental en août 2007 à partir du Bureau National de Coordination de l'Assistance aux Réfugiés (BNCR). Le CNISR dirige le groupe de travail interorganisations sur l'intégration sur place et assure la coordination avec les bailleurs de fonds, les institutions des Nations Unies et les ONG. En outre le CNISR à travers sa **Commission Nationale d'Éligibilité au statut de réfugié** est en charge de déterminer le statut de réfugié en Guinée, avec le HCR en tant qu'observateur.
- Le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** qui est présent en Guinée depuis la fin des années 90 a pour mandat de diriger et de coordonner les actions internationales visant à protéger les réfugiés. Le HCR délivre le statut de réfugié, prend entièrement en charge les réfugiés dans les camps, et prend en charge médicalement les réfugiés résidant à Conakry et a développé en Guinée plusieurs **initiatives** visant à permettre aux réfugiés d'atteindre un certain niveau d'autosuffisance à travers la mise en place des activités agricoles et génératrices de revenus. Aujourd'hui, le principal défi pour le Bureau du HCR de Conakry est de trouver une solution durable pour les réfugiés ivoiriens. Dans le camp de Kankouan, le HCR tente d'impliquer progressivement les structures étatiques, dans l'objectif que ce soient elles qui gèrent le camp dans le futur.

## MIGRATION de TRAVAIL

- Le principal acteur Gouvernemental concerné par la migration de travail en Guinée est le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (**METFP/ET**), à travers son **Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE)**, qui est en charge de la délivrance de permis de travail aux travailleurs étrangers.

## MIGRATION et DÉVELOPPEMENT

- L'acteur Gouvernemental en charge des politiques d'appui à la diaspora guinéenne, est le **Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE)** à travers la **Direction nationale des guinéens de l'étranger (DGGE)**<sup>260</sup>, qui a comme mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion, et de promotion des Guinéens de l'étranger et d'en assurer le suivi. Elle est aussi chargée de la protection des Guinéens de l'étranger, et notamment de leur rapatriement en Guinée en cas d'urgence (mais à partir du moment où ces ressortissants guinéens sont de retour sur le territoire, c'est le SENAH qui les prend en charge).

Elle comprend trois sous-directions à savoir :

- La Sous-direction Migration et Réinsertion (SDMR) ;
  - La Sous-direction Promotion de l'Habitat et du Logement (SDPHL) ;
  - La Sous-direction Appui aux Investissements et aux Projets (SDAIP).
- **Le Bureau d'Accueil d'Orientation et de Suivi (BAOS)**<sup>261</sup> a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en ce qui concerne la gestion des guinéens de l'étranger. C'est un bureau qui sert d'interface entre les guinéens vivant à l'étranger et le MAEGE. Il est composé de trois cellules :
    - La Cellule information et orientation ;
    - La Cellule gestion des migrants ;
    - La Cellule gestion du site web de la diaspora.
  - **Le Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger (HCGE)** a été créé par arrêté ministériel suite au Forum de la diaspora guinéenne à Conakry organisé les 24 et 25 janvier 2018 sous la haute présidence de son excellence le Président Alpha Condé et le Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger (MAEGE), en partenariat avec l'Agence de Promotion

---

<sup>260</sup> [www.diasporaguinee.gov.gn/page/la-direction](http://www.diasporaguinee.gov.gn/page/la-direction).

<sup>261</sup> [www.diasporaguinee.gov.gn/document/presentation-baos](http://www.diasporaguinee.gov.gn/document/presentation-baos).

des Investissements Privés (APIP) et avec le soutien technique et financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Le HCGE est une structure fédérative des Conseils des Guinéens résidant à l'Étranger et son objectif final, en tant qu'organe consultatif et de développement, est d'établir une relation de confiance entre les Guinéens de l'étranger d'une part et l'État d'autre part et d'assurer une meilleure gestion de la diaspora.

- Le **Conseil des Guinéens de l'Étranger (CGE)** est le démembrement du Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger dans les pays de résidence. Il est composé d'associations, de groupements associatifs, des amicales de Guinéens reconnus par les autorités des pays de résidence et régulièrement enregistrés auprès des missions diplomatiques et consulaires.
- **Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes**: la Direction de l'Emploi des Jeunes met en place quelques programmes de réinsertion pour les jeunes retournés<sup>262</sup> ainsi que des activités de sensibilisation, souvent en coopération avec la Direction de l'Action Sociale et l'OIM. Elle fournit également un cadre officiel aux associations de Guinéens de la diaspora dans des projets d'entrepreneuriat en Guinée, et participe à l'organisation du projet « Talents Guinée ».
- **L'OGM** (Observatoire Guinéen des Migrations) est l'institution nouvellement créée pour la coordination dans la production, l'analyse et la diffusion de données, facilitant une collaboration permanente entre les différents acteurs travaillant sur les questions de migration. L'OGM aidera stratégiquement au suivi des politiques migratoires permettant de fournir des outils d'aide à la décision au Gouvernement et autres décideurs.
- **Direction de l'Intégration Africaine**: la Direction est en charge du suivi de l'application des règles de libre circulation de la CEDEAO en Guinée.

## C.2.2. Interventions internationales et tendances

### Soutien croissant dans le secteur des migrations

En 2017, suite au nombre croissant de migrants guinéens arrivés en Europe<sup>263</sup>, la Guinée est devenue bénéficiaire du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne. Ce fonds vise à répondre aux causes profondes de la déstabilisation, des déplacements et de la migration irrégulière, à travers la promotion d'opportunités économiques, de développement social, de sécurité et de bonne gouvernance.

---

<sup>262</sup> Les « jeunes » sont les personnes âgées de moins de 35 ans.

<sup>263</sup> Regional Mixed Migration Secretariat, 2016.

L'un des projets, doté d'un budget de 5 millions d'euros sur trois ans et mis en place par l'OIM, vise à réintégrer 2 000 migrants (200 d'Europe et 1 800 de pays de transit africains), à sensibiliser les candidats à la migration, à mettre en place un système de données fiables, et à renforcer la capacité du Gouvernement sur les questions migratoires. D'autres projets concernent le renforcement du comité de lutte contre la traite des personnes ou encore la création d'un site internet recensant les opportunités d'investissement en Guinée pour la diaspora guinéenne.

## Cartographie des programmes internationaux

Les programmes financés par la communauté internationale en lien avec la migration concernent les secteurs suivants :

- **Programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration.** L'Union européenne et les États européens financent à la fois les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM depuis leurs pays et depuis certains pays d'Afrique, et ont parfois leurs propres programmes indépendants de ceux de l'OIM. Ainsi, la Commission Européenne finance un programme de « réponse aux besoins des migrants vulnérables et en détresse dans les pays ciblés d'origine, de transit et de destination » qui a notamment permis à 446 Guinéens de bénéficier d'une aide au retour de l'OIM depuis le Maroc entre mai et septembre 2016. Pour les migrants revenant de la Suisse, cette dernière finance l'organisation de formations à l'esprit d'entreprise, le projet d'entreprise, et le suivi et l'évaluation, mis en place par l'OIM. La gestion du processus de réintégration des retours volontaires en provenance de la France est réalisée par l'Agence Autonome d'Assistance Intégrée aux Entreprises, une structure étatique guinéenne<sup>264</sup>. La représentation de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en Guinée a également mis en place un dispositif d'aide à la réinsertion des Guinéens de retour après avoir séjourné en France, qui accorde des aides financières pouvant s'élever à plus de 7 000 euros pour des projets de création d'entreprises. L'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi, l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés et la Direction Nationale de l'Emploi des Jeunes du Ministère de la Jeunesse font partie du jury. Entre mai 2016 et avril 2017, 16 jeunes ont été sélectionnés<sup>265</sup>.

---

<sup>264</sup> Entretiens avec l'OIM.

<sup>265</sup> Entretien avec l'AGUIPE.

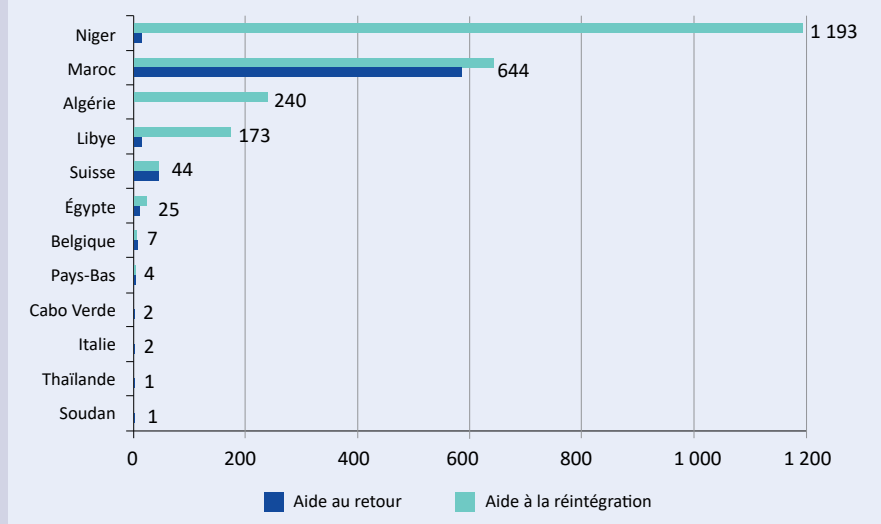


### Encadré 3. L'aide au retour volontaire et à la réintégration de l'OIM

Dans tous les cas d'aide au retour mis en place par l'OIM, l'organisation agit en coordination avec la Direction des Guinéens de l'Étranger, et prend en charge les frais de transport du retour, soit par bus soit par avion, ainsi que la nourriture sur le trajet.

21,4 % des migrants ayant bénéficié de l'aide au retour de l'OIM ont également pu bénéficier d'une aide à la réintégration. Les migrants retournés de certains pays (Maroc, Suisse) reçoivent automatiquement une aide financée par ces Gouvernements et l'Union européenne, dont le montant varie de 500 euros pour le Maroc à 3 000 à 4 000 euros plus une formation pour la Suisse. Lors des retours humanitaires (dans le cas du Niger ou de la Libye par exemple) les retournés bénéficient également d'une aide financière.

Figure 31. Aide au retour et aide à la réintégration de l'OIM en 2016 par pays de provenance

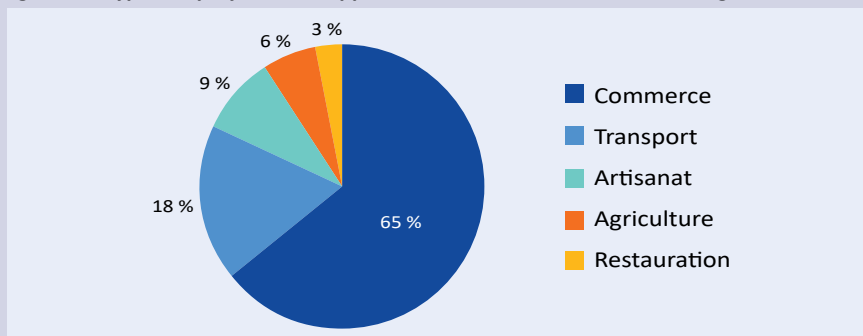


Source : OIM, 2017c.

La figure 34 ci-dessous montre que la majorité des projets développés par les migrants dans le cadre de l'aide à la réintégration de l'OIM se concentrent dans le secteur du commerce (dont la moitié dans le commerce alimentaire, et dans une moindre mesure dans la vente de

recharges téléphoniques)<sup>266</sup>. Le deuxième secteur le plus fréquent est celui du transport (dont la moitié consiste en des services de mototaxi), et le troisième est l'artisanat.

**Figure 32. Types de projets développés dans le cadre de l'aide à la réintégration de l'OIM**



Source : OIM, 2017c.

Malheureusement, l'aide à la réintégration n'atteint pas toujours son but. Les migrants de retour en Guinée sont pour la plupart des jeunes hommes n'ayant pas les qualifications requises et disposant de peu d'expérience professionnelle. La situation économique dans le pays fait qu'il leur est très difficile de trouver un emploi salarié. Au retour, ils ne disposent généralement pas du capital personnel nécessaire à initier une activité, d'autant plus qu'ils se sont souvent endettés avant de partir (la plupart des candidats à la migration partant avec 1 000 à 1 500 euros en poche)<sup>267</sup>. Or, les 500 euros offerts aux migrants revenant du Maroc par exemple ne seraient souvent pas suffisants pour les empêcher de repartir selon l'OIM : cette somme leur permet certes de monter des micro-projets, mais à leurs yeux semble insuffisante pour financer les projets de grande dimension dont ils rêvent<sup>268</sup>. Pour les migrants revenant de Suisse, avec des montants plus élevés combinés avec une offre de formation, les chances de succès sont plus élevées.

Les avis sont partagés quant aux meilleurs moyens d'accorder l'aide à la réintégration. La Direction de l'Action Sociale préconise de regrouper les jeunes par centre d'intérêt et de leur fournir des aides collectives, plutôt que d'accorder des aides individuelles. Le retour dans les communautés d'origine étant difficile, il pourrait être intéressant d'offrir des formations professionnelles aux migrants de retour directement dans les centres de transit transformés en centre d'accueil<sup>269</sup>. Selon le SENAH, un micro-prêt serait plus adapté qu'un micro-don. Selon l'OIM, cela a déjà été testé, mais certains migrants ont alors tenté d'éviter de rembourser

<sup>266</sup> Altai Consulting et OIM, 2016a.

<sup>267</sup> Entretien avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

<sup>268</sup> Entretien avec l'agence OIM de Conakry.

<sup>269</sup> Entretien avec le SENAH.

le prêt. Divers acteurs soulignent par ailleurs l'importance d'offrir un soutien psychosocial, les migrants ayant souvent vécu des expériences traumatisantes et des pratiques humiliantes<sup>270</sup>.

Pour finir, 131 immigrés résidant en Guinée ont bénéficié entre 2010 et 2016 d'une aide au retour volontaire pour retourner dans leur pays d'origine<sup>271</sup>.

- **Formation de personnel en lien avec les migrations** : l'OIM a formé des policiers aux problèmes liés à la traite des personnes. Le PAM et le PNUD ont formé des chargés d'évaluation décentralisée du SENAH qui lui permettent de réaliser des évaluations rapides en cas de catastrophes naturelles. Un programme de la CEDEAO devrait permettre, de construire un centre de formation pour les policiers qui interviennent aux frontières<sup>272</sup>.
- **Campagnes de sensibilisation** : entre 2015 et 2016, un programme de sensibilisation quant aux dangers de l'émigration irrégulière a été organisé par le Ministère de la Jeunesse et l'OIM<sup>273</sup>. Entre 2005 et 2017, 100 000 dollars É.-U. ont été fournis par les États-Unis pour sensibiliser les différents acteurs sur les enjeux de la traite des personnes. Un autre volet du programme pour la CEDEAO mentionné ci-dessus devrait accorder des fonds à des ONG pour mettre en place des programmes de sensibilisation sur les risques inhérents à l'émigration irrégulière notamment dans les gares routières.  
En 2016, Terre des hommes a sensibilisé près de 6 000 enfants migrants ou à risque d'être migrants, formé quelques 150 acteurs décisionnels et opérationnels (Ministères, police, ONG, etc.) à la protection des mineurs migrants non accompagnés, publié des articles de presse et organisé des sessions de plaidoyer auprès de l'Assemblée Nationale.
- **Financement des organisations de la diaspora** : En France, l'Agence Française de Développement et divers Ministères financent des projets de développement en Guinée mis en place par des organisations de la diaspora guinéenne. Cela permet aux Guinéens de l'étranger membres des associations de développer de fortes capacités organisationnelles et de faciliter leur intégration en France, et plus tard éventuellement leur retour en Guinée. Parmi ces associations, on compte l'Association des Jeunes

<sup>270</sup> Altai Consulting et OIM, 2016b.

<sup>271</sup> OIM, 2016d.

<sup>272</sup> Car les policiers profitent parfois de l'ignorance des voyageurs pour leur imposer des frais de passage non requis.

<sup>273</sup> Entretien avec la Direction de l'Action Sociale.

Guinéens de France (voir l'encadré ci-dessous) financée notamment par le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM).

#### **Encadré 4. Les activités de développement de l'Association des Jeunes Guinéens de France**

L'Association des Jeunes Guinéens de France (AJGF), forte de quelques 500 membres, oriente ses activités selon trois axes :

- Intégration et insertion professionnelle : l'AJGF organise deux fois par an des ateliers spécifiques, par exemple de rédaction de CV, de présentation du processus de recherche d'emploi ou de stage, de simulations d'entretiens d'embauches, auxquels assistent au moins 25 personnes par session. Elle est également responsable de l'organisation de « Talents Guinée », qui a accueilli en 2012 et 2014 entre 1 200 et 1 500 visiteurs. Les entreprises invitées sont des entreprises guinéennes, des entreprises françaises ou des agences touristiques désireuses de s'étendre en Guinée, ainsi que des organisations d'accompagnement à l'entrepreneuriat.
- Section sociale, estudiantine et féminine : le pôle social organise des levées de fonds et la logistique pour des événements tels que les baptêmes, mariages, ou lorsqu'il est nécessaire de rapatrier un corps en Guinée par exemple. Le pôle étudiant se charge de l'accueil et de l'orientation des étudiants guinéens arrivant en France. Le pôle des affaires féminines organise diverses conférences sur les droits des femmes.
- Sport et culture : l'AJGF organise des tournois de football, la compétition « Miss Guinée » qui a lieu chaque année depuis dix ans et qui constitue, avec plus de 1 500 visiteurs par an, le premier événement culturel des Guinéens de la diaspora, ainsi que des lectures de contes et légendes guinéennes pour les enfants.

Par ailleurs, l'AJGF sert de conduits à des financements français (Agence Française de Développement, Grand Lyon) pour financer des projets en Guinée. Les autorités guinéennes locales contactent l'AJGF qui se charge de trouver les financements, puis d'assurer le suivi du projet. En 2017, l'AJGF a par exemple trouvé des financements pour la construction d'une école et de deux centres de santé.

- Rôle des organisations des Nations Unies et des ONG comme le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (Norwegian Refugee Council, NRC) ou le Conseil Danois pour les Réfugiés (Danish Refugee Council, DRC) suite aux catastrophes naturelles pour apporter une aide d'urgence aux déplacés internes, et dans les camps pour venir en aide aux réfugiés.
- Financement d'ONG locales de protection des migrants : les donateurs de Sabou Guinée incluent par exemple Save the Children et la Coopération Suisse.
- Financement d'enquêtes de l'Institut National de la Statistique, par exemple par l'Union européenne (pour la gouvernance économique) ou la Banque mondiale (pour les enquêtes de pauvreté).



## D. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans un contexte où les flux migratoires de la Guinée étaient historiquement dirigés vers l'Afrique Occidentale, la **migration irrégulière** vers l'Europe constitue un phénomène relativement récent et aux traits inédits. Le phénomène a ses racines dans le manque d'opportunités économiques en Guinée, mais aussi dans une forte pression sociale exercée par le réseaux de proches et dans les transformations sociales et culturelles engendrées par l'émigration, qui ont contribué à la création d'une véritable « culture de l'émigration », qui se caractérise par une forte association entre l'émigration et la réussite sociale et économique<sup>274</sup> contribuant à alimenter une « perception accrue des inégalités », voir même une certaine obsession parmi beaucoup des jeunes qui cherchent à partir à tous prix.

Les voyages prévoient dans la plupart des cas des déplacements par voie terrestre et le transit en plusieurs pays intermédiaires qui peuvent durer de quelques mois à plusieurs années pour y travailler et chercher les moyens pour poursuivre le parcours.

Dans ce cadre, la migration guinéenne est en train d'assumer un caractère mixte, où les flux volontaires et forcés, réguliers et irréguliers incluent des personnes qui se déplacent pour diverses raisons - qui souvent se chevauchent (recherche d'une opportunité économique et d'une diversification des risques ; pressions familiales et migration de genre ; recherche de protection et d'assistance internationale). Par conséquent, même les Africains de l'Afrique de l'Ouest documentés ont tendance à se retrouver dans des situations similaires à celles des migrants non autorisés, également au sein de la CEDEAO, comme dans l'Afrique du Nord en raison de la multiplication des opérations de contrôle des migrants dans ces régions menées par les Gouvernements de transit avec l'Union européenne.

En outre, le concept de migration mixte fait référence au fait que, quelles que soient les raisons qui les obligent à migrer - qu'il s'agisse de personnes qui se déplacent pour des raisons économiques, fuyant la violence ou la persécution, des victimes de la traite, des enfants ou autres - ces migrants, tout en empruntant les mêmes itinéraires et recourant aux services des mêmes passeurs, sont confrontés à de graves violations des droits de l'homme et à des vulnérabilités

---

<sup>274</sup> de Haas, 2014. « Un siècle de migrations marocaines : transformations, transitions et perspectives de l'avenir », dans Berriane M. (eds.), *Marocains de l'extérieur 2013*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger et OIM.

extrêmes, y compris l'exploitation, le travail forcé, l'emprisonnement arbitraire, la violence armée, le racisme et la discrimination associés au voyage et au séjour dans les pays intermédiaires.

Il est à noter qu'au nombre croissant des Guinéens irréguliers identifiés dans les pays membre de l'Union européenne ou à ses frontières depuis 2015-2016, correspond une hausse des demandeurs d'asile, y inclus des mineurs non accompagnés, en Europe, qui sont aussi proportionnellement rejetés, et des migrants guinéens ayant reçu un ordre de quitter le territoire européen.

Le résultat est un nombre croissant de migrants irréguliers en Europe, qui se trouve dans la condition soit de rentrer en Guinée (de façon volontaire ou forcée) ou de rester en Europe sans documents réguliers.

→ **RECOMMANDATION 1 : Renforcer la mobilisation et la coordination entre les acteurs intervenant sur la migration, à partir de ses causes profondes et de ses dynamiques.**

Les données à disposition montrent comment la migration irrégulière doit être prise sérieusement en considération soit pour l'impact qu'elle a dans l'immédiat sur les migrants eux-mêmes et sur leurs familles et communautés, soit sur sa soutenabilité au moyen et long terme pour la société guinéenne plus en général. L'augmentation de l'aide internationale dédiée aux questions migratoires, liée à l'arrivée irrégulière croissante de Guinéens en Europe, et illustrée par l'inclusion de la Guinée parmi les pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne, rend d'autant plus urgente la mobilisation et la collaboration entre l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux sur la migration irrégulière, à partir avant tout de ses causes profondes et de ses dynamiques.

→ **RECOMMANDATION 2 : Promouvoir la migration de travail régulière des ressortissants de la Guinée.**

La promotion de la mobilité internationale de travail régulière ordonnée et sensible aux compétences, conformément aux besoins évalués du marché du travail des ressortissants de la Guinée, fait partie des interventions visant à contraster l'émigration irrégulière.

La stratégie pour une gestion efficace de la mobilité de travail sur la migration en Guinée devrait comprendre :

- Le renforcement des capacités et de la coordination des institutions engagées dans la gouvernance de la migration de travail ;



- L'élaboration d'un système intégré d'information sur le marché du travail (SIMT) en Guinée, conforme aux standards internationaux ;
- Le développement d'un système efficace de formation professionnelle et d'appui aux demandeurs d'emploi à travers le développement des cours et des programmes standardisés qui répondent aux besoins du marché du travail et sont conformes aux exigences internationales en matière de certification reconnue ; l'élaboration des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels sera liée aux besoins en compétences ; l'extension du service public d'emploi à l'offre et demande de main-d'œuvre internationale ;
- L'adoption d'une stratégie nationale pour la gouvernance de la mobilité de travail en Guinée ;
- L'élaboration d'une stratégie pour la promotion de la migration de travail régulière des ressortissants de la Guinée, notamment à travers une cadre réglementaire pour la promotion de la migration régulière de travail, la stipulation des accords bilatéraux sur le travail avec les pays de destination de la main-d'œuvre actuels et potentiels.

### → **RECOMMANDATION 3 : Adresser la réintégration psychosociale et économique des Guinéens de retour.**

Dans le cadre de son approche globale de la migration de retour, l'OIM soutient depuis longtemps que la réussite du retour dépend de mesures d'aide à la réintégration, fondées sur une bonne préparation au retour avant le départ et d'une surveillance effective dans le pays d'origine. Les politiques de retour et de réintégration sont plus efficaces lorsqu'elles sont reliées à la protection des droits des migrants et aux possibilités de développement dans le pays d'origine, surtout quand elles s'attaquent aux causes profondes de la migration. La migration de retour est toutefois un processus complexe, et il faut davantage d'informations et de données sur les facteurs qui contribuent à une bonne réintégration – et donc à sa durabilité – ainsi que sur les indicateurs qui permettent de mesurer la durabilité du retour. Une évaluation socioéconomique accrue des migrants de retour potentiels pourrait aider à bien adapter les mesures d'aide à la réintégration. Pour que la réintégration soit réussie, trois éléments devraient être pris en considération : a) les possibilités de subvenir à ses propres besoins ; b) l'accès aux réseaux communautaires ; et c) la santé psychosociale.<sup>275</sup>

La **diaspora guinéenne** qui est établie stablement à l'étranger démontre des forts liens socioéconomiques avec le pays d'origine, soit à travers la remise des transferts individuels, soit à travers l'engagement collectif de ses associations établies dans les pays de destination. Les autorités guinéennes sont conscientes

<sup>275</sup> IOM, 2015. Réintégration — Approches efficaces.

du potentiel économique que représente la diaspora guinéenne et ont développé plusieurs initiatives visant à renforcer son implication dans le développement de la Guinée. Dans ce cadre différents organes institutionnels représentatifs de la diaspora ont été constitués et une Stratégie publique d'engagement de la diaspora guinéenne et des migrants de retour est en cours d'élaboration avec son plan d'action. Toutefois les données sur l'émigration des Guinéens sont lacunaires, et le projet de recensement des Guinéens de l'étranger, pourtant planifié depuis longtemps, n'a pas encore été lancé. Cela empêche notamment l'élaboration d'un plan précis visant à favoriser l'implication de la diaspora dans le développement économique de la Guinée.

Les données sur les flux et le stock des migrants en Guinée sont aussi incomplètes, ou obsolètes, elles ne sont pas consolidées ni centralisées. En conséquence aucune base des données mise à jour et exhaustive n'est disponible pour monitorer la population étrangère installée sur le territoire national. L'enregistrement des travailleurs étrangers en Guinée une fois dépassés les 90 jours de séjour de l'entrée en Guinée, et des étrangers communautaires en particulier, n'est souvent pas réalisé.

Le même problème de disponibilité de données fiables et mises à jour se pose aussi pour les réfugiés et des demandeurs d'asile en Guinée, mais aussi les réfugiés et demandeurs d'asile Guinéens à l'étranger, les mineurs non accompagnés en migration, les populations déplacées à l'intérieur du pays et les victimes de traite.

L'absence ou la pénurie de statistiques de qualité ne permet pas de comprendre les phénomènes de façon substantielle, de formuler des politiques basées sur les preuves, de mesurer les changements dans le temps de ces migrations et déplacements forcés et d'analyser l'impact des politiques.

→ **RECOMMANDATION 4 : Renforcer les capacités de collecte, traitement, analyse et partage les données sur la migration.**

Il paraît essentiel d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques en matière migratoire en Guinée, et notamment de :

- Mettre en place un système d'entrée, de traitement et de partage des données issues du Système d'Information de Gestion des Frontières permettrait ainsi de mettre à disposition et d'exploiter sa base des données ;
- Regrouper les données déjà disponibles au sein des différentes institutions Gouvernementales en les centralisant dans un système

d'information de migration (SIM) intégré conçu et mis en œuvre par l'Observatoire Guinéen des Migrations (OGM), en tant qu'entité responsable de la supervision de la production et de la transmission de toutes les données relatives à la migration en Guinée ;

- Établir un système coordonné de collecte, gestion et partage des données sur la traite des personnes en Guinée ;
- Mettre en place une unité nationale de gestion des données sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les mineurs non accompagnés ;
- Tracer un profil clair de la distribution géographique de la diaspora guinéenne, du profil démographique et socioéconomique, des compétences, de l'intégration dans le pays de destination et des relations entretenues avec le pays et la communauté d'origine par les ressortissants guinéens, à travers une cartographie et une collecte de données au niveau individuel ;
- Recenser les organisations existantes de la diaspora ;
- Réaliser une cartographie des couloirs de transfert de remises.

La **traite** est également et avant tout un phénomène interne et ancré dans la culture du pays, à travers la pratique du confiage. La Guinée s'est mobilisée et a déjà accompli plusieurs efforts pour contraster la traite des personnes, à travers un nombre d'initiatives et l'engagement des divers acteurs nationaux et internationaux. Grâce aux efforts globaux croissants déployés par le Gouvernement guinéen pour parvenir à l'élimination de la traite la Guinée a été (re)classée au niveau 2 par le rapport sur la traite des personnes publié par le Département d'État des États-Unis (2019). Toutefois selon le Département d'État des États-Unis le Gouvernement de la Guinée ne respecte pas pleinement les normes minimales pour l'élimination de la traite<sup>276</sup>.

→ **RECOMMANDATION 5 : Dans ce cadre, les recommandations du Département d'État des États-Unis au Gouvernement de la Guinée sont de.**

- Continuer à redoubler d'efforts pour enquêter, poursuivre et condamner les trafiquants présumés, y compris les fonctionnaires complices et les enseignants coraniques corrompus, et condamner les trafiquants condamnés à des peines de prison conformes à la loi.
- Créer et mettre en œuvre un plan d'action national pour au-delà de 2019.
- Augmenter le financement de l'OPROGEM et du CNLTPPA pour leur permettre de remplir leurs mandats.

---

<sup>276</sup> Département d'État des États-Unis, 2019. Trafficking in Persons Report.

- Développer les soins aux victimes en augmentant le soutien financier ou en nature aux ONG qui fournissent des services aux victimes.
- Compléter et mettre en œuvre des procédures opérationnelles normalisées sur l'assistance aux victimes.
- Développer et former des fonctionnaires sur les procédures systématiques pour identifier les victimes de la traite et les référer aux services.
- Fournir à l'OPROGEM et aux inspecteurs du travail les ressources et la formation nécessaires pour surveiller et réglementer les agences de recrutement et enquêter sur les cas de travail forcé.
- Modifier le code pénal pour supprimer les dispositions de condamnation qui autorisent des amendes au lieu de l'emprisonnement et augmenter les sanctions prévues pour la mendicité forcée.
- Redoubler d'efforts pour sensibiliser le public à la traite, notamment au travail forcé des enfants, à la mendicité forcée dans les écoles coraniques et à la traite des adultes.
- Améliorer la collaboration et le partage d'informations entre toutes les agences Gouvernementales impliquées dans la lutte contre la traite.
- Élaborer et mettre en œuvre des accords d'extradition pour les trafiquants avec des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.
- Redoubler d'efforts pour fournir une restitution et une indemnisation aux victimes de la traite.
- Fournir des informations aux victimes de la traite concernant les procédures de demande de restitution et d'indemnisation contre leurs trafiquants.
- Améliorer la collecte et l'analyse des données sur la traite des êtres humains en Guinée.

Le manque de coordination entre les acteurs institutionnels engagés dans la gouvernance de la migration constitue un problème transversal en Guinée. À cette fin, la Politique de Migration de la Guinée (PMG) a été développée avec l'objectif d'établir un système global et coordonné de politiques et d'institutions pour la gouvernance de dimensions clés de la migration en République de Guinée.

→ **RECOMMANDATION 6** : Dans ce cadre, la mise en place du Cadre de Concertation National sur les Migrations (CCNM), qui était en programme depuis longtemps, est fortement recommandée. Le CCNM devrait regrouper tous les acteurs Gouvernementaux clés dans le domaine de la migration en Guinée. En tant que plateforme désignée de la gestion de la gouvernance des migrations en Guinée, le CCNM devrait être directement impliqué dans la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Migration en collaboration avec les ministères clés et les autres parties prenantes, suivant le plan d'action de la PMG.

# ANNEXES

## Annexe I : Définitions<sup>277</sup>

### Confiage

Le « confiage » correspond à la coutume de confier un enfant à un autre foyer dans des buts d'éducation ou de formation. Correspondant à l'origine à un mécanisme de socialisation de l'enfant par le travail/l'éducation et à une forme d'entraide entre segments sociaux ou familiaux, aujourd'hui cette pratique place certains enfants dans une situation de production de biens et de services au profit du tuteur.

### Diaspora

État de dispersion d'un peuple ou d'un groupe ethnique à travers le monde. La notion de diaspora est fréquemment utilisée dans le but de revendiquer une identité commune malgré la dispersion du groupe.

### Émigration

Action de quitter son État de résidence pour s'installer dans un État étranger. Le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et n'admet sa restriction que dans des circonstances exceptionnelles. Ce droit au départ ne s'accompagne d'aucun droit d'entrer sur le territoire d'un État autre que l'État d'origine.

### Enfant séparé

Aux termes de la Déclaration de bonne pratique élaborée dans le cadre du Programme européen en faveur des enfants séparés (PESE), sont des enfants séparés les « enfants de moins de 18 ans qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine et sont séparés de leurs deux parents ou de leur ancien tuteur légal ou coutumier ». Le PESE emploie le terme « séparé » plutôt que le terme « non accompagné » car « si certains [enfants] semblent être "accompagnés" lorsqu'ils arrivent en Europe, les adultes qui les accompagnent ne sont pas forcément aptes ou appropriés pour assumer la responsabilité de leur prise en charge ».

---

<sup>277</sup> OIM, 2007b sauf confiage (UNICEF).

Parmi ceux qui empruntent ces routes on trouve **de plus en plus de mineurs non accompagnés**, la Guinée figurant en 2018 en cinquième position pour ce qui est du nombre de mineurs non accompagnés enregistrés dans l'Union européenne<sup>278</sup>.

## **Fuite des cerveaux**

Émigration permanente ou de longue durée de travailleurs qualifiés qui se réalise au détriment du développement économique et social du pays d'origine. Par extension, le terme désigne également la mobilité étudiante, flux potentiel de travailleurs qualifiés. L'expression « fuite des cerveaux » évoque l'existence d'un taux d'exode considéré comme excessif par le pays d'origine.

## **Immigration**

Action de se rendre dans un État dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

## **Migrant**

Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille.

## **Migrant irrégulier**

Migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un État, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement.

## **Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays**

« Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou

---

<sup>278</sup> <https://easo.europa.eu/easo-annual-report-2018/4101-unaccompanied-minors#ar629>.

pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État » (Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, E/CN.4/1998/53/Add.2).

## **Réfugié**

Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, article 1 A § 2).

## **Talibé**

Au sens étymologique du terme, un talibé est un élève apprenant le Coran. Au Sénégal, le mot talibé désigne généralement un jeune garçon confié par ses parents à un maître coranique afin de recevoir une éducation religieuse.

## **Travailleur migrant**

De manière générale, personne qui effectue une migration internationale à court ou long terme afin d'exercer une activité professionnelle. Au sens de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), « l'expression "travailleurs migrants" désigne les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes ».





## **ANNEXE II : SOURCES DE DONNÉES NATIONALES**

Entretien avec M. Keita, Commissaire Divisionnaire, Direction Centrale, Police de l’Air et des Frontières en mars 2017.

Entretien avec Mme Camara, Directrice, Direction des Guinéens de l’Étranger en mars 2017.

Entretien avec M. Soumah Alseny, Chef Division – Migration Irrégulière, Direction Nationale de l’Action Sociale en mars 2017.

Entretien avec M. Camara, Contrôleur Général de Police, Office de Protection du Genre, de l’Enfant et des Mœurs en mars 2017.

Entretien avec M. Cissoko, Directeur National Direction Nationale de l’Intégration Africaine en mars 2017.

Entretien avec Mme Condé, Directrice adjointe, Direction Nationale de l’Intégration Africaine en mars 2017.

Entretien avec M. Camara, Directeur général adjoint, Institut National de la Statistique en mars 2017.

Entretien avec M. Denka, Directeur, Service National des Affaires Humanitaires en mars 2017.

Entretien avec M. Diallo, Chargé des questions de mobilité des enfants, Direction Nationale de l’Enfance en mars 2017.

Entretien avec M. Conté, Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre en mars 2017.

Entretien avec Mme Kouyaté, Directrice Nationale de l’Emploi des Jeunes, Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes en mars 2017.

Entretien avec M. Touré, Directeur général, Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes en mars 2017.

Entretien avec Mme Diallo, Directrice générale adjointe, Agence Guinéenne pour la Promotion de l’Emploi en mars 2017.

Entretien avec Mme Kourouma, Chef du département guichet unique, Agence de Promotion des Investissements Privés en mars 2017.

Entretien avec M. Chérif, Point focal OIM, Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail en mars 2017.

Entretien avec M. Bangoura, Directeur National, Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur Public en mars 2017.

Entretien avec M. Molmou, Directeur général adjoint du bureau de statistiques et développement, Observatoire du tourisme en mars 2017.

Entretien avec M. Dioubaté, Directeur, Service National des Bourses extérieures en mars 2017.

Entretien avec M. Diakité, Consultant en pédagogie ; Mme Haba, Assistante Projet ; M. Diallo, National Program Officer ; M. Sampare, Consultant ; M. Camara, Information Management Officer ; M. Wini Goumou, point focal du projet ; M. Diallo, National Programme Officer ; Mme Mugisha, Organisation internationale pour les migrations (OIM) en mars 2017.

Entretien avec M. Corker, Chargé de protection, Bureau du HCR à Conakry en mars 2017.

Entretien avec M. Diallo, Coordinateur, Sabou Guinée en mars 2017.

Entretien avec M. Touré, Coordinateur programme protection de l'enfance, Terre des Hommes en mars 2017.

Entretien avec M. Diallo, Secrétaire à l'Intégration et à l'Insertion Professionnelle, Association des Jeunes Guinéens de France en mars 2017.

Entretien avec M. Diallo, Administrateur du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) en mars 2017.

Retours des différents groupes de travail de l'atelier de consultation sur le profil migratoire du profil migratoire.

## ANNEXE III : BIBLIOGRAPHIE

ACP Business Climate Facility

- 2012 Elaboration of an Action Plan for the Implementation of Measures and Actions in Favour of the Reduction of the Informal Economy in Guinea.

Adepoju, A.

- 2004 Changing Configurations of Migration in Africa.

Africaguinee

- 2014 Immigration : Ce qui lie la Guinée au Royaume de la Belgique (Enquête exclusive).

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (Sénégal)

- 2014 Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage 2013, Rapport Définitif.

Altai Consulting et Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2016a Retour Volontaire et Réintégration : Approches Communautaires. Rédigé par Altai Consulting pour le bureau de l'OIM au Maroc.
- 2016b Identification Mission to Support the Development of Migration Profiles in West Africa. Rédigé par Altai Consulting pour le bureau de l'OIM au Nigéria.

Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi

- 2012 Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent.

Ammassari, S.

- 2004 Gestion des migrations et politiques de développement: Optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest.

Bah, O., B. Keita et B. Lootvoet

- 1984 Les Guinéens de l'extérieur : rentrer au pays ?

Banque Africaine de Développement

- s.d. Étude sur les Corridors routiers de désenclavement en Guinée Conakry et au Sénégal.

Banque mondiale

- 2016a Bilateral Remittance Estimates for 2015.
- 2016b Republic of Guinea - Socioeconomic Impact of Ebola using Mobile Phone Survey.
- 2016c 2014-2015 West Africa Ebola Crisis: Impact Update.
- s.d. World Development Indicators (consultés en mars 2017).

Bernard, A. et M. Bell

- 2018 Educational selectivity of internal migrants: A global assessment.

Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) et Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2015 A Survey on Migration Policies in West Africa.

Central Intelligence Agency

- s.d. The World Factbook.

Clemens, M. et G. Pettersson

- 2006 Medical Leave: A New Database of Health Professional Emigration from Africa.

Clemens, M.

- 2007 Do visas kill? Health effects of African health professional emigration.

COLTE/CDE

- 2014 Soumission pour l'examen périodique universel de la Guinée sur les droits de l'Enfant.

Comité Guinéen du Suivi des Droits de l'Enfant

- 2014 Rapport Initial sur l'application du Protocole Facultatif à la CDE concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

- 2017a Contribution Socioéconomique des migrants de l'espace CEDEAO dans les pays de résidence : cas de la Guinée.
- 2017b L'éradication de l'apatridie en Afrique de l'ouest préoccupe la CEDEAO et le HCR.

Committee on the rights of the child

- 2013 Concluding observations on the second periodic report of Guinea, adopted by the Committee at its sixty-second session.

Conseil National de l'Environnement

- 2007 Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques de la Guinée.

Costanzo, J.

- 2015 Migration Data Collection and Management in West Africa: Assessment and Recommendations.

Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DAES des Nations Unies)

- 2015 International Migrant Stock: the 2015 revision

Département d'État des États-Unis

- 2015 2015 Investment Climate Statement.
- 2016a 2016 Trafficking in Persons Report.
- 2016b 2016 Investment Climate Statement.

Diop, B. et J. D'Aloisio

- s.d. Special Report: Migration and Gender in the African Context.

Direction Nationale de la Statistique

- 1998 Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 – Les Migrations en Guinée.
- 2005 Enquête Démographique et de Santé.

Eurostat

- s.d. Asylum and Managed Migration Database: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/asylum-and-managed-migration/data/database>, accès en mars 2017.

Fondation Mo Ibrahim

- 2015 Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine.

Fond Monétaire International

- 2016a IMF Staff Completes 2016 Article IV Mission to Guinea
- 2016b IMF Staff Completes Review Mission to Guinea

France Terre d'Asile

- s.d. Répression politique et tensions sociales en Guinée Conakry.

Global IDP Project

- 2003 Profile of Internal Displacement: Guinea.
- 2005 Guinée : la crise oubliée du déplacement interne.

## GuineeNews

- 2001 Guinée: Dégâts considérables dues aux inondations en Hautes Guinée.

## Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2017a Mediterranean Arrival Data.
- 2017b Spain Sea Arrivals Dashboard.
- s.d. Population Statistics: <http://popstats.unhcr.org> (accès en mars 2017)

## Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC)

- s.d. Database: [www.internal-displacement.org/countries](http://www.internal-displacement.org/countries), accès mars 2017

## Institut National de la Statistique (INS)

- 2007 Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté 2007.
- 2008 Enquête Nationale sur l'État Nutritionnel et le Suivi des Principaux Indicateurs de Survie de l'Enfant.
- 2012a Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples.
- 2012b Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté 2012.
- 2014a Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2014.
- 2014b Annuaire Statistique 2014.
- 2015 Dialogue sur la Migration en Afrique de l'Ouest.
- 2016 Rapport d'Analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 3.
- 2017 Rapport d'Analyse des données du RGPH-3 : Migration et Urbanisation.

## Kaba, M.

- 2014 Rapport pays sur la situation et les dispositifs d'insertion et de formation professionnelle des jeunes en Guinée.

## Lefebvre, G.

- 2003 La ville africaine et ses immigrants : les Guinéens au Sénégal et à Dakar.

## Le Monde

- 2016 Guinée : comment s'est effondré le rêve de Simandou.

## Ministère des Affaires Étrangères et des Guinéens de l'Étranger

- 2016 Problématique d'une bonne gestion de la diaspora guinéenne et de son implication dans le processus de développement national.

- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance  
2016 Document de Politique Nationale de Protection Sociale.
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance  
2011 Politique Nationale Genre.
- Ministère d'État chargé de l'Économie et des Finances  
2013a Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2013-2015).  
2013b Projet de Plan National de Développement Économique et Social  
2016-2020.
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale  
2017 Projet de Plan National de Développement Économique et Social  
2016-2020.
- Mission conjointe CGRA, OFPRA et ODM  
2011 Rapport de Mission en République de Guinée.
- Organisation de la Coopération et du développement Économique (OCDE)  
2015a Urbanisation Dynamics in West Africa 1950-2010, 2015 update.  
2015b Resserrer les liens avec les diasporas - Panorama des compétences  
des migrants 2015.  
s.d. Database on Immigrants in OECD countries (DIOC): [www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm](http://www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm), accédée en mars 2017.
- Organisation internationale du Travail (OIT) et Institut National de la Statistique  
(INS)  
2012 Rapport de l'Enquête Nationale sur le Travail et la Traite des Enfants  
en Guinée de 2012.
- Organisation internationale du Travail (OIT)  
s.d. Base de données de l'OIT (accès en mars 2017).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
2007a Migration and the Environment.  
2007b Glossaire de la migration.  
2008 Évaluation du cadre politique, législatif et administratif de gestion  
des migrations en République de Guinée.  
2011 Rapport de mission de reportage de film documentaire sur  
l'immigration clandestine à Bruxelles en Belgique.  
2012 Profils Migratoires : exploiter au mieux le processus.  
2015 Stratégie – Matrice de suivi des déplacements, phase pilote.

- 2016a Analysis: Flow Monitoring Surveys - the human trafficking and other exploitative practices prevalence indication survey.
- 2016b Regional Guidelines for ECOWAS and Mauritania – Migration Data Capacity Building.
- 2016c Mali – Suivi des Flux Migratoires, Rapport de Situation sur les Points de Suivi des Flux Migratoires à Gao et Benena.
- 2016d IOM Assisted Voluntary Return and Reintegration -2015 Key Highlights.
- 2016e Rapport de Synthèse des Travaux du Comité Technique OIM MAEGE-MSPC.
- 2017a Guinée: Évaluation sur les Mouvements Migratoires.
- 2017b Situation des Migrants Guinéens arrivés de la Libye.
- 2018 Migration Flows to Europe 2017 Overview.
- 2019 Refugee & migrant arrivals to Europe in 2019 (Mediterranean), JAN – SEP 2019.
- s.d. Migration et développement: Diaspora guinéenne.
- s.d. Projections Démographiques.

#### Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2015 Les facteurs qui ont contribué à la propagation cachée du virus Ebola et empêché son confinement rapide.
- 2016 Ebola Situation Reports.

#### Programme des Nations Unies pour le Développement

- 2019 Human Development Data, Rapport sur le développement humain 2019, PNUD.

#### République de Guinée

- 1998 Politique Nationale du Tourisme.
- 2008 Code de l'Enfant Guinéen.
- 2011 Accord de coopération sur la migration entre le Gouvernement fédéral de la république de Guinée et le Conseil Fédéral Suisse.
- 2014a Loi portant sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Guinée.
- 2014b Code du Travail de la République de Guinée.
- 2017 Projet de Plan National de Développement Économique et Social 2016-2020 au 28 février 2017.

#### Regional Mixed Migration Secretariat

- s.d. Monthly regional mixed migration summaries West Africa.



Reuters

- 2012 La Guinée enquête sur des violences près d'une mine.
- 2013 Death toll from ethnic clashes in Guinea hits 98.

Sandrom, F.

- 2007 Impact des migrations sur l'environnement.

Simon-Loriere, H.

- 2013 Conditions de vie et projets migratoires des réfugiés libériens à Conakry (Guinée) et Accra (Ghana).

Skeldon, R.

- 2008 Migration and Development.

Sriskandarajah, D.

- 2005 *Migration and development.*

Terre des Hommes

- 2016 Rapport Global de Suivi du projet de protection des mineurs migrants non accompagnés en Afrique de l'Ouest.

Transparency International

- 2017 Indice de Perception de la Corruption.

United Nations Population Division (UNPD)

- 2015 International Migrant Stock: the 2015 Revision.
- s.d. UNDP database.

United Nations Education Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

- s.d. Institute for Statistics: <http://data.uis.unesco.org/>, accédé en mars 2017

Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)

- 2013 Migration profiles : Guinea.
- 2014 Choléra Epidémiologie et Réponse : Factsheet Guinée.
- 2015 Child Notice Guinea.
- s.d. Quelle protection pour les enfants concernés par la mobilité en Afrique de l'Ouest ?

## Union européenne

- 2011 Mission d'Observation Électorale en République de Guinée, Élection Présidentielle de 2010 – Rapport Final.
- 2015 Mission d'Observation Électorale en République de Guinée, Élection Présidentielle de 2015 – Rapport Final.

## U.S. Committee for Refugees and Immigrants

- 1997 U.S. Committee for Refugees World Refugee Survey 1997 – Guinea.

## United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

- 2016 2016 UNODC Global Report on Trafficking in Persons.

## Vision Guinée

- 2015 La ville de Dabola envahie par des touaregs.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
17 Route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse  
Tél. : +41 22 717 9111 • Fax : +41 22 798 6150  
Courriel : [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int) • Site Web : [www.iom.int](http://www.iom.int)